

CONTRIBUTION
pour servir à l'Histoire de
L'HOPITAL HOMŒOPATHIQUE S^T-LUC
DE LYON



Ouvrages du Dr Gallavardin père

L'enseignement clinique en Allemagne, particulièrement à Vienne, 1858, in-8 de 80 pages 2.—

Voyage médical en Allemagne, Polyclinique, Doctrines médicales. les Universités allemandes, les Professeurs, les Etudiants, 1860, in-8 de 165 pages. 2.50

Causeries cliniques homœopathiques, 1862, t. 1^{er}, in-8 de 244 pages, (*épuisé*).

Les paralysies phosphoriques. — Paralysies produites par le phosphore; Paralysies guéries par le phosphore, 1865, in-8 de 90 pages 2.—

Causeries cliniques homœopathiques, renfermant le chapitre : « **Comment le traitement homœopathique peut améliorer le caractère de l'homme et développer son intelligence** », tome 2^e, in-8 de 252 pages, 1882 5.—

Alcoolisme et criminalité. Traitement médical de l'ivrognerie et de l'ivresse, 1889, in-12 de 226 pages, (traduit en anglais à Philadelphie) 3.—

Traitement curatif et préventif du Croup et de la Diphthérie, 1890, in-8 de 15 pages 1.—

La médecine psychique et la médecine plastique, publié en juillet 1893 dans *The Medical Advance*, de Chicago.

Supplément au traitement des alcooliques, publié en août 1894, dans *The Medical Reporter*, de St-Louis (Etats-Unis).

Traitement médical des impulsions au suicide, publié en juillet 1895, dans *The Homœopathic World*, de Londres.

Traitement médical de la Passion Génitale, 1906. 2.—

Paraîtra ultérieurement :

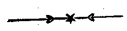
Traité d'Hygiène humaine.

Ouvrages du Dr Jules Gallavardin

- Essai de Thérapeutique générale**, 1905. 2.—
- Conseils pratiques pour l'alimentation des malades** 0 25
- La Nouvelle édition du Dictionnaire de médecine de Littré et son article sur l'Homœopathie**, 1906. 0,50
- Allopathie, Homœopathie, Isopathie. Constitution de la Thérapeutique du Dr P. Jousset. Examen critique**, 1907 2.—
- Purgatifs allopathiques et Purgatifs homœopathiques**, 1907. (Traduit en allemand dans l'*Homœopathische Rundschau* et en anglais dans *The North American Journal of Homœopathy*) 0,75
- Les Secrets de l'Homœopathie. Liste des œuvres de Hahnemann. Préface du Dr Duprat**, 1908 0,50
- Le Dr Huchard et sa conversion à l'Homœopathie**, 1908 0,50
- Des vrais caractères de la thérapeutique expérimentale**. (Premier fascicule). *Réponse à M. le Dr P. Jousset*, 1908 2.—
- Le Dr Huchard et l'Homœopathie**. (En collaboration avec le Dr Duprat), 1909.. 0,50
- Des vrais caractères de la Thérapeutique expérimentale**. (Deuxième fascicule). *Réponse à M. le Dr P. Jousset*, 1910 2.—
- Le Propagateur de l'Homœopathie**, organe mensuel des médecins homœopathes et des partisans de l'homœopathie de la France et de la Suisse. Abonnement, un an (4, rue de la Charité, à Lyon) 4.—

Paraîtront ultérieurement :

- Les effets alternants de Hahnemann.**
L'Homœopathie guérit par les contraires.



C O N T R I B U T I O N

pour servir à l'Histoire de

L' HOPITAL HOMŒOPATHIQUE ST-LUC

DE LYON

par

le Docteur **JULES GALLAVARDIN**

LYON

1910

PRÉFACE

Lettre ouverte aux administrateurs et actionnaires de la *Société anonyme de Médecine pratique* :

MM. Paul BOREL,
Lodoïs MEAUDRE,
Paul BRAC DE LA PERRIÈRE, président du
Conseil d'Administration,
Paul CHARVÉRIAT,
Joseph L MERY,
Jean-Emile HENRY dit Yvan GOURD,
J. BRAC DE LA PERRIÈRE,
M^{me} Andréanne GARIN-DUPASQUIER,
MM. Jean JOURNAL,
Charles GINDRE,
Gabriel PHELIP,
François JULLIEN,
Auguste ROBIN,
Amédée DE RAOUSSET,
Alfred LACOMBE,
Régis DE SORAS.

MESSIEURS,

En citant vos noms en tête de cette lettre, je ne prétends pas que vous ayez tous pris une part égale à me fournir les faits relatés dans cette Contribution pour servir à l'Histoire de l'Hôpital homœopathique

St-Luc de Lyon, mais je pense que tous, si vous m'avez lu, vous avez suivi avec intérêt les documents que j'ai apportés, et qui ont été pour la plupart d'entre vous, peut-être pour vous tous, une véritable série de révélations. Ces documents vous permettront d'établir la part de responsabilité qui revient à chacun de vous, et vous empêcheront, comme certains parmi vous ont essayé de le faire, de rejeter sur mon père les conséquences des fautes commises.

Cet enseignement que votre conduite m'a obligé de faire public sera-t-il profitable? Si la routine vous guide dans le chemin des mêmes erreurs, ce que j'ai écrit restera un reproche constant de vos actes, si enfin, après lecture des arguments exprimés par mon père et répétés par moi, vous prenez conscience de votre rôle, vous saurez, je l'espère, réparer les fautes commises et prévenir qu'il en soit commis dans l'avenir.

Vous, Monsieur Paul Borel, vous, Monsieur Lodoïs Meaudre, vous avez connu mon père, et je ne crains pas que vous puissiez refuser d'entendre la défense que j'ai présentée de ses actes, quoique vous n'ayez pas su l'apprécier en ce qui concerne les fonctions qu'il était appelé à remplir dans une œuvre qu'il avait fondée. A l'égard de mon père, vous vous êtes conduits, après le Dr Emery, en hommes qui n'aviez pas une réelle conscience du rôle que vous auriez pu jouer dans le développement d'une œuvre scientifique. Souffrez que je vous le dise, non pour y insister davantage, mais pour vous montrer que votre conduite a été non seulement préjudiciable à l'homme de bien qu'a été mon père, mais aussi aux idées médicales

scientifiques dont sa loyauté le poussait à se constituer le défenseur.

Vous, Monsieur Paul Brac de la Perrière, vous avez appris que votre beau-père, le Dr Emery, a pu tromper le principal donateur de l'Hôpital homœopathique et mon père, en faisant des démonstrations écrites de désintéressement, tout en restant le maître absolu de l'Hôpital. En raison même de ces démonstrations, et aussi parce que vous n'êtes pas médecin homœopathe, vous n'auriez aucun droit à cette prétention de conserver une direction qui fausse le but scientifique de l'œuvre, dont mon père avait été l'initiateur.

Vous, messieurs les autres administrateurs et actionnaires, vous êtes ou complices, ou instruments, ou victimes. Si vous êtes de ces dernières, je vous adresse, en souvenir de mon père, tout mon respect.

Si pour échapper à mon argumentation et comme pour la dédaigner, vous taisiez, par modestie, les dons qui de vous ou par vous sont arrivés à l'Hôpital, je ne pourrais que vous approuver, car si vous aviez la tentation de vous en vanter, je vous répondrais : « A quoi ont-ils servi et comment les avez-vous employés pour respecter les volontés des fondateurs et propager l'homœopathie » ? Etes-vous sûrs même que votre manière de faire n'a pas empêché l'arrivée de dons plus importants et surtout plus désintéressés ?

Et, bien mieux, à considérer le dernier acte que vous venez d'accomplir, acte légal mentionné dans l'Appendice de cette brochure, n'ai-je pas le droit de charger davantage encore votre responsabilité d'avoir

faussé la direction d'une œuvre scientifique, en vous accusant encore d'avoir transformé en exploitation commerciale, c'est votre mot, une œuvre qui, en plus de son caractère scientifique, devait être une œuvre charitable.

L'égoïsme de ceux qui ont voulu se faire passer pour les fondateurs de l'œuvre a été la vraie cause de la stérilité de vos efforts, et a dépossédé ainsi les vrais fondateurs de l'Hôpital homœopathique de l'honneur d'une réussite que vous regrettez peut-être maintenant de n'avoir pas obtenue.

Les fautes premières n'ont pas été les seules, les fautes se succèdent et s'enchainent, et je regrette encore de m'en faire l'écho en vous rappelant les bruits que j'ai pu en recueillir malgré moi.

Un beau jour, je feuilletai quelques livres à la devanture d'un bouquiniste et lui achetai un livre provenant de la bibliothèque du Cardinal Foulon, livre où il était question d'homœopathie. Intrigué par la provenance d'un tel livre, et voulant expliquer au vendeur le motif de mon achat, je lui demandai si dans la dissémination de telles bibliothèques, il pouvait me trouver des livres concernant l'homœopathie. Il me répondit affirmativement et me donna l'adresse d'un marchand de chiffons, me disant que je devais me presser pour faire mon choix de livres homœopathiques, car ceux-ci devaient bientôt être emballés et envoyés dans une fabrique de papier.

Quel fut mon étonnement de rencontrer dans des vieux papiers des livres provenant de la bibliothèque du professeur Imbert Gourbeyre, le célèbre médecin homœopathe de Clermont-Ferrand, et du Dr Alphée

Servan. Je savais, par le professeur Imbert Gourbeyre, ami de mon père, que beaucoup de ses livres avaient été donnés aux Facultés catholiques. Je devais donc m'informer par quelles étapes avaient passés ces livres donnés, avant d'échouer chez un marchand de chiffons.

J'eus alors l'occasion de causer le 2 juin 1909 avec une personne très digne de foi, qui connaissait parfaitement l'histoire de la Fondation des Facultés catholiques et de l'Hôpital catholique St-Joseph de Lyon. Cette personne me dit que ces livres avaient été remis par les Facultés catholiques à l'Hôpital St-Joseph ⁽¹⁾, puis dans le courant de la conversation, elle me donna aussi quelques détails concernant les rapports que les Facultés catholiques avaient eus avec l'Hôpital homœopathique St-Luc, détails qui compléteront ceux que j'ai donnés dans le cours de cette brochure (p. 69). Cette personne m'apprit qu'au moment où les Facultés catholiques avaient formé le projet de construire un hôpital catholique, il avait été demandé au Conseil d'Administration de la Société civile de Médecine pratique location de tout ou partie de l'Hôpital homœopathique pour y établir l'Hôpital catholique. A cette demande, un administrateur de la Société civile de Médecine pratique, administra-

(1) Je savais aussi que beaucoup de livres d'un autre médecin homœopathe très érudit, le Dr Charles Ravel, de Cavaillon, un autre ami du Dr Imbert Gourbeyre et de mon père, avaient été donnés aux Facultés catholiques. Indirectement, j'ai appris que dans la bibliothèque, soit des Facultés catholiques, soit de l'Hôpital St-Joseph, il n'existait plus aucun livre du Dr Ch. Ravel. Les livres de ce médecin homœopathe ont dû prendre le même chemin que les livres du Dr Imbert Gourbeyre et du Dr Servan.

teur qui vit encore, a répondu : « Si on nous fait un pont d'or, nous verrons ».

Si une telle réponse pouvait être interprétée comme une fin de non-recevoir, l'on reconnaîtra qu'elle ressemble aussi à la formule employée pour conclure un marché, et un tel marché, s'il avait pu être conclu, aurait prouvé, mieux encore que les faits actuels, que les volontés des donateurs de l'Hôpital homœopathique n'eussent pas été respectées.

Voilà, messieurs, comment l'on pourrait hélas ! retrouver dans le passé des marques de l'état d'esprit de ceux qui ont prétendu diriger l'Hôpital homœopathique.

Il ne m'est pas permis d'aller au fond de vos croyances religieuses ou sociales. Si vous êtes catholiques, il faudrait envisager toutes les conséquences d'une morale supérieure. Si vous êtes partisans de la liberté d'enseignement, pourquoi par vos actes avez-vous empêché l'enseignement libre d'idées médicales, qui, en France, continuent à être opprimées et qui, suivant l'anathème prophétique de l'Académie de Médecine en 1835, sont encore condamnées à errer, « cherchant partout, et partout en vain, à s'introduire dans la médecine ».

Ne serait-il pas plus consolant, messieurs, de se reporter aux premiers progrès de l'homœopathie en France et de rendre hommage à ses premiers défenseurs. Lyon, qui a été le berceau de l'homœopathie en France, voyait se grouper autour de Des Guidi toute une pléiade de médecins et de partisans dévoués pour vulgariser la découverte de Hahnemann. Sous leur influence, l'on vit s'organiser des réunions, des

congrès, dont les instigateurs étaient des Lyonnais ; des écrivains, même non médecins, prenaient la défense de ces nouvelles idées médicales.

L'Homœopathie s'étendait à Genève, à Paris et dans plusieurs villes de France. A l'opposition de l'Académie de Médecine, aux attaques de quelques journaux médicaux, ces médecins homœopathes savaient répondre en affirmant leurs convictions médicales. Dans leurs luttes, ils trouvaient l'appui d'hommes tels qu'Emile Olivier, qui, lors du procès intenté à l'Union Médicale par des médecins homœopathes, défendait l'homœopathie à la barre. Au Sénat, pour combattre le rapport défavorable du chimiste Dumas rejetant les conclusions de la pétition des ouvriers réclamant à Paris l'introduction de l'homœopathie dans les hôpitaux, se faisaient entendre les plaidoyers éloquentes de sénateurs comme M. Thayer et M. le président Bonjean.

Ce passé reviendra, messieurs, et vous regretterez alors de n'avoir rien fait pour son retour.

Dr Jules GALLAVARDIN

Lyon, 19 décembre 1909.



CONTRIBUTION
pour servir à l'Histoire de
L'HOPITAL HOMŒOPATHIQUE SAINT-LUC
de Lyon

C'est une manière de servir la cause de l'homœopathie que d'examiner, à un point de vue historique, les conditions qui ont favorisé son extension ainsi que les obstacles qui ont retardé son essor. Une telle étude pourra faire connaître aux médecins homœopathes la route à suivre et aussi quelles difficultés ils peuvent rencontrer quand ils cherchent à propager la découverte thérapeutique de Hahnemann.

Le désir, pour tout disciple de Hahnemann, de faire bénéficier d'un traitement homœopathique les déshérités de la fortune et de montrer aux yeux de tous la supériorité pratique de l'homœopathie sur toutes les autres méthodes de l'art de guérir, ne pouvait être réalisé que par l'établissement d'hôpitaux homœopathiques.

En 1846 ou 1847, une dame avait offert à son médecin, le Dr Pétroz, une somme de 400.000 francs pour la fondation d'un hôpital homœopathique. Le Dr Pétroz sollicita, au sujet de cette proposition, l'appui de quelques ministres qui étaient aussi ses clients. Il lui fut répondu que les circonstances politiques étaient un obstacle insurmontable à l'établissement d'un tel hôpital. M. Guizot et ses collègues

du ministère répondaient au Dr Pétroz : « Nous avons déjà bien assez à faire de lutter contre l'opposition sans la fortifier encore par l'hostilité des vingt mille médecins de France. »

Vers cette même époque cependant, l'homœopathie était appliquée dans l'hôpital d'une petite ville de l'Ain. Le Dr Gastier, dès 1832, soignait dans l'hôpital de Thoissey ses malades par l'homœopathie, mais, nommé en 1848 membre de la Législative, il dut quitter cet hôpital, qui cessa dès lors d'être un hôpital homœopathique.

En 1849, le Dr Léon Marchant, médecin de l'hôpital Saint-André à Bordeaux, pratiquait l'homœopathie dans son service. Il est dénoncé au ministère. L'Académie de médecine, consultée par le ministre, déclare, sans aller au fond, que « la doctrine avouée et suivie par le Dr Marchant, autant que cela lui a été possible, est la doctrine homœopathique ». Malgré une lettre du ministre invitant les administrateurs des hospices de Bordeaux à la tolérance, le Dr Léon Marchant dut donner sa démission.

Entre les années 1858 et 1864, l'homœopathie fut pratiquée dans cinq hôpitaux.

1^o Hôpital homœopathique de Paris, service homœopathique de 100 lits du Dr J.-P. Tessier, à l'hôpital Sainte-Marguerite (1847-54), à l'hôpital Baujon (1854-60), puis à l'hôpital des Enfants.

2^o Hôpital de Carentan (Manche) transformé en hôpital homœopathique en 1850.

3^o Hôpital homœopathique, institution du Saint-Esprit, à Nice, fondé en 1858.

4^o Hôpital de Bourgueil (Indre-et-Loire) transformé en hôpital homœopathique en 1858. 50 lits, Dr Chauvet.

5^o Hôpital de Roubaix (Nord), service homœopathique du Dr Liagre. (1863).

Ces hôpitaux n'ayant pas reçu, au moment de leur fondation, comme destination spéciale, la pratique de l'homœopathie, il devait nécessairement arriver que la mort ou le départ du médecin homœopathe chef de service était la cause de la cessation, dans ces hôpitaux, de la pratique homœopathique.

Ce fut pour créer un courant d'opinion en faveur de la création d'hôpitaux que le Dr Gallavardin, de Lyon, publia deux brochures : *Projet d'hôpitaux mixtes allopathiques et homœopathiques* (1861) et *Expériences sur les malades des hôpitaux instituées par l'Académie de médecine* (1862). Puis, passant des idées à leur réalisation pratique, le Dr Gallavardin devait prendre l'initiative de promouvoir à Lyon la fondation d'un hôpital homœopathique. Avant de prendre cette initiative, il saisit une occasion de lancer une liste de souscriptions pour la construction d'un hôpital homœopathique à Leipzig.

Le *Bulletin de la Société médicale homœopathique de France* (1866, Tome VII, p. 641), auquel sont empruntés les documents suivants, montrera suffisamment quels furent les intentions et le but du Dr Gallavardin.

*Legs et Souscriptions
pour la Fondation d'un Hôpital homœopathique à Leipzig*

I

Dans la *Gazette Homœopathique* de Leipzig (3 décembre 1866, n^o 23, p. 84), on lit l'article suivant dont nous conservons la forme germanique en le traduisant en français :

REMERCIEMENT

Mademoiselle Caroline Schmidt, de Brunswick, a fait à la

4 CONTRIBUTION POUR SERVIR A L'HISTOIRE

Policlinique homœopathique de Leipzig un don de l'importante somme de

Trois mille thalers (11,250 fr.)

A la condition que cette somme serait capitalisée jusqu'à l'époque où elle serait assez considérable pour permettre de transformer la policlinique (dispensaire) en une clinique (hôpital).

A cette défunte charitable, nous adressons, pour sa généreuse résolution, le remerciement le plus cordial et le mieux senti.

Nous ne remercions pas moins vivement notre estimable et cher collègue, le médecin de la cour, docteur Fielitz, dont l'intervention et les encouragements ont décidé cet acte si beau et si digne d'être imité.

Leipzig.

Dr Clotar MULLER.
Dr Veit MEYER.

II

On lit dans la *Gazette Homœopathique de Leipzig* (n° 1, 7 Janvier 1867, t. LXXIV de ce journal, p. 1) :

UNE HONORABLE PROPOSITION ET UN EXEMPLE DIGNÉ D'ÊTRE IMITÉ

Nous croyons ne pouvoir mieux inaugurer cette nouvelle année et ce nouveau volume qu'en publiant ici la lettre suivante, que M. le Dr Gallavardin de Lyon a adressée au Dr Clotar Muller et à nous.

M. le Dr Gallavardin est déjà avantageusement connu de nos lecteurs par des productions aussi remarquables que variées, en majeure partie reproduites dans notre journal. Et l'on pourra dès lors se rappeler facilement que, non seulement par ses expériences, mais surtout par ses recherches pratiques, il s'est distingué parmi beaucoup d'autres écrivains.

Ses travaux, en effet, sont marqués au coin de l'originalité : il ne paraît pas volontiers se contenter de ce qui est connu et expérimenté, et s'efforce, par ses recherches et ses méditations, de faire avancer notre homœopathie tant en dehors qu'au dedans en en développant les conséquences et la sphère d'activité.

Notre confrère français vient de nous donner un nouveau et remarquable témoignage de son zèle et de prouver par des actes avec quel désintéressement, je dirai même avec quelle libéralité, il soutient la cause de la science médicale et de l'homœopathie en particulier, partout où le besoin s'en fait sentir, soit dans son pays, soit à l'étranger.

Nous nous plaisons à assurer que, depuis longtemps, rien ne nous a apporté une aussi grande joie que la lettre de notre honoré confrère, lettre que nous traduisons ici fidèlement, désireux de procurer aussi à d'autres une occasion de contentement et de nobles pensées.

Lettre à MM. les Docteurs Clotar Muller et Veit Meyer, médecins de la Polyclinique homœopathique de Leipzig.

Très honorés confrères,

J'ai appris avec une très vive satisfaction que mademoiselle Caroline Schmidt, de Brunswick, avait récemment fait un legs de trois mille thalers pour fonder, à Leipzig, un hôpital et une clinique homœopathiques.

Le Dr Fielitz a été vraiment bien inspiré en décidant la généreuse donatrice à choisir, pour l'établissement d'un pareil hôpital, cette ville où Hahnemann a découvert, en 1789, la méthode homœopathique, cette ville où il a commencé à l'enseigner pendant dix ans (1812-1822), cette ville qui a vu publier, en 1822, le premier journal homœopathique (*Archives Hom.*), cette ville enfin qui, la première, a érigé en 1851, sur une de ses promenades publiques, une statue monumentale au grand réformateur de la thérapeutique.

Ce serait d'ailleurs avec raison qu'on établirait un hôpital avec clinique homœopathique à Leipzig, car c'est une des grandes villes centrales de l'Allemagne. Son importante université y attirerait dès lors un plus grand nombre d'élèves et de jeunes médecins désireux d'étudier le traitement homœopathique au lit du malade.

Le legs de mademoiselle Caroline Schmidt, accru par l'intérêt annuel et des donations ultérieures, permettra plus tard d'établir un hôpital homœopathique à Leipzig. Et cette ville, qui possède déjà un hôpital allopathique, aura dès lors un service hospitalier médical *mixte* : de même que les malades riches, les malades indigents pourront y choisir leur traite-

ment préféré, en allant, à leur gré, à l'hôpital homœopathique ou à l'hôpital allopathique.

De la sorte, Leipzig inaugurerà tout à la fois une ère nouvelle dans l'assistance publique hospitalière et une ère nouvelle dans l'enseignement médical.

Les médecins homœopathes et les partisans de l'homœopathie doivent réunir tous leurs efforts pour permettre à cette ville de réaliser ce double progrès.

Dans ce but, les médecins homœopathes devraient organiser des souscriptions, soit entre eux, soit parmi leurs clients. Et, pour cela, il suffirait d'une bien faible cotisation personnelle.

En effet, que les six cents médecins homœopathes de l'Allemagne trouvent dans leur clientèle chacun cent partisans de l'homœopathie, disposés à donner individuellement la minime somme d'un thaler (3 fr. 75), et ils pourront ainsi recueillir soixante mille thalers. S'ils y ajoutent eux-mêmes une pareille cotisation personnelle, ils auront ainsi soixante mille six cents thalers, qui, réunis au legs précité, constitueront une somme totale de soixante trois mille six cents thalers (238,500 fr.). Or ce capital serait bien suffisant pour fonder immédiatement à Leipzig un hôpital avec clinique homœopathique.

Si quelques-uns des six cents médecins homœopathes allemands ne peuvent recueillir chacun cent thalers dans leur clientèle, d'autres recueilleront davantage et permettront ainsi d'atteindre la moyenne désignée plus haut. D'ailleurs, dans ce but, on pourra compter, sans doute, sur la générosité des princes allemands, partisans de la thérapeutique nouvelle, et particulièrement sur la générosité de S. M. la reine d'Espagne, qui est, de tous les souverains, celui qui protège le plus effectivement l'homœopathie. Si pourtant la somme totale recueillie n'était pas suffisante, on la capitaliserait, et, comme elle doublerait ainsi tous les treize ans, on ne tarderait guère à fonder l'hôpital projeté.

D'ailleurs, je ne doute pas que beaucoup de médecins et de partisans de l'homœopathie en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Belgique, etc., ne veuillent contribuer à cette fondation par des dons volontaires. Pour cela, je compte aussi particulièrement sur les Anglais et les habitants des Etats-Unis, qui, suivant la pratique du *self-go-*

vernement, ne réclament rien de leur gouvernement et font tout par eux-mêmes. Ils auront ici une belle occasion de donner aux autres peuples un exemple de leur initiative privée, et par là, ils témoigneront de leur gratitude à cette ville qui fut le berceau de l'homœopathie, laquelle, en un demi-siècle, a déjà conquis cinq mille médecins, aujourd'hui adhérents à ses principes.

De mon côté, très honorés confrères, joignant l'exemple au conseil, je viens vous offrir un don modeste de *cent francs* qui seront ajoutés aux *trois mille thalers* de M^{lle} Caroline Schmidt, et comme eux capitalisés, jusqu'à ce que la somme totale soit suffisante pour établir à Leipzig un hôpital avec clinique homœopathique.

Avec ma faible cotisation, veuillez agréer, très honorés confrères, le souhait que je fais de vous voir bientôt médecins, non plus d'une Policlinique, mais bien d'un hôpital homœopathique.

Lyon, ce 25 décembre 1866

Dr. GALLAVARDIN

Telle est la lettre de Gallavardin. Tous les amis de la science, aussi bien que nous, sauront gré à notre confrère de son excellent projet.

Nous sommes convaincu qu'en suivant la voie proposée on arrivera au but beaucoup plus rapidement que par d'autres moyens, et, s'il n'était peut-être pas d'un effet aussi prompt que le pense le Dr Gallavardin, ce plan n'en est pas moins digne d'être pris en la plus grande considération. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet, et nous osons espérer que nos confrères s'en occuperont également. En attendant, nous adressons au Dr Gallavardin, tant pour son conseil que pour son acte, nos plus sincères remerciements.

Dr V. MEYER,
Rédacteur en chef de la *Gazette*
homœopathique de Leipzig

III

SOUSCRIPTION POUR LA FONDATION D'UN HÔPITAL HOMŒOPATHIQUE A LEIPZIG.

Legs de M ^{lle} Caroline Schmidt, de Brunswick,	
3.000 thalers.	Fr. 11.250 —
Le Dr Gallavardin, de Lyon.	» 100 —

8 CONTRIBUTION POUR SERVIR A L'HISTOIRE

Le Dr Noack fils, de Lyon.	»	50 —
M ^{me} la comtesse des Guidi, de Lyon.	»	100 —
Le Dr Kirsten, de Leipzig, 50 thalers.	»	187.50
M. Bielefeld, de Posen, membre de la Chambre de commerce et membre honoraire de la Société centrale homœopathique de l'Alle- magne, 18 thalers.	»	67.50
Un anonyme, de la France, souscription trans- mise par le Dr Gallavardin.	»	100 —
TOTAL. . .		Fr. 11.855 —

Il est permis aujourd'hui de soulever pour la première fois le voile de l'anonymat au sujet de de cette dernière souscription et de dire le nom de ce généreux bienfaiteur qui donna cette modeste offrande et qui plus tard offrit au Dr Gallavardin la somme d'un million pour la fondation de l'hôpital homœopathique de Lyon. Pour bien faire comprendre dans quelles circonstances cette offre eut lieu il est nécessaire de publier les lettres échangées entre M. Legras et le Dr Gallavardin.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 8 novembre 1866.

MONSIEUR,

Mardi dernier on m'a remis votre adresse avec le billet de M. le docteur Jousset. J'ai regretté de ne pouvoir rester à Paris pour aller vous voir. Veuillez m'écrire et me faire savoir quels sont vos désirs et de quelle manière nous pourrions arriver au but que nous nous proposons.

Recevez, Monsieur, etc.

LEGRAS.

Le Dr Gallavardin à M. Legras

LYON, 24 novembre 1866.

MONSIEUR,

Je n'ai pu, à mon grand regret, répondre plus tôt à votre lettre du 8 novembre, parce que j'ai été fort occupé les derniers jours de mon séjour à Paris et plus encore les premiers

jours de mon retour à Lyon où je pratique la médecine homœopathique depuis douze ans.

Je vais maintenant vous exposer ici ce que je voulais vous dire de vive voix en vous rendant visite le 5 ou le 6 novembre passé.

D'après ce que me raconte le docteur Jousset, vous destinez généreusement un million à la fondation d'un Hôpital Homœopathique. Et vous auriez déjà cédé cette forte somme pour le créer à Paris si vous n'aviez craint de voir l'Administration de l'Assistance publique qui domine et régenté tous les établissements hospitaliers de cette ville (excepté l'Hôpital Israélite de Rothschild), s'emparer de votre capital et le consacrer à une autre destination que celle par vous proposée.

Vous ne deviez pas cependant, Monsieur, avoir cette appréhension, puisque le président Bonjean promettait d'obtenir de l'Empereur un décret autorisant la création d'un Hôpital Homœopathique à Paris, hôpital complètement indépendant de l'Assistance publique de cette ville. C'est du moins ce que M. Bonjean avait affirmé au docteur Jousset.

Si néanmoins, vous conservez cette appréhension à l'égard de Paris, vous ne l'aurez plus à l'égard des autres villes. En effet, Paris est, je crois, la seule ville de France, où l'Assistance régente et centralise tous les établissements hospitaliers de la commune.

Dans tous les cas, Monsieur, je ne puis que vous encourager à persévérer dans votre projet de fonder un Hôpital Homœopathique non dans une petite localité, mais préféralement dans une grande ville. De la sorte vous atteindrez plus complètement les divers buts auxquels vous visez, sans doute. Sur ce point, je m'explique.

En publiant en 1861 un mémoire sur un *Projet d'Hôpitaux mixtes, Allopathiques et Homœopathiques*, je le résumais dans l'épigraphe suivante :

« Les malades de la classe aisée, quand l'Allopathie ne peut les guérir, utilisent les ressources nouvelles de l'Homœopathie. Pourquoi la Charité publique n'accorderait-elle pas aux malades des hôpitaux ce libre choix du traitement, aujourd'hui privilège de la fortune, demain soulagement commun offert à tout homme souffrant ? Ce serait inaugurer une ère nouvelle dans l'Assistance publique ».

Dans le but d'inaugurer, vous le premier, Monsieur, cette ère nouvelle dans l'Assistance publique en France, vous avez offert de créer à Paris un Hôpital Homœopathique à côté des Hôpitaux Allopathiques, afin que les malades indigents puissent, comme les malades riches, opter entre les deux méthodes de traitement et recourir à l'Homœopathie après l'insuccès de l'allopathie.

Et, d'autre part, en établissant cet Hôpital Homœopathique dans une ville où existe une Faculté de médecine, vous aviez judicieusement présumé que votre Hôpital deviendrait une Ecole pratique pour les élèves et les médecins qui voudraient étudier la méthode thérapeutique de Hahnemann. Et, dès lors, les médecins pourraient plus tard, dans leur résidence respective sur divers points de la France, faire participer aux ressources nouvelles de cette thérapeutique tous leurs clients, les pauvres comme les riches.

En créant ainsi votre Hôpital, vous fondez, du même coup, un service médical mixte dans une grande ville et une Ecole pratique d'Homœopathie pour toute la France. De la sorte, vous faites tout à la fois de la propagande homœopathique et, par là, un acte de philanthropie aussi fructueuse qu'intelligente.

Et, pour assurer à perpétuité l'existence de cette fondation à double fin, vous créez le premier Hôpital homœopathique qui ait existé en France jusqu'ici.

En effet, jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu en France un seul Hôpital définitivement homœopathique, mais simplement des médecins homœopathes appliquant l'Homœopathie dans leur service d'hôpital. Et quand ils sont morts ou qu'ils ont quitté leur résidence, l'Homœopathie avec eux a disparu de leur hôpital.

C'est ce qui arriva, par exemple, quand le docteur Gastier quitta la ville et l'Hôpital de Thoissey (Ain) où il avait appliqué l'Homœopathie de 1832 à 1848. Et de même, lorsque mourut le docteur Jean-Paul Teissier, médecin des Hôpitaux de Paris, l'Homœopathie disparut de ces Hôpitaux où il l'avait appliquée de 1847 à 1862.

Pareille chose arrivera aussi lorsque disparaîtront d'une façon ou d'autre les médecins homœopathes des Hôpitaux de Carentan (Manche), de Bourgueil (Indre et Loire) et de Cavaillon (Vaucluse).

Vous le voyez donc, Monsieur, l'Hôpital fondé par vous serait bien vraiment, en France, le *premier* Hôpital définitivement Homœopathique, puisque ses malades seraient à tout jamais exclusivement traités par des médecins homœopathes se succédant les uns aux autres dans la suite des temps.

Sans doute, Monsieur, vous persévérez dans votre judicieux projet d'établir votre Hôpital Homœopathique dans une grande ville où existent d'autres hôpitaux et une école de médecine, et cela, afin d'inaugurer du même coup, je le répète, un service médical mixte dans cette ville et une Ecole pratique d'Homœopathie pour toute la France.

Dans ce cas, si vous ne fondez pas votre Hôpital à Paris, je vous demanderais de l'établir à Lyon que ses trois cent mille habitants rendent, après la capitale, la ville la plus peuplée de France. Elle a d'ailleurs une Ecole de médecine qui compte de nombreux élèves et elle possède quatre grands Hôpitaux contenant : Hôtel-Dieu 1145 lits; Hôpital de la Croix-Rousse 300 lits; L'Antiquaille 1600 lits; La Charité 1007 lits; soit environ 4000 malades traités par 7 chirurgiens et 16 médecins. En outre, 300 médecins exercent leur art à Lyon. Parmi eux, neuf seulement sont homœopathes.

Si je vous désigne cette ville de préférence pour y fonder votre Hôpital, c'est, soit à cause de sa population et de son Ecole de médecine, soit parce que je connais cette ville mieux qu'un autre, soit, vous l'avouerais-je, parce que j'espère trouver dans votre Hôpital des éléments pour la propagande de l'Homœopathie à laquelle j'ai consacré ma plume depuis huit ans.

Si vous donnez un million aux membres de l'Administration Hospitalière de Lyon à la condition d'établir un Hôpital Homœopathique, ils accepteraient votre don, j'en ai été informé *officieusement*, et rempliraient la condition par vous imposée.

Si vous ne vouliez pas leur confier la gestion de votre capital, vous pourriez la remettre entre les mains de partisans déclarés de l'Homœopathie, choisis parmi les notables de la ville et aussi parmi les membres anciens ou actuels de l'Administration Hospitalière. Vous formerez de la sorte un Conseil d'Administration spécial pour votre fondation.

Dans quelque grande ville que vous établissiez votre Hôpital Homœopathique, je souhaite que la Providence guide

votre main et vous permette d'atteindre le but multiple que vous vous proposez par là.

Je vous ai adressé par la poste mon mémoire sur un *Projet d'Hôpitaux mixtes, Allopathiques et Homœopathiques*. L'avez-vous reçu? Si vous présumez que je puisse vous fournir quelques indications ou renseignements sur cette question, que j'ai depuis longtemps étudiée sous ses divers points de vue, je mets, Monsieur, très volontiers à votre disposition,
 Votre très honoré serviteur.

DR GALLAVARDIN.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 4 décembre 1866.

Monsieur le Docteur,

J'ai reçu la brochure que vous m'avez adressée. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt.

Dans la lettre que vous m'avez écrite quelques jours après, vous me proposez de faire à Lyon ce qu'il paraît bien difficile d'exécuter à Paris. J'ai dû consulter à cet égard les personnes qui contribuent avec moi à cet œuvre. Nous sommes d'avis que si l'autorité n'accepte pas nos propositions nous devons nous adresser ailleurs et dans ce cas Lyon nous paraît être la ville la plus convenable pour réaliser le but que nous nous proposons.

Nous sommes toujours dans les mêmes dispositions, que l'occasion se présente et nous la saisirons avec empressement.

Je me félicite que cette affaire m'ait mis en relation avec vous, et je ne perdrai pas de vue l'ouverture que vous m'avez faite.

Recevez, Monsieur le docteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LEGRAS.

Le Dr Gallavardin à M. Legras

LYON, 9 février 1867.

Monsieur,

Je vous adresse sous ce pli l'épreuve d'impression d'un article contenu dans le journal *Homœopathique de Paris, l'Art médical*, numéro de février 1867, épreuve que j'ai demandée à l'imprimerie de ce journal pour vous la faire parvenir.

En lisant cet article, vous jugerez vous-même si vous devez envoyer votre obole à cette souscription pour la fondation d'un Hôpital Homœopathique à Leipzig. Sans doute, Monsieur vous présumez le souhait que fait, à cette occasion, votre très honoré serviteur.

Dr GALLAVARDIN.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 13 février 1867.

Monsieur,

Je tiens à votre disposition une somme de cent francs pour l'établissement futur d'un Hôpital Homœopathique à Leipzig. Je désire garder l'anonyme et que par conséquent mon nom ne figure pas sur la liste de souscription.

Je vous remercie de l'envoi de deux autres brochures. Je les ai lues avec intérêt, surtout la notice sur M. le comte des Guidi.

Si, comme je le pense, vous venez à Paris cette année, veuillez me le faire savoir quelque temps d'avance, je m'arrangerai pour aller vous voir. Je serais heureux de faire votre connaissance et de causer avec vous de l'affaire qui nous a mis en relation.

Agréé, Monsieur etc.

LEGRAS.

Le Dr Gallavardin à M. Legras

LYON, 19 février 1867

Monsieur,

Vous destinez, m'écrivez-vous, la somme de cent francs pour l'établissement d'un Hôpital homœopathique à Leipzig. Je vous remercie pour cette souscription qui sera, suivant votre désir, enregistrée avec les précédentes sous ce titre :

Un anonyme de la France, 100 frs.

Vous pourriez, à votre choix, faire parvenir cette somme à Leipzig, directement vous même, ou par mon intermédiaire.

Dans ce dernier cas, envoyez-moi un mandat sur Leipzig, qui vous coûtera un franc de commission. Ce mandat ne portera pas votre nom, mais le nom d'une personne tierce. Elle, ou bien vous, l'endosserez à mon nom et, à mon tour, en l'adressant à Leipzig, je l'endosserai au nom de MM. les Drs Clotar Muller et Veit Meyer, médecins de la policlinique homœopathique.

Votre souscription anonyme sera insérée dans la *Gazette Homœopathique de Leipzig* et dans l'*Art médical* de Paris.

Si vous le désirez, je vous ferai un reçu de votre mandat.

Vous me demandez de vous annoncer d'avance mon prochain voyage à Paris, car vous souhaitez, dites-vous, de faire ma connaissance. Je souhaite pareillement de faire la vôtre, Monsieur. Aussi, je compte bien vous satisfaire à la première occasion. Mais, malheureusement les occupations qui me retiennent à Lyon retarderont à mon grand regret cette occasion.

J'espère néanmoins que dans le courant de cette année vous pourrez, Monsieur, recevoir la visite de votre très honoré serviteur.

Dr GALLAVARDIN.

LYON, 1^{er} mai 1867

Monsieur,

Si vous tenez toujours à ma disposition les 100 francs que vous m'avez fait espérer, à titre de souscription pour la fondation d'un Hôpital Homœopathique à Leipzig, je vous prierais de me les adresser prochainement. Car je pourrais les joindre à une autre somme de 100 fr. que m'a remise récemment une personne de Lyon pour la même destination. J'enverrai alors un seul mandat de 200 fr. au Dr Meyer, à Leipzig.

La Société Homœopathique de France vient d'adresser pour la même souscription, 100 frs. à un médecin de Leipzig.

Je pourrais vous apprendre deux nouvelles agréables à vous, Monsieur, qui vous intéressent au progrès de l'homœopathie.

En Prusse un simple particulier a fait récemment un legs de 375.000 frs (100.000 thalers) pour fonder un Hôpital Homœopathique à Berlin.

L'Homœopathie vient d'être introduite officiellement dans un établissement de charité à Lyon; c'est la première fois que la chose arrive dans notre ville. La providence des Infirmes de Ste-Elisabeth, fondée en 1844 à Lyon (faubourg de Vaise, rue de la Claire 9) reçoit des jeunes filles de 12 à 30 ans atteintes d'infirmités physiques et morales, mais pouvant un peu travailler. Cette institution de charité, qui renferme aujourd'hui 156 infirmes et 15 sœurs de charité, avait depuis son origine un médecin allopathe. On lui a adjoint récem-

ment un médecin homœopathe, tout en laissant les malades complètement libres de choisir leur médecin, par conséquent le mode de traitement. On m'a offert dans cet établissement la place de médecin homœopathe que j'ai acceptée malgré ses charges. Car j'espère que ce sera un précédent, un exemple qui sera imité à Lyon et y fera admettre un pareil service médical mixte dans d'autres établissements de charité ou Hôpitaux et même dans des pensionnats et collèges; ce qui a déjà lieu dans le collège des Jésuites de Vaugirard à Paris.

Un congrès homœopathique devant tenir ses séances à Paris du 9 au 14 août prochain, je me rendrai dans cette ville probablement à cette époque. Dans tous les cas, Monsieur, vous recevrez ultérieurement l'avis de l'arrivée de votre très honoré serviteur.

DR GALLAVARDIN.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 2 mai 1867

Monsieur,

Quand votre dernière lettre m'est parvenue, j'avais envoyé à St-Chéron prendre un mandat poste sur Leipzig, il a été répondu que l'on ne délivrait pas de mandat sur cette ville. J'en ai alors chargé une personne de Paris qui à son tour n'a pu faire ma commission, forcée qu'elle était de quitter Paris pour se rendre auprès de son père gravement malade. Je saisis donc avec empressement la proposition que vous me faites et vous adresse ci-joint un billet de banque de 100 fr. que je conservais à votre disposition.

J'apprends avec plaisir les deux nouvelles que vous m'annoncez et conserve le bon espoir de la propagation de l'homœopathie.

Recevez Monsieur, etc.

LEGRAS

Veuillez m'accuser réception de mon envoi.

Dans une lettre datée du 4 mai 1867 le Dr Gallavardin accuse réception de cette somme et annonce à M. Legras la création de deux hôpitaux, allopathique et homœopathique, à St-Louis en 1864. Il lui parle également d'un bill du Parlement du Ca-

nada autorisant la Faculté homœopathique du Canada et lui permettant de délivrer le diplôme de Docteur.

Bien que le Dr Gallavardin n'ait pas conservé la copie de toutes les lettres qu'il adressait à M. Legras, il sera facile de lire dans les documents suivants quelles furent les volontés des souscripteurs de l'Hopital Homœopathique de Lyon.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 5 septembre 1867.

Monsieur le Docteur

Je reçois à l'instant votre lettre qui m'apprend une excellente nouvelle et me fait voir qu'il y a de bonnes âmes partout.

Je serais curieux de connaître les moyens de constituer une existence légale et indépendante aux établissements de charité, mais en admettant que ce résultat soit obtenu, il faut toujours une direction et des personnes qui se dévouent pour continuer l'œuvre. Vous savez ce que je pense à cet égard on peut bien donner son argent, mais vouloir conserver son repos et sa tranquillité.

Quand il a été question de notre œuvre, les personnes qui fournissent les fonds ont jugé que cet établissement devait être accepté et fondé légalement par une autorité compétente et non par des particuliers.

L'autorité recevrait donc la somme *sous les conditions nécessaires pour que la fondation ne puisse être détournée **du but et des intentions** des fondateurs.*

En conséquence, il faut avant tout qu'une proposition officielle soit faite à l'autorité à Lyon. Si ces propositions sont acceptées on s'entendra sur le paiement de la somme et l'administration achètera ou fournira un terrain pour construire les bâtiments, et acquérera le mobilier nécessaire pour l'établissement qui sera un établissement d'utilité publique et dépendante de la ville.

J'ai lu et médité attentivement l'ouvrage de M. Davenne que vous avez eu l'obligeance de me remettre. Je crois la chose

possible dans les termes et sous les conditions dont nous avons parlé.

Il n'y a donc pas à s'occuper d'acquisition de terrains quelqu'avantage que l'on ait à les acquérir en ce moment. Je voudrais pouvoir aller à Lyon et causer de tout cela avec vous et le Dr X, mais je ne puis quitter en ce moment, et les choses ne sont pas assez avancées pour m'obliger à ce voyage.

Si monsieur le Dr X persévère dans l'intention de venir conférer avec moi de ses projets, je serais bien aise de faire sa connaissance; dans tous les cas, je ne puis que le féliciter de ses bonnes intentions et fais des vœux bien sincères pour la réussite de ses projets charitables.

J'ai à vous remercier de la peine que vous avez prise de m'envoyer les journaux et le manuel.

Mes intentions sont toujours les mêmes, agissez donc comme nous en sommes convenus et donnez-moi le résultat des démarches que vous aurez faites,

Recevez, cher monsieur le docteur etc.

LEGRAS.

ST-EVROUX, 3 octobre 1867

Mon cher monsieur le docteur

Après avoir bien médité le contenu de votre lettre du 10 septembre, je n'ai pu modifier ma manière de voir sur le mode d'exécution de l'affaire en question, mais craignant de me tromper dans mon appréciation, j'ai voulu consulter des personnes compétentes et j'ai été à Paris ces jours derniers.

Les personnes qui se joignent à moi pour cette œuvre, ainsi que celles auprès desquelles j'ai été prendre des renseignements n'ont fait que me confirmer dans mes premières idées. Les sociétés civiles dont vous me parlez peuvent bien subsister tant qu'il ne se rencontre pas d'opposition soit de l'autorité, soit de la part d'autres personnes, mais s'il s'agissait d'une œuvre ayant une gestion de capitaux et revenus assez importants, s'il y avait opposition de la part de corps scientifiques influents ou mieux encore de la part de personnes se regardant comme frustrées par la société civile fondée pour l'œuvre, il serait à craindre que les tribunaux ne déclarent nulle une semblable société, comme étant formée pour éluder la loi. Mais en supposant que ces craintes ne

soient pas fondées, il faudrait des hommes dévoués à cette œuvre, ayant l'expérience des affaires et y consacrant leur temps pour l'organiser, la diriger et la perpétuer.

Il y a eu dans le temps à ma connaissance une œuvre qui pour s'établir et durer avait besoin de personnes capables et dévouées, à peine quelques années s'étaient écoulées que les uns par une cause, les autres par une autre n'ont pu continuer leur concours par suite de la difficulté d'en réunir d'autres l'œuvre a été détruite.

Quand M. le Dr Jousset est venu l'année dernière me proposer de fonder l'œuvre en dehors de l'administration comme établissement particulier, je lui demandai quel serait l'homme qui s'y consacrerait tout entier avec intelligence et dévouement, il a compris que là était la principale difficulté.

J'en reviens donc toujours à ma première idée, dans l'état actuel des choses, le mode d'exécution par l'administration des hôpitaux est celui qui me paraît préférable quoiqu'il y ait encore bien des difficultés à surmonter et des chances à courir.

Dans votre lettre du 24 novembre dernier vous me disiez :

« Si vous donniez (une somme de) aux membres de l'administration hospitalière de Lyon à la condition d'établir un « hôpital homœopathique, *ils accepteraient*, j'en ai été informé officieusement, ils accepteraient votre don et rempliraient la condition par vous imposée ».

Voilà mon point de départ, voilà ce qui nous a décidé, moi et les personnes qui participent à cette œuvre, à l'exécuter à Lyon plutôt qu'à Paris, où l'administration n'est pas dans les mêmes dispositions.

Autrement, si nous voulions agir en dehors de l'administration, pourquoi Lyon plutôt que Paris. Si nous persistons dans ce mode d'exécution, nous persistons aussi dans l'exécution en elle-même, vous pouvez donc aller en avant et proposer l'affaire à l'administration des hôpitaux de Lyon, si elle accepte ; on se mettra en rapport avec elle pour tout le reste.

Vous avez demandé chez Baillière l'ouvrage de M. Davenne, si vous ne l'avez pas fait payer, j'en ferais tenir le prix à Baillière à mon prochain voyage à Paris, autrement je vous suis redevable de ces deux volumes, dont j'ignore le prix. Vous verrez, en lisant cet ouvrage, qu'il y a à Paris des éta-

blissements publics qui ne dépendent pas de l'Assistance publique et qui ont leurs administrateurs à part, tels sont les sourds-muets, les jeunes aveugles, et autres.

On pourrait peut-être obtenir le même avantage, mais le principal est que la fondation soit acceptée en principe par la ville de Lyon.

J'ai lu vos deux articles sur le choix des médicaments, ils sont sérieusement travaillés et ont modifié les idées que j'avais eues jusqu'ici.

Agréer, mon cher Monsieur le Docteur, etc,

LEGRAS.

ST-EVROUX, 23 Octobre 1867

Mon cher Monsieur le Docteur,

Je regrette vivement que ma manière d'envisager l'exécution de l'œuvre en question ne soit pas conforme à celle que vous me proposez, mais, comme vous me le dites avec raison nous ne pouvons, par correspondance, continuer une discussion, qui serait interminable. J'ai cherché à me renseigner de nouveau sur le mode de société civile, j'ai voulu avoir de nouveaux conseils et, après une conférence assez longue que j'ai eue à Paris, je n'ai rien trouvé qui pût modifier mes idées à cet égard.

Je suis très retenu ici par des travaux que je fais exécuter et qui exigent impérieusement ma présence, d'un autre côté l'état de ma santé ne me permet pas, dans la saison où nous sommes, de faire un voyage comme celui de Lyon, ce qui serait indispensable si je me rangeais à votre opinion.

Quant au voyage que se proposerait de faire M. le Dr X., il me paraît inutile et me mettrait dans une position désagréable à son égard. Je serais vivement peiné de ne pas me rendre aux raisons qu'il ne manquerait pas de m'exposer et de lui avoir fait entreprendre un voyage sans résultat. Je m'en tiens donc à ma dernière lettre et demeure toujours dans les mêmes dispositions.

J'ai fait payer chez Baillièrre les deux volumes portés à votre compte. Je regrette que cette affaire dont vous m'aviez donné la pensée dans la lettre que je vous rappelais dernièrement ne puisse s'exécuter comme vous me le proposiez

alors. Je n'en reste pas moins dans les mêmes intentions et ne laisserai échapper l'occasion quand elle se présentera dans l'ordre d'idées auxquelles je me suis arrêté.

Recevez, mon cher Monsieur le Docteur, etc. LEGRAS.

ST-EVROUX, 4 novembre 1868

Monsieur le Docteur,

Je regrette beaucoup de n'avoir pas connu par avance votre visite dans la capitale. J'aurais pris mes dispositions, pour me rencontrer avec vous lorsque j'ai été à Paris au commencement de la semaine dernière, il me serait bien difficile d'y retourner ces jours-ci, Je suis donc obligé d'accepter la proposition que vous me faites de venir me trouver jusqu'à St-Evroux. Je vous attendrai donc mardi prochain, et comme dans notre pays il n'y a ni hôtels, ni restaurants vous me permettrez de vous offrir à déjeuner.

Je serai heureux de vous revoir et de causer avec vous de l'affaire en question.

Recevez, Monsieur le Docteur, etc. LEGRAS.

Après l'entrevue annoncée dans cette lettre, M. Legras se décida à consacrer la souscription promise pour la fondation d'un hôpital homœopathique à Lyon. Déjà au sujet de la fondation de cet hôpital, le Dr Gallavardin avait essayé de mettre en relation avec M. Legras un médecin homœopathe plus âgé que lui, le Dr Emery, de Lyon, désigné par la lettre X dans les lettres du 5 septembre et du 23 octobre 1867 écrites par M. Legras.

A la suite de plusieurs pourparlers il fut convenu que le Dr Gallavardin, de concert avec le Dr Emery, M. Servan, médecins à Lyon et d'autres personnes s'intéressant à la propagation de l'homœopathie et pouvant organiser des souscriptions, chercherait à réaliser la fondation de l'hôpital projeté. Sur ces

entrefaites, le Dr Emery avait trouvé un souscripteur lui promettant la somme de 100,000 fr.

Pour donner une existence légale à l'Hôpital homœopathique, le Dr Gallavardin laissa le Dr Emery conférer avec un notaire de Lyon, M^e Messimy et le 15 janvier 1869 furent signés les *Statuts de la Société civile de Médecine pratique*. Les voici *in extenso* :

Statuts de la Société civile de Médecine pratique

Par devant M^e Charles Paul Léon Messimy et son collègue notaires à Lyon, soussignés,

Ont comparu :

1^o M. André-Marie-Paul Borel, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Martin n^o 1;

2^o M. Jean-Baptiste-Eugène Emery, docteur-médecin, demeurant à Lyon, place Bellecour, n^o 27;

3^o M. Pierre Gallavardin, docteur-médecin, demeurant à Lyon, place Bellecour, n^o 33;

4^o M. Louis-Marie Meaudre, juge au tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Simon-Maupin, n^o 4;

5^o Et M. Ennemond-Alphée Servan, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Martin n^o 11;

Lesquels ont établi, de la manière suivante, les conditions de la société arrêtée entre eux.

Article premier. — Il est formé entre les soussignés et tous ceux qui deviendront successivement propriétaires des actions ci-après créées, une société civile particulière, qui sera régie par les stipulations du titre neuvième du code Napoléon, sauf les modifications résultant des présents Statuts.

Article. 2 — Cette société a pour objet :

1^o D'acquérir un terrain sis à Lyon, quai du Prince Impérial, confiné au nord par la rue du Rhône, au levant par la rue de Cavenne, au midi par la rue de la Lône et au couchant par le quai du Prince Impérial.

2^o D'élever sur tout ou partie de ce terrain des constructions, où, suivant un règlement adopté par le Conseil d'administration, seront donnés par qui il appartiendra, mais en appliquant les principes homœopathiques, des soins médi-

caux aux personnes admises, et spécialement aux membres des Sociétés de Secours Mutuels, aux chefs, employés et ouvriers d'établissements industriels et autres personnes qui, par des abonnements ou des fondations de lits, auraient acquis le droit de profiter des ressources de l'institution.

3^o De recueillir des dons et legs dans le but de développer l'établissement médical ou de lui donner un caractère charitable en consacrant ces ressources spéciales au soulagement des malades indigents.

Article 3. — La société prend la dénomination de Société civile de Médecine pratique.

Article 4. — La durée de la société est de 30 années, commençant le premier janvier mil huit cent soixante-neuf, et finissant le trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Article 5. — Le siège de la Société est fixé à Lyon, d'abord provisoirement en l'étude de M^e Messimy, notaire de la Société, et ensuite et définitivement dans l'établissement projeté aussitôt qu'il sera ouvert.

Article 6. — Le fonds social est fixé à la somme de cent mille francs.

Article 7. — Il est représenté par vingt parts ou actions de cinq mille francs chacune.

Ces actions appartiennent aux soussignés dans la proportion des souscriptions ci-après déterminées.

A M. Borel, qui a versé cinq mille francs : une action.

A M. Emery, qui a versé quatre-vingt mille francs : seize actions.

A M. Gallavardin, qui a versé cinq mille francs : une action.

A M. Meaudre, qui a versé cinq mille francs : une action.

Et à M. Servan, qui a versé cinq mille francs : une action.

Article 8. — Chaque action donne droit à un vingtième de tout l'avoir social et détermine cette même proportion dans les dettes de la Société.

Les actionnaires ne seront tenus vis-à-vis des créanciers, quels qu'ils soient, et quelle que soit l'origine de leur créance, à moins de stipulations contraires dans le titre constitutif que chacun sur le pied de la part qu'il a dans la Société, au moment de l'engagement et non pour des sommes et parts égales.

Article 9. — Les actions sont nominatives.

Elles sont extraites d'un registre à souche et revêtues de la signature de deux membres du conseil d'administration; elles portent un numéro d'ordre.

Article 10. — La transmission des actions s'opère, conformément à l'article 36 du Code de commerce, au moyen d'une déclaration de transfert au siège de la Société; le conseil d'administration détermine la forme de ce transfert et le fait mentionner sur le titre.

Article 11 — La cession des actions comprend toujours les dividendes échus ou à échoir, ainsi que la part éventuelle dans le fonds de réserve.

Article 12. — Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 13. — Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les héritiers ou autres ayant droit d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, faire dresser inventaire, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société, ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 14. — La Société est gérée et administrée par un conseil composé de cinq membres, choisis par l'assemblée générale ordinaire parmi les personnes propriétaires d'une action, au moins, au moment de leur élection.

Les actions des administrateurs ne sont point inaliénables pendant la durée de leurs fonctions, mais sur la proposition du conseil, l'assemblée générale a le droit de déclarer démissionnaire tout administrateur ayant cessé d'être actionnaire. Par exception le premier conseil ne sera pas soumis à l'élection, il se composera de : MM. Gallavardin, Emery, Meaudre, Borel et Servan.

Article 15 — Le conseil se renouvelle par cinquième, chaque année.

Les administrateurs sortants sont désignés par le sort pour les quatre premières années et ensuite par l'ancienneté : Ils sont indéfiniment rééligibles.

Toutefois l'application de cet article ne commencera qu'à l'expiration de la cinquième année de la constitution de la Société, le premier conseil ne devant durant cette période être soumis à aucune réélection même partielle.

Article 16. — En cas de décès ou de retraite d'un administrateur, il est pourvu provisoirement à son remplacement par les autres membres du conseil. Cette nomination est soumise à la ratification de la première assemblée générale.

L'administrateur ainsi nommé ne demeure en exercice que jusqu'à l'époque à laquelle les fonctions de son prédécesseur devaient expirer.

Article 17. — Le Conseil fait lui-même son règlement intérieur. Toutefois la présence de trois membres est nécessaire pour la validité des délibérations, elles sont prises à la majorité des voix et constatées par des procès verbaux, qui sont signés par tous les membres présents.

Chaque administrateur n'a qu'une voix, quel que soit le nombre de ses actions.

En cas de partage la voix du président est prépondérante.

Article 18. — Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des affaires de la Société.

Il est chargé de veiller à l'exécution des délibérations de l'assemblée générale.

Il fait tous marchés et conventions de simple administration et détermine les conditions des abonnements et des fondations de lit; il signe les traités.

Il représente la Société vis-à-vis de toutes autorités.

Il est autorisé à exiger et recevoir tous les capitaux appartenant à la Société, à quelque titre que ce soit, à recueillir tous dons et legs.

Il fait l'emploi de tous les fonds appartenant à la Société, soit en constructions, améliorations, réparations ou agencements de l'immeuble social, soit en achat d'objets mobiliers de toute nature.

Il place les fonds libres de la manière la plus avantageuse à la Société, il autorise l'achat ou la vente de tout titre de rente, d'actions ou d'obligations.

Il signe les mandats sur le trésor, la Banque de France,

sur toutes caisses publiques ou sur tous banquiers.

Il donne pouvoir à l'un de ses membres de remplir les formalités nécessaires pour opérer à la Banque de France, dans ses succursales, ou dans la caisse de tout autre établissement, le dépôt ou le retrait de tout titre d'actions ou d'obligations.

Il représente la Société dans toutes instances judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Il peut traiter, transiger, compromettre, même à perte de finance, se concilier, nommer tous arbitres et experts, se désister de tous droits et donner toutes mains levées avant comme après paiement, il arrête les comptes soumis à l'assemblée générale, il a la faculté de conférer soit à un ou plusieurs de ses membres, soit à des tiers, des pouvoirs permanents pour les affaires courantes, soit des pouvoirs généraux ou spéciaux pour une ou plusieurs affaires déterminées et pour un temps limité.

Article 19. — Les fonctions des administrateurs sont gratuites, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat et ne contractent à raison de leur gestion aucune obligation personnelle ni solidaire.

Article 20. — Les actionnaires se réuniront sur la convocation du conseil d'administration en assemblée générale ordinaire dans les trois premiers mois de chaque année et en assemblée générale extraordinaire toutes les fois que les intérêts de la Société l'exigeront.

Les convocations sont faites quinze jours à l'avance par lettres contenant l'ordre du jour et adressées à chacun des actionnaires.

Nul ne peut représenter un actionnaire, s'il n'est lui-même membre de l'assemblée.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L'ordre du jour est toujours arrêté par le conseil d'administration.

L'assemblée générale choisit elle-même son bureau.

Ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents et les dissidents.

Elles sont constatées par des procès-verbaux signés des membres du bureau sur un registre spécial tenu au siège de la Société, les copies ou extraits de ces procès-verbaux, ainsi

que de ceux des délibérations du conseil d'administration, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le conseil d'administration ou par l'administrateur appelé à le remplacer.

Article 21. — L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, discute, approuve ou rejette les comptes, fixe les dividendes, nomme les administrateurs qu'il y a lieu de remplacer, enfin prononce souverainement sur toutes les propositions du conseil d'administration et lui confère les pouvoirs spéciaux pour les cas qui n'auraient pas été prévus.

Elle ne délibère valablement qu'autant que les actionnaires présents réunissent par eux ou par leurs mandants la moitié des actions.

Article 22. — L'assemblée générale extraordinaire, pour être régulière doit être composée d'actionnaires représentant au moins les quatre cinquièmes des actions.

Elle a pour objet de statuer sur les questions relatives :

A l'augmentation du capital social ;

A tout engagement qui ne serait pas la conséquence d'un acte d'administration ;

A tout emprunt avec ou sans affectation hypothécaire ;

Enfin à toute modification aux présents statuts, prorogation de la Société, dissolution anticipée, transformation, etc.

Les décisions ne sont obligatoires que si elles sont votées à l'unanimité par les membres présents.

Article 23. — Il sera fait chaque année, à la fin du mois de décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société, qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire.

Les bénéfices ou produits annuels seront, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire, portés en accroissement du capital social, pour n'être distribués qu'avec lui, lors de la liquidation de la Société.

Tout dividende dont l'assemblée générale votera la distribution sera réparti également entre toutes les actions, aux époques et de la manière déterminées par le conseil d'administration.

Le paiement en sera valablement effectué entre les mains du porteur des titres.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit au profit de la Société.

Article 24. — La Société finira :

- 1^o Par l'expiration du temps pour lequel elle est formée ;
- 2^o Par la perte du fonds social ;
- 3^o Par décision de l'assemblée générale prise dans les formes ci-dessus prescrites.

Dans tous les cas où il y aura lieu de procéder à la liquidation, l'assemblée générale déterminera le mode à suivre, les membres du conseil d'administration rempliront les fonctions de liquidateurs et jouiront à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Durant les opérations, les droits et les pouvoirs de l'assemblée générale subsisteront pour tout ce qui concerne la liquidation.

Elle aura notamment le droit d'autoriser les liquidateurs à céder et à transporter, en bloc et à forfait, tous les droits et obligations de la Société et de donner quittance et décharge définitive aux liquidateurs.

Pour faire mention des présentes où bespin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait.

Dont acte,

Fait et passé à Lyon, au domicile sus-indiqué de chacun des comparants.

L'an mil-huit-cent-soixante-neuf, le quinze janvier.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires.

Signé : E. EMERY, L. MEAUDRE, Dr GALLAVARDIN,
P. BOREL, A. SERVAN.

La lecture attentive de ces statuts met surtout en évidence :

1^o le désintéressement absolu de M. Legras qui, offrant un million pour la fondation d'un Hôpital homœopathique ne voulut pas seulement posséder une action,

2^o l'attribution au Dr Emery de seize actions sur vingt et l'influence que cette condition lui donnait dans les assemblées générales puisque, d'après l'article 20, chaque actionnaire avait autant de voix qu'il possédait d'actions.

Ces deux conditions furent la source de nombreuses difficultés que n'avaient pu prévoir ni le donateur d'un million, ni le Dr Gallavardin. Le Dr Emery, en effet, ne sut pas respecter les volontés du principal donateur. Les documents suivants le laisseront assez voir.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 18 Juin 1869.

Monsieur le Docteur.

Je compte aller à Paris lundi prochain, si vous y êtes arrivé et que vous puissiez venir me trouver rue des Prouvaires, n° 1, je m'arrangerai pour m'y trouver à 10 heures du matin. Je reviendrai le même jour à St-Evroux et j'y resterai toute la semaine ainsi que la semaine suivante. De toute manière, je me trouverai heureux de passer quelques instants avec vous.

Je ne comprends rien au retard que subit notre affaire de Lyon. Aussitôt notre entrevue, j'écrirai pour activer messieurs les architectes.

J'ai reçu vos deux brochures et vous en remercie.

En attendant l'avantage de vous voir, veuillez recevoir mes civilités empressées.

LEGRAS.

ST-CHÉRON, 25 Juillet 1869.

Monsieur le Docteur.

D'après le contenu de votre lettre en date du 19 courant vous vous préoccupez de la manière dont sera organisé le service administratif et médical de l'hôpital homœopathique que la Société de médecine pratique organise à Lyon.

Un des donateurs de votre ville, m'écrivez-vous, a offert pour la fondation de l'hôpital cent mille francs à Monsieur le docteur Emery, sous la condition que celui-ci aurait la direction suprême, administrative et médicale de cet hôpital, conséquemment administrateurs et médecins seraient sous ses ordres et se borneraient à recevoir l'impulsion et la direction de ce nouveau gouvernement personnel.

Je pense que vous faites erreur et sur les conditions du donateur et sur les conséquences que vous en tirez. Je viens de relire l'acte de Société, il réduit positivement à néant ces conditions et surtout les conséquences que vous en déduisez en remettant le tout au Conseil d'administration, qui me paraît un gouvernement parlementaire et nullement personnel.

Je vous engage à le lire et surtout les art. 14, 15, 16, 17, vous verrez qu'il répond à nombre de vos appréhensions. Tout ce qui concerne l'administration et la direction de l'établissement doit être décidé par l'assemblée générale ou le conseil d'administration, il n'y a donc pas lieu de redouter un gouvernement personnel; remarquez l'art. 17: Chaque administrateur n'a qu'une voix quel que soit le nombre de ses actions; il n'en est pas de même pour l'assemblée générale, où les voix sont comptées par les actions qu'elles représentent. Je dois ajouter que pour les quinze actions qui ont été attribuées à M. Emery, ce dernier m'a dit qu'il les tenait à la disposition des souscripteurs de Paris pour qu'ils puissent en faire usage lors des assemblées générales. De plus, la dernière fois que j'en ai causé avec M. Emery, il a été convenu que toutes les vingt actions ou parts actuellement existantes seraient déposées en main tierce pour parer à toute éventualité.

Enfin, pour vous parler comme représentant les souscripteurs et donateurs de Paris, mon avis est et a toujours été que le service médical aussi bien que le service administratif ne peut être, dans l'intérêt de la continuité de l'œuvre, confié à une seule personne. Je dois même ajouter que tous les médecins homœopathes de Lyon devraient y participer d'une manière ou d'autre ainsi qu'il serait décidé, toujours dans l'intérêt de la perpétuité de l'œuvre.

Quant à vous, monsieur le Docteur, sans rien préciser à cet égard et ne voulant pas plus pour moi que pour d'autres de gouvernement personnel, vous avez droit à prendre une part active au service médical, vous y rencontrerez de nouveaux cas à relater dans vos causeries cliniques qui offrent tant d'intérêt pour l'homœopathie.

Dès l'origine, je n'étais en rapport qu'avec vous seul et j'étais disposé à accepter la proposition que vous me faisiez d'offrir l'affaire à l'administration des Hospices de Lyon, au défaut de l'administration, elle aurait pu être mise à exécu-

tion entre vous et moi ; mais comme une œuvre de cette importance ne devait pas reposer sur une seule personne, j'ai accepté les ouvertures que m'a faites M. Emery par votre intermédiaire, avec la pensée bien arrêtée de profiter concurremment avec M. Emery de votre science et de votre zèle pour la propagation de la doctrine de Hahnemann.

En raison des ressources que vous avez procurées à l'œuvre, ressources sans lesquelles elle n'aurait pu arriver au point où elle en est, vous avez droit à une position que le conseil d'administration ou l'assemblée générale ne pourrait sans injustice vous refuser. Mais, encore une fois, ce n'est pas le moment de traiter ces questions qui, en temps et lieu, je n'en doute pas, seront résolues à votre entière satisfaction.

Il faut en ce moment diriger tous les efforts pour hâter la construction du bâtiment et activer ceux qui s'en occupent.

Recevez, Monsieur le Docteur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués.

LEGRAS.

Cette lettre démontre clairement le premier rôle qu'a joué le Dr Gallavardin dans la fondation de l'Hôpital homœopathique de Lyon, elle indique aussi que le souscripteur d'un million ne voulait pas de gouvernement personnel. L'idée de posséder 16 actions sur 20 a donc germé dans la tête du Dr Emery plutôt que dans celle du donateur. Un détail montre du reste que le Dr Emery avait pris la plus grande part pour la rédaction des *Statuts de la société civile de médecine pratique*, ce qui lui permit de s'attribuer ou de se faire attribuer 16 actions sur 20, ce détail est celui-ci : Les prénoms du Dr Gallavardin étaient Jean-Pierre et son prénom d'appellation était Joanny et non Pierre. Le Dr Emery se rendait d'ailleurs bien compte qu'il n'avait pas le droit de garder les quatre cinquièmes des actions puisqu'il offrait de les rendre, lors des

assemblées générales, aux souscripteurs de Paris, c'est-à-dire au souscripteur d'un million. La reddition de ces actions aurait eu pour conséquence d'empêcher le Dr Emery de prendre pendant sa vie « la direction suprême, administrative et médicale de l'Hôpital homœopathique. » et de laisser après sa mort la propriété de cet Hôpital à ses héritiers non médecins, incompetents pour respecter l'idée ayant provoqué la fondation de cet hôpital.

Les lettres suivantes du donateur et du Dr Gallavardin sont là pour appuyer cette argumentation.

ST-CHÉRON, 26 juillet 1869

Monsieur le Docteur,

Je suis au courant de la hausse qu'ont acquise les valeurs au sujet desquelles vous m'écrivez. J'ai dit à M. Thomasset que j'acceptais d'avance tout ce qu'il jugerait convenable de faire à ce sujet. J'approuve donc la proposition que vous me faites de vendre; on ne pourra sans doute vendre tout à la fois, ce qui pourrait amener de la baisse, mais M. Thomasset arrangera cela avec l'agent de change.

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur les constructions du bâtiment qui vont, je le pense, avancer rapidement.

Votre lettre s'est croisée avec la mienne que j'ai fait partir hier. Je vous priais de voir M. Franchet et de lui dire que j'attendais une lettre de lui. Cette lettre vient de m'arriver en même temps que la votre; pour m'éviter de lui écrire ce qui me fatigue beaucoup par ce temps chaud et orageux, ayez l'obligeance de le voir et de lui dire que je me rends à ses raisons, ainsi la cuisine et la partie correspondante de l'autre côté de l'escalier auront, comme il le désire, chacune un plancher en fer, tout le reste sera voûté d'après le système qu'il propose. Ainsi tout va bien, occupez-vous personnellement et activement de presser les travaux, vous vous rendrez doublement service.

Recevez, Monsieur le Docteur, mes salutations empressées.

LEGRAS

ST-CHÉRON, 10 août 1869

Monsieur le Docteur,

Je vois, avec grand plaisir, que vous suivez avec attention les constructions qui s'élèvent, il faut persévérer dans cette règle de conduite et m'écrire tous les huit ou dix jours. Quand le bâtiment sera élevé au rez-de-chaussée, je compte faire quelques nouvelles observations à M. Franchet, mais il ne faut pas les faire trop longtemps d'avance, elles seraient perdues de vue ; chaque chose a son temps.

Je n'entends pas parler des actions, sont-elles timbrées et en règle comme j'en suis convenu avec M. Emery et M. Thomasset. Occupez-vous de cette affaire qui est un des points importants de notre œuvre.

Agréez, Monsieur le Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

LEGRAS

ST-EVROUX, 18 septembre 1869

Monsieur le Docteur,

Dans votre dernière lettre vous me donniez de nouveaux détails sur le progrès que fait notre œuvre et sur les rabais concédés par les entrepreneurs, à cet égard je ne puis que vous renouveler les recommandations que je vous ai faites de tenir la main à ce que tout soit fait avec la plus grande économie, il ne suffirait pas d'obtenir des rabais considérables si les travaux n'étaient pas restreints au strict nécessaire pour bonne et solide construction.

Je vous sais donc bien gré du soin que vous mettez à me tenir au courant de tout. Depuis votre dernière lettre le bâtiment a dû s'élever, je serais bien aise d'en avoir des nouvelles et j'attends une lettre de vous.

M. Emery m'a écrit de sa campagne, il se repose sur vous du soin de me tenir au courant de tout. Quand ses vacances seront terminées et qu'il sera de retour à Lyon, si votre intention est de venir passer quelques jours à Paris, je désirerais que ce fût vers le 20 octobre, j'aurais quelque fonds à vous confier de la part des souscripteurs de Paris, cela éviterait l'intermédiaire des banquiers et rentrerait dans votre pensée d'avenir. Faites moi connaître vos intentions.

En attendant de vos nouvelles, Monsieur le Docteur, recevez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LEGRAS

Le Dr Gallavardin à M. Legras

LYON, 5 octobre 1869.

Monsieur,

... Récemment une occasion fortuite m'a porté à relire les statuts de notre Société et mon attention s'est arrêtée sur les articles 21 et 22 qui concèdent au propriétaire de la moitié ou des quatre cinquièmes des actions une véritable autorité absolue devant tôt ou tard prévaloir, puisqu'il peut à volonté remplacer et nommer les administrateurs (art. 21). Naturellement il ne choisira dans cinq ans (art. 15) que des administrateurs disposés à seconder ou à subir sa direction.

A cela il n'y aura aucun inconvénient tant que nous aurons le bonheur de conserver nos souscripteurs de Paris, car de leur vivant, ils pourront tempérer, réfréner ce pouvoir absolu.

Mais si nous avons le malheur de perdre nos souscripteurs de Paris, leur mandataire, propriétaire de 16 actions pourrait, *à lui seul*, constituer une assemblée générale ordinaire (art. 21) et même une assemblée générale extraordinaire (art. 22) et prendre en conséquence des décisions obligatoires, obligatoires même pour *tous* les actionnaires (art. 12).

En entrevoyant les conséquences possibles des articles 12, 21 et 22, je me suis mis à relire votre lettre du 25 juillet 1869, où vous me dites que, dans l'intérêt de la continuité de l'œuvre, les souscripteurs de Paris ne veulent pas que la direction médicale ou administrative de cette œuvre soit confiée à une seule personne. C'est pourtant ce qui arrivera logiquement quand les souscripteurs de Paris ne seront plus là pour tempérer l'autorité absolue de leur mandataire, propriétaire de 16 actions, soit les quatre cinquièmes.

Vous m'écrivez que les souscripteurs de Paris ne veulent pas dans leur œuvre de gouvernement personnel, dont chacun voit aujourd'hui les inconvénients sous tous les rapports. Pourtant, ces souscripteurs ont parfaitement laissé s'établir ce pouvoir personnel qui s'exercera, sinon de leur vivant, du moins après eux, et cela en accordant à un seul manda-

taire les quatre cinquièmes des actions de la Société (art. 12, 21, 22).

Pour empêcher dans le présent et prévenir dans l'avenir la constitution du pouvoir personnel, il faut donc, non pas supprimer les articles 21 et 22, mais modifier l'article 7 ou bien ajouter un article supplémentaire stipulant que les quatre cinquièmes des actions soient représentés au moins par deux membres de chaque assemblée générale, membres actionnaires ou mandataires.

En attendant l'addition de cet article supplémentaire, je veux prochainement démontrer son opportunité au propriétaire des 16 actions (art. 7) et conséquemment lui demander la moitié de ses actions, prenant à ma charge les frais de transfert des actions qu'il me cédera.

Je compte partir pour Paris dimanche soir ou lundi soir. Aussi vous prierais-je de me répondre jeudi ou vendredi prochain relativement à ce pouvoir personnel établi par nos statuts (art. 7, 21, 22) pour être exercé après vous. Ce faisant, Monsieur, vous obligeriez de nouveau

Votre très honoré serviteur qui poursuit l'intérêt de notre œuvre dans le présent et dans l'avenir. DR GALLAVARDIN

Je tiendrais à recevoir votre réponse avant mon départ pour en conférer avec qui de droit.

M. Legras au Dr Gallavardin

St-Evroux, 8 octobre 1869.

Monsieur le Docteur,

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur la marche de nos travaux, qui n'est pas très vive et laisse beaucoup à désirer, mais, s'il n'y a d'autre cause de retard que la grève en question, nous n'y pouvons rien, il faut se soumettre à la force des choses, vous m'annoncez la fin de cette grève, et maintenant les travaux pourront marcher sans interruption. J'ai reçu une lettre de M. Franchet qui me donnait, comme vous, connaissance de cet état de choses.

Il me serait bien difficile de répondre positivement à ce que vous m'écrivez au sujet de plusieurs articles de l'acte de société, c'est une affaire qu'il serait difficile de traiter par

correspondance et comme vous allez, sous peu de jours, venir à Paris, nous en causerons tout à notre aise. Une première réflexion m'est venue sur cette question, n'y aurait-il pas à craindre, qu'en cherchant à remédier à l'inconvénient dont vous parlez, pour un avenir que je désire voir s'éloigner le plus possible, on ne se privât des moyens d'établir les choses de manière à ce que les volontés des souscripteurs de Paris fussent fixées et pour l'avenir, tout cela du reste demande réflexion, causerie, et ce que je vous ai écrit est toujours ce que je désire, et avec la grâce de Dieu sera exécuté.

Je serai à Paris le vingt de ce mois, pour nous rencontrer plus certainement je vous donne rendez-vous pour ce jour-là, à dix heures du matin, rue des Prouvaires n° 1. Dans le cas où, pour une raison quelconque, vous ne pourriez pas vous y trouver ayez l'obligeance de déposer un mot chez le concierge afin que je ne vous attende pas inutilement.

Je suis depuis longtemps à court des médicaments le plus souvent employés. Si avant votre départ vous trouvez le moment de m'en préparer soit des petits tubes, soit des petits papiers vous me rendrez grand service, car ceux que j'ai sont anciens et les plus nécessaires me manquent, excusez moi de la peine que je vais vous donner et recevez-en par avance mes remerciements. Je vous envoie la liste des douze médicaments que je désire.

Recevez, etc.

LEGRAS.

ST-EVROUX, 13 octobre 1869.

Monsieur le Docteur,

Je reçois votre lettre à l'instant, il est neuf heures du matin. Je vous répons de suite pour vous dire que je vous attends demain jeudi pour déjeuner. J'aurai le plus grand plaisir de causer avec vous de toutes les affaires en question.

Recevez, etc.,

LEGRAS.

J'envoie porter ma lettre à St-Chéron pour qu'elle vous parvienne en temps utile.

ST-EVROUX, 24 novembre 1869.

Monsieur le Docteur,

Je vois, d'après votre lettre, que les travaux du bâtiment n'ont pas fait de rapides progrès depuis que j'ai eu l'avan-

tage de vous voir, les voûtes des caves sont terminées, c'est une bonne chose, mais ce qui est bien regrettable, c'est ainsi que je l'avais bien prévu, le bâtiment ne sera pas couvert avant les temps de neige et de glace que nous allons avoir pendant l'hiver. La perte d'un mois comme celui de mai et juin a été une faute que MM. les architectes ont à se reprocher.

Vous avez bien fait de remblayer avec de la terre végétale le terrain qui sépare l'édifice du quai, c'est une dépense qui sera assez forte et qui n'est pas portée dans les devis, nouveau motif pour veiller à ce que tout soit exécuté avec la plus stricte économie. En pensant que pour avoir élevé les constructions seulement au rez-de-chaussée, il y a déjà une somme dépensée aussi considérable, je me demande si le devis, malgré les réductions obtenues, ne dépassera pas ce qui a été annoncé, faites part de toutes ces observations à l'architecte pour qu'il en fasse son profit.

Vous ne me parlez que de la souscription versée par les héritiers de M. des Guidi. Je suppose que vous n'avez pas perdu de vue ce que je vous ai dit, il ne faut compter sur aucun envoi de fonds de la part des souscripteurs de Paris avant que ceux de Lyon n'aient remis pareille somme à celle versée dernièrement.

Je vous renouvelle l'assurance que je vous ai donnée pour faire cesser vos appréhensions qui, je le vois avec regret, vous préoccupent encore. Je prendrai toutes les mesures possibles pour que ce que vous craignez n'arrive pas, mais je ne crois pas nécessaire, au moins pour l'instant, d'écrire la lettre en question.

Je vous aurais répondu plus tôt si je n'avais pas eu des affaires qui m'ont obligé d'aller à Paris.

Recevez, etc.

LEGRAS.

ST-EVROUX. 19 janvier 1870.

Monsieur le Docteur,

J'ai reçu ces jours-ci votre lettre du 15, je suis bien sensible aux souhaits de nouvelle année que vous m'adressez, de mon côté je fais des vœux bien sincères pour vous et tout ce que vous désirez, ces vœux ne sont pas de vaines paroles, vous allez en juger.

Dans le courant de décembre, M. Emery m'a écrit, il me dit qu'il avait vu le supérieur général des sœurs de St-Vincent de Paul de passage à Lyon, et lui avait fait des ouvertures au sujet des sœurs pour les charger du service des malades, il me mandait que la comptabilité avait besoin d'être établie et qu'il pouvait en ce moment avoir une personne qui se chargerait à bon compte de ce travail, il ajoutait qu'il avait pris sur ces deux questions l'avis de ces messieurs; (êtes-vous au courant de ces deux affaires, vous ne m'en parlez pas?). J'ai répondu que pour les sœurs rien ne pressait puisque le bâtiment ne pourrait être terminé qu'au commencement de 1871, que d'ailleurs il faudrait connaître les conditions auxquelles la congrégation donnerait son concours. Quant à la comptabilité, elle était jusqu'ici si peu importante que, dans moins d'une heure vous ou lui pouviez établir la situation financière de l'œuvre. Je terminais ainsi :

« le plus urgent c'est d'activer les constructions quand la
 « saison le permettra et de se mettre à même de faire face
 « aux dépenses par la rentrée des souscriptions déjà consen-
 « ties et la recherche de nouvelles; reste une question de
 « loyauté qui doit être traitée et résolue avant tout versement
 « de fonds, le principal donateur de Lyon, en fixant le chiffre
 « de sa souscription a mis pour condition que vous seriez
 « comme médecin à la tête de l'œuvre; votre science médi-
 « cale, votre capacité et la considération dont vous jouissez
 « vous donnent tout espèce de droit à cette position, aussi
 « sous ce rapport l'acceptation de cette condition ne souffre
 « aucune difficulté. mais a-t-il entendu que vous seriez seul
 « et que la partie médicale de l'œuvre reposerait sur votre
 « tête seule? C'est là la question. A mon point de vue l'inté-
 « rêt de l'œuvre et sa perpétuité exigeraient qu'il en fût au-
 « trement et que sous ce rapport la condition si elle était
 « imposée ne fût pas acceptée. J'ai toujours pensé ainsi et en
 « me chargeant de représenter les souscripteurs de Paris,
 « mon désir a été de voir l'œuvre, sous le rapport financier,
 « dirigée par les administrateurs et les membres de la Société
 « civile et sous le rapport médical par tous ceux des méde-
 « cins de Lyon qui, par leur capacité et leur position, pour-
 « raient contribuer à la prospérité et à la perpétuité de
 « l'œuvre.

« Je suis donc d'avis qu'avant de recevoir les fonds du

« principal donateur, vous ayez avec lui une explication que
« la loyauté réclame avant d'aller plus loin. »

Voilà ce que j'ai écrit, je voulais vous en faire part, j'attendais pour cela que M. Emery m'ait répondu, n'ayant pas reçu de lettre de lui et ne voulant pas que vos deux dernières restent sans un mot de ma part je n'ai pas voulu retarder plus longtemps la communication de ce que j'avais fait.

Dites-moi où vous en êtes à cet égard et ce que vous en pensez.

Recevez la nouvelle expression de mes meilleurs sentiments.

LEGRAS.

ST-EVROUX, 17 mars 1870.

Monsieur le Docteur,

Je suis heureux de vous annoncer que peu de jours après la réception de votre lettre M. Emery m'a écrit, j'ai copié la partie de sa lettre que vous lirez, je le pense, avec plaisir et qui doit mettre fin à vos appréhensions pour l'avenir.

Je n'ai reçu aucune lettre de M. Franchet. Voici les mauvais temps passés, je pense que les travaux vont reprendre de plus belle et que pour la fin d'avril l'édifice sera couvert.

Je vais écrire sous peu à M. Emery et le presserai comme vous pour que les travaux ne souffrent aucune interruption.

Recevez, etc.

LEGRAS

Voici l'extrait de la lettre du Dr Emery dont parle M. Legras :

« Dans la dernière que vous avez eu la bonté de m'écrire,
« vous m'avez manifesté la crainte que le principal donateur
« de Lyon voulut m'imposer d'une manière exclusive et
« exiger une sorte de dictature de ma part. Je vous prie
« d'écarter cette crainte de votre esprit, il le voudrait que je
« ne le voudrais pas; mais loin de le vouloir, il se préoccupe,
« comme nous, des moyens de convier à l'œuvre tous les
« médecins homœopathes de bonne volonté de cœur et de
« savoir. En ce qui me concerne, je ne demande ni la pre-
« mière ni la dernière place : je demande celle que je pour-
« rai le mieux remplir, toujours prêt à la céder à un plus

« habile et plus digne : ce que je demande, c'est la plus
 « grande part de travail, de peines et de sacrifices, si cette
 « part est laissée à prendre. Ni pour moi, ni pour mes en-
 « fants si parmi eux il y a des médecins je ne veux ni ne de-
 « mande rien. Je n'ai jamais eu d'ambition et maintenant que
 « je vois chaque année mes cheveux blanchir, j'en ai moins
 « encore. Quand la maison s'ouvrira, pour moi s'ouvrira la
 « cinquantième année de mon âge je voudrais consacrer mes
 « dernières années au service des pauvres et de Dieu. c'est
 « ma seule ambition si ç'en est une. »

Belle lettre, trop belle même, car sa beauté donne la mesure de l'hypocrisie de son auteur. La suite de cette histoire montrera comment le Dr Emery a tenu ses promesses, mais il est un fait sur lequel il faut dès maintenant attirer l'attention : les actionnaires qui ont signé les statuts de la *Société civile de médecine pratique* étaient plutôt des personnes interposées, devant laisser aux souscripteurs et surtout au principal donateur de Paris, la faculté de conserver l'anonymat, or, parmi ces cinq actionnaires qui devaient surtout travailler à la propagation de l'homœopathie, les trois médecins homœopathes sont morts, et ni les héritiers du Dr Servan, ni ceux du Dr Gallavardin ne possèdent d'action, il y a donc une question de morale pour que les actions attribuées à des médecins homœopathes reviennent à des médecins homœopathes ; si les héritiers du Dr Emery, actuellement détenteurs et distributeurs des actions, avaient le sentiment du devoir, ils comprendraient que la direction de l'œuvre scientifique créée par la fondation d'un hôpital homœopathique devrait être laissée aux seules personnes capables de travailler à cette œuvre scientifique, c'est-à-dire aux médecins homœopathes.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-EVROUX, 12 avril 1870.

Monsieur le Docteur

J'ai à répondre à vos lettres du 28 mars et du 2 avril. J'ai vu avec peine que les dispositions manifestées dans une lettre dont je vous envoyais un extrait n'avaient pas atteint le but que je me proposais. Vous n'avez pas réfléchi que ces dispositions manifestées par écrit étaient une renonciation à la dictature que l'on pourrait au besoin invoquer preuves en main. Quant à moi, j'y crois jusqu'à preuve du contraire. Quant aux papiers qui paraissent vous tenir tant à cœur, je ne sais si dans le moment vous avez réclamé. tout ce que je sais, c'est que ces réclamations ne sont pas parvenues jusqu'à moi, c'est que ce n'est pas *mensongèrement* que cette personne s'est dite autorisée par qui de droit à les conserver entre ses mains sous la condition de les tenir à la disposition des ayants droit, les choses sont ainsi et je ne vois pour le moment, aucun motif de changer ce qui existe et de revenir sur ce qui a été fait. Je veillerai à ce que les intentions des souscripteurs de Paris soient respectées. Je prendrai toutes les mesures nécessaires à l'avenir pour atteindre ce but, mais pour l'instant, il y a bien d'autres choses à penser et jusqu'à preuve du contraire, les choses doivent rester dans le *statu quo*. Vous m'obligerez donc, Monsieur le Docteur, de ne plus revenir sur ces appréhensions dont la manifestation m'est pénible et que je désire n'avoir pas à calmer sans cesse.

J'ai reçu plusieurs lettres de M. Franchet, malgré tout, le bâtiment ne pourra être couvert pour la fin du courant, je m'y attendais, à Lyon on bâtit solidement mais on y met le temps, aussi on y dépense plus d'argent qu'à Paris. J'ai fait observer à M. Franchet que dans le devis on n'avait pas compté la dépense des remblais, il faut donc par des économies rattrapper cela sur autre chose.

A Paris on va créer deux hôpitaux homœopathiques, un rue Laugier aux Ternes, un autre dans le quartier des Ecoles. Outre ces nouvelles que donnent les journaux j'ai su que celui des Ternes qui va s'ouvrir dimanche prochain est organisé avec une grande prudence; on a loué un corps de bâtiment ou il n'y aura que dix lits avec facilité de pouvoir louer un second bâtiment etc... Le service médical est fait par les

médecins souscripteurs par suite d'un règlement qui leur donne à chacun un droit et un devoir égal.

J'ignore si la publicité attirera des souscriptions, mais pour Lyon je suis d'avis qu'il n'y faut pas y avoir recours au moins pour l'instant c'est aux membres de la Société à rechercher et obtenir des souscriptions qui seront plus importantes que celles que pourraient produire la publicité par les journaux.

Vous avez bien fait de confier certains travaux à deux entrepreneurs, ce sera un moyen de se mettre à l'abri des grèves qui pourraient survenir.

Quand le bâtiment sera couvert, il faudra s'occuper des distributions, nous en reparlerons.

Recevez etc.

LEGRAS.

Veuillez dire à M. Franchet que j'approuve les mesures qu'il a prises et qu'il me fait connaître par sa lettre du 7 avril courant.

ST-EVROUX, 25 juillet 1870

Monsieur le Docteur,

Il y avait longtemps que vous m'aviez écrit. J'ai été bien satisfait de recevoir votre lettre. Vous m'apprenez que le bâtiment va être couvert, comme vous me le dites avec grande raison, ce n'est pas trop tôt. Ce qui n'est pas heureux, c'est que les fonds que Lyon devait fournir vont manquer. Dès votre dernier voyage à Paris il était arrêté, dans l'esprit des souscripteurs de Paris, qu'ils attendraient pour envoyer des nouveaux fonds, que les souscriptions de Lyon et le montant des actions fussent rentrés en caisse. Cette détermination à laquelle les événements sont loin d'apporter aucun changement est fondée sur la justice. Si Lyon ne fait pas ce qui a été convenu, pourquoi Paris supporterait-il à lui seul le fardeau. Si les fonds manquent, il n'y a pas à hésiter, il faut suspendre les travaux. Quand Lyon aura donné signe de vie, Paris ne se le fera pas dire deux fois pour aller en avant. Nous sommes dans l'attente d'événements dont personne ne peut prévoir les conséquences, il est donc prudent d'attendre, nous avons assez attendu, nous attendrons encore, c'est fâcheux, mais on ne peut faire autrement.

En réponse à la lettre que M. Emery m'a adressée, je lui écris dans le même sens.

Je ne pourrai pas faire le voyage de Lyon cet été, les travaux étant suspendus; d'ailleurs les chaleurs et la sécheresse que nous avons eu à supporter depuis plus de trois mois, sans me rendre malade, m'ont placé dans une situation de santé qui me fait redouter les fatigues du voyage.

Recevez, etc..

LEGRAS

Les graves évènements auxquels faisait allusion M. Legras étaient en effet à la veille de se réaliser. La guerre Franco-allemande de 1870-71 survint et ces circonstances apportèrent encore du retard dans la continuation de l'œuvre. Cependant cette guerre même fut l'occasion de la création d'une ambulance homœopathique.

Sur les terrains achetés pour la construction de l'Hôpital homœopathique se trouvait un vaste bâtiment qui existe encore aujourd'hui et que l'on appelait la *Salle d'Apollon*. Cette salie qui avait été destinée à des bals populaires fut transformée en ambulance.

Le Dr Gallavardin prit une part importante au sujet de la création de cette ambulance homœopathique. Ayant été en rapport, par son beau-père M. Henry Vibert, avec un très riche commerçant de New-York, M. A. T. Stewart, le Dr Gallavardin eut l'occasion de s'occuper de la répartition parmi les indigents de la ville de Lyon d'un lot important de farine que M. Stewart avait envoyé pour être distribué aux habitants les plus besogneux de la cité lyonnaise⁽¹⁾;

(1) Plusieurs autres villes de France, Amiens, Roubaix. St-Etienne profitèrent des libéralités de M. Stewart, les journaux de l'époque ont mentionné cet acte de générosité du

Ce rôle rempli alors par le Dr Gallavardin lui permit d'obtenir de M. Stewart 5000 fr. pour la création de l'ambulance homœopathique de la Salle d'Apollon.

Voici, au sujet de cette ambulance de 40 lits où furent traités successivement environ 200 soldats malades, ce que relate une note manuscrite du Dr Gallavardin : « En dehors de la subvention officielle, j'ai
 « payé à moi seul tous les frais et l'installation de
 « l'ambulance. J'ai fourni les placards, garde-
 « robes, chaises, vaisselle, verres, assiettes, four-
 « chettes, cuillers, bains, deux poêles, draps de
 « lits, essuie-mains. Avec 5175 francs, j'ai payé les
 « frais d'installation de l'ambulance, la location
 « des lits, les infirmiers, les sœurs. Et malgré tout
 « cela, on dit dans le monde « l'Ambulance de
 « M. Emery », on écrit dans les journaux « l'Ambu-
 « lance de M. Emery ». Ce qui est arrivé pour l'am-
 « bulance arrivera aussi pour l'hôpital ». (Voir p. 80)

grand philanthrope que fut M. Stewart, on peut lire à ce sujet : *Le Journal d'Amiens*, 13 décembre 1871, *Le Salut Public* de Lyon, 19 janvier 1872, 25 février 1874, *La Décentralisation* de Lyon, 24 avril 1874. (Les 3000 indigents de la paroisse Ste-Blandine à Lyon). Dans le *Salut Public* du 19 janvier 1872 on lit : « L'année dernière Lyon a reçu sept cents barils de farine de M. A. T. Stewart. Si les journaux de notre ville n'en ont point parlé, c'est parce que cette farine a été distribuée, sans ostentation, aux indigents les plus nécessiteux de notre cité, suivant le vœu du donateur. Pendant notre dernière guerre (1870-1871), M. Stewart envoya en France un navire chargé de 3800 barils de farine pesant environ chacun 100 kilogr. Cette farine a été distribuée particulièrement dans les localités de notre pays qui envoient leurs produits industriels respectifs au célèbre négociant de New-York. Il a voulu ainsi secourir ceux-là surtout qui avaient contribué à constituer sa grande fortune. Non content de cela, M. Stewart a fait donner 25.000 francs pour les ambulances sédentaires de Paris et 5000 fr. pour celles de Lyon. »

C'est dans ce premier service médical homœopathique que le Dr Gallavardin put recueillir des observations cliniques intéressantes qu'il publia ensuite dans ses *Causeries cliniques homœopathiques* (Tome II, p. 217).

Après le siège de Paris, M. Legras qui avait été enfermé dans Paris put recommencer à correspondre avec le Dr Gallavardin et lui adressa les lettres suivantes :

M. Legras au Dr Gallavardin

PARIS, 9 février 1871

Monsieur le Docteur,

Je reçois votre lettre à l'instant, je me hâte d'y répondre, ma belle-mère et moi sommes en assez bonne santé. Malgré la mauvaise nourriture et la privation de pain (car nous ne pouvons donner ce nom à cette espèce de pâte noire à peine cuite qu'après dix jours d'armistice on nous donne encore et que nos faibles estomacs ne peuvent digérer), nous vivons de potages dont heureusement j'avais fait provision, vous devez penser si nous sommes faibles et maigris, mais il faut en passer par là et Dieu merci nous ne sommes pas morts.

Le bombardement n'a pas atteint notre quartier.

Je ne sais s'il y a eu à Paris d'ambulance homœopathique. Je n'ai vu aucun de ces messieurs et les journaux *ad hoc* n'ayant pas paru je n'en ai pas entendu parler. Vous avez à vous féliciter du résultat de votre traitement; à Paris il y a eu grand nombre de décès dans les ambulances. Quant à notre affaire les dispositions des souscripteurs de Paris sont toujours les mêmes. Reste à savoir si nos désastres n'auront pas oté à leurs bonnes intentions les moyens d'être efficaces; on verra plus tard.

Nos pays de St-Chéron n'ont pas été ravagés, j'avais laissé notre monde et tout s'est borné à des réquisitions, je ne sais cela que depuis huit jours.

J'apprends avec plaisir que M. Emery est sain et sauf ainsi que sa famille.

Recevez, etc.,

LEGRAS

Votre souscription pour l'ambulance de cinq mille cent francs est magnifique, je vous en fais mon compliment.

ST-CHÉRON, 11 juin 1871

Monsieur le Docteur,

Dans votre dernière lettre vous m'aviez dit quelques mots de votre ambulance, vous avez bien fait de mettre de côté matelas, linge et couverture, ce sera un commencement de mobilier pour l'œuvre en question, et il faut espérer que les affaires politiques permettront de la continuer mais lentement comme grâce à la non activité de nos architectes elle a été commencée.

M. Emery devait m'envoyer l'état général de l'œuvre sous le rapport financier, je l'attends.

Recevez, etc.,

LEGRAS

ST-CHÉRON, 30 septembre 1871

Monsieur le Docteur,

J'apprends avec la plus grande satisfaction que les travaux de l'hôpital marchent avec activité, il faut continuer et surveiller régulièrement les architectes afin qu'ils ne s'arrêtent pas en bon chemin. Je compte sur vous pour me mettre au courant de la situation de l'œuvre matériellement et financièrement parlant. Si vos occupations vous le permettent écrivez moi une fois par mois.

Vous me parlez des calorifères, je croyais que cette question avait été résolue dès le commencement et des conventions faites avec un fumiste pour un prix de ... Ce que vous m'écrivez me fait supposer qu'on n'a pas donné suite à cette affaire. Les calorifères à eau chaude seraient, je pense, très convenables, mais leur établissement est très coûteux et dans ce moment les ressources de l'œuvre exigent la plus stricte économie, il ne faudrait donc accepter le calorifère à eau chaude qu'à prix égal avec le calorifère à air chaud.

Encore une fois informez vous en. M. Emery m'avait parlé d'une somme de 3.500 fr. pour deux calorifères. On doit retrouver des notes de devis. Vous me ferez plaisir de me mettre au courant de ce qui sera fait à cet égard, mais prenez garde de vous laisser entraîner dans des dépenses au-delà de ce qui a été prévu.

Recevez, etc.,

LEGRAS

ST-CÉRON, 31 octobre 1871

Monsieur le Docteur,

En arrivant de Paris, je trouve votre lettre qui m'a causé la plus grande satisfaction. J'en ai fait part à nos souscripteurs qui vont réunir les fonds nécessaires pour seconder votre activité. D'ici à quelques jours une somme égale au moins à la dernière sera mise à votre disposition. Avez vous toujours un compte à la Caisse des dépôts et comptes-courants. dans ce cas les fonds seraient déposés à votre compte à la maison de Paris.

Je compte vous écrire une lettre plus longue sur tous vos travaux auxquels je ne vois rien à dire qu'à approuver et vous féliciter. Je n'ai pas encore reçu la brochure du fabricant de calorifères, nous en reparlerons

Si vous avez un autre mode de vous faire passer les fonds indiquez-le.

Le temps me presse. Je vous renouvelle la joie que j'éprouve en apprenant que cela marche et est en grande voie d'achèvement. Recevez en tous mes bien sincères compliments.

LEGRAS

PARIS, 4 novembre 1871

Monsieur le Docteur,

Votre lettre m'est parvenue ce matin, d'après son contenu j'ai déposé à la caisse en question la somme de 30,000 fr., produit des diverses souscriptions que j'ai recueillies. Vous trouverez ci-inclus un des deux reçus, aussitôt que vous m'en aurez accusé réception je vous adresserai le second, mais ce ne sera qu'à mon retour à St-Evroux où je vous écrirai pour les travaux et les calorifères. Si vous m'écrivez de suite, adres-

sez-moi votre lettre à Paris, rue des Prouvaires, 1. Je ne pense guère retourner chez moi avant mercredi ou jeudi.

J'ai les deux brochures du fumiste, le peu que j'en ai encore lu me paraît convenable et je suis porté à adopter ce système.

Recevez, etc.

LEGRAS

J'ai donné le N^o de votre compte qu'on m'a dit être inutile à Paris.

ST-CHÉRON 13 novembre 1781

Monsieur le Docteur,

J'ai été retardé à Paris par des travaux que j'ai voulu voir terminer sous mes yeux et je ne suis revenu ici que samedi soir.

Je vous adresse ci-joint le second reçu de la somme en question. Celui qui verse les fonds doit signer la note du versement, quand vous avez versé vous-même il n'y a eu qu'un nom, autrement il faut le nom de la personne qui dépose et celui auquel l'envoi est fait. J'ai lu avec le plus grand intérêt la brochure que vous m'avez adressée et les souscripteurs de Paris ne font aucune difficulté d'accepter les calorifères à eau chaude, il est important de ne pas perdre de vue l'avantage d'utiliser la chaleur provenant du foyer où l'eau est chauffée, la brochure en parle comme avantage et économie.

Quant aux autres travaux, il faut les activer le plus possible. Les souscripteurs de Paris sont vexés de voir s'ouvrir l'Hôpital de la rue St-Jacques avant celui de Lyon qui devrait fonctionner depuis longtemps.

Vous m'obligerez beaucoup vers la fin de ce mois de m'écrire une nouvelle lettre pour me tenir au courant de ce qui aura été fait et de ce qui sera fait prochainement, et de ce qui sera demandé souvent à Paris : quand cela finira-t-il ? et après tant de délais et de retards on désire voir l'œuvre marcher rapidement sans interruption jusqu'au complet établissement.

Vous avez bien fait de remettre à plus tard la question des chambres payantes au 2^{me} étage, il faut terminer le bâtiment pour le principal, l'accessoire viendra ensuite.

L'économie sur les parquets est une bonne chose, surtout

si le carrelage est préférable pour la salubrité, la forme hexagone me paraît préférable à la forme carrée.

En général, je vois avec le plus grand plaisir que grâce à vos soins, à votre activité et votre dévouement à l'œuvre elle marche enfin vers son achèvement. Dieu veuille que de nouveaux événements ne viennent pas encore suspendre les travaux en si bon chemin et que nous ayons enfin la satisfaction de voir fonctionner cet hôpital.

Recevez, etc.

LEGRAS

Les valeurs dont vous parlez au prix où elles sont cotées à Paris rapportent 6 % environ; si on les vendait, avec le capital qu'on en tirerait, pourrait-on avoir le même revenu? voilà la question.

Quant aux valeurs que vous proposez elles peuvent être bonnes, je ne les connais pas; il faut examiner la chose. Vous ferez bien d'en parler à M. Thomasset.

Le Dr Gallavardin à M. Legras

LYON, 1^{er} décembre 1871

Monsieur,

Les souscripteurs de Paris, m'écrivez-vous, sont fortement vexés de voir s'ouvrir et fonctionner l'Hôpital de la rue St-Jacques avant celui de Lyon, qui devrait fonctionner depuis longtemps.

Je suis encore plus vexé qu'eux, moi qui, depuis deux ans me vois berné par deux de nos sociétaires qui nous ont imposé deux architectes, leurs amis, en qui ils avaient (et ils ont encore dans les deux actuels) une confiance aveugle! Moi qui avais réclamé, avec loyauté et abnégation, le concours du principal sociétaire dans l'espérance qu'il m'aiderait à faire aboutir plus tôt notre œuvre! Et il a fait précisément le contraire. Et dire que, grâce aux articles 7 et 22 des statuts de notre société, la direction suprême de notre œuvre sera indéfiniment entre les mêmes mains, qui, jusqu'ici, ont été si incapables ou si malheureuses! Depuis deux ans, la souscription du donateur lyonnais ne nous a point porté bonheur.

Il n'y a vraiment qu'un homme qui nous ait heureusement secondé, c'est M. Thomasset, soit par les conseils qu'il nous a donnés, soit en négociant l'achat de notre terrain.

Eclairé par le passé, j'évite l'intimité avec les architectes, qui nous a nui si fort, intimité que conservent plus ou moins les deux seuls sociétaires (M. Emery et M. Borel) qui s'occupent de notre œuvre avec moi. Aussi me reprochent-ils de *tourmenter* le nouvel architecte. Et ce n'est pas inopportunément, car, il y a 15 jours, je l'ai obligé d'avouer que M. Bernard, le menuisier, avait ses travaux en retard d'un mois.

Actuellement nous attendons le devis définitif des calorifères. M. Leau, qui nous l'avait promis pour le 24, ne l'avait pas apporté hier, 30 novembre. Quand nous aurons ce devis, nous pourrons faire nos conventions et commencer immédiatement les travaux de divisions et de briquetages du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage. M. Bernard aura-t-il fait les fenêtres à temps? C'est ainsi que depuis le début, le retard de l'un a souvent entraîné le retard des autres. J'ai beau pousser à la roue, je suis trop souvent moins écouté que mes deux sociétaires, qui sont les amis de nos architectes.

Par le compte ci-inclus que je viens de faire, les souscripteurs de Paris pourront se convaincre que ce n'est pas en vain que M. Vial, le maître-maçon, a eu pendant 4 à 5 semaines 74 ouvriers. Pendant quelques jours, on a même compté 118 ouvriers, en y comprenant les serruriers et plâtriers.

On a terminé le ravalement de tout l'édifice, hormis l'avant-corps à l'ouest et à l'est.

On a terminé également le canal qui conduit de l'hôpital au Rhône, les eaux de la cuisine, des bains et de la buanderie.

On a fait, à moitié, le canal qui va des latrines sud à la rue au sud de l'édifice.

On a fait un regard pour vider les latrines-nord.

On a placé tous les sommiers en fer du sous-sol et construit dessus les petites voûtes en briques.

On a fait tous les plafonds.

On a fini le cimentage de la paroi extérieure des murs du sous-sol à l'ouest pour prévenir l'humidité du sous-sol. Dans le même but on va cimenter la paroi intérieure des murs du

sous-sol et appliquer un fort béton sur le sol. Et après cela on fera les divisions du sous-sol.

Le mur de clôture, à l'ouest et au midi, est fait jusqu'à fleur du sol. On va maintenant achever ce mur.

Les souscripteurs de Paris remarqueront que le chiffre du devis primitif sera dépassé parce qu'on n'avait pas compris dans ce devis :

1° Les honoraires des architectes, qui se monteront probablement à	Fr. 16.807
(dont 11.807 ont été payés)	
2° Les remblais qu'on a payé.	Fr. 8.151
3° Le mur de clôture au sud	» 5.884
4° Le canal allant de l'édifice au Rhône,	
5° Le canal allant des latrines sud à la rue du sud,	
6° Le regard des latrines nord,	
7° Le cimentage des parois extérieure et intérieure des murs du sous-sol cimentage nécessité par la mauvaise maçonnerie des murs. Les dépenses des numéros 3, 4, 5, 6 et 7 se monteront probablement à 35.000 fr.	Fr. 29.116
8° 2 puits faits l'un dans, l'autre hors de l'édifice	
9° Les deux calorifères	Fr. 10.030

J'avais commencé, pour les souscripteurs de Paris, un compte rendu synoptique exposant : 1° Le devis primitif, 2° l'augmentation de certains articles, 3° la diminution d'autres articles, 4° les travaux faits, 5° les travaux payés, 6° les travaux à payer, 7° les travaux à faire.

Les documents pour cela me manquent encore, grâce à la négligence des architectes et fournisseurs, grâce aux trop nombreuses occupations de M. Emery, qui, malgré trois demandes successives, n'a pas pu ou pas voulu me livrer la date et la note de chaque payement fait à chacun de nos fournisseurs.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-CHÉRON, 6 janvier 1872

Monsieur le Docteur,

J'ai à vous remercier de l'exactitude avec laquelle vous me donnez, chaque mois, l'état de situation des travaux de l'œuvre à laquelle nous nous intéressons.

J'ai à répondre à vos lettres du 1^{er} et 30 décembre. Les grands froids que nous avons eus ont dû suspendre les travaux de maçonnerie-plâtrerie, mais ceux de menuiserie et serrurerie ont pu continuer. Il faut activer vigoureusement le menuisier pour que les croisées soient ferrées et mises en place au plus tôt et de suite après vitrées. Les souscripteurs de Paris vous donnent tout pouvoir à l'égard des architectes et entrepreneurs pour ne pas leur laisser traîner les travaux en longueur et ne pas perdre un moment.

La question des calorifères est une affaire très importante. M. Leau, qui vous avait promis devis définitif pour le 24 novembre, ne les a remis que le 12 décembre, à qui ? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est que M. Emery me les a expédiés le 31 décembre, et que, vu sans doute les embarras de la poste, ils ne me sont parvenus que jeudi, 4 janvier ; encore un retard ; si cela continue, quand fonctionnera l'hôpital.

Vous me parlez de M. Borel, comme vous ayant dit que les devis et plans devaient m'être envoyés ; pourquoi ne vous en êtes-vous pas occupé vous-même ? M. Emery, vu sa nombreuse clientèle, est absorbé par ses malades et m'a écrit dernièrement qu'il vous laissait le soin de me tenir au courant des travaux faits ou à faire. J'aime beaucoup mieux n'être en correspondance qu'avec une seule personne. Je saurai au moins sur qui faire retomber la responsabilité des retards, pertes de temps des entrepreneurs et des architectes. Dans votre dernière lettre du 30 décembre, vous ne me parlez pas des devis et plans des 3 calorifères, car il en faut trois maintenant, ne les avez-vous donc pas vus et étudiés ? Depuis deux jours, je ne les quitte pas des yeux. Faut-il l'eau chaude, faut-il l'air chaud ? M. Davenne, dans son ouvrage sur les hô-

pitaux, que dans le temps vous m'avez procuré, dit, page 34, que le choix n'est pas fait, et dans une note il cite l'opinion de M. Husson, qui, dans son grand ouvrage, que je viens de lire, sur le chauffage des hôpitaux, semble donner la préférence à l'air chaud. D'un autre côté, pourquoi un troisième calorifère, à *air celui-là*. M. Leau a éprouvé des insuccès dans ses calorifères, sa brochure, que je viens de relire en entier, ne me donne pas satisfaction complète, et je redoute pour le chauffage des mécomptes et difficultés bien plus grandes que ce que nous avons eu à souffrir par le peu de prévoyance de vos architectes.

Le choix entre les deux systèmes, la place où seront établis les appareils, la nécessité d'un troisième calorifère, la direction des conduits de chaleur sont choses tellement importantes que je regrette de n'être pas sur les lieux pour qu'avec ma faible expérience je puisse discuter ces questions avec des hommes compétents et prendre une résolution.

D'un autre côté, la division des pièces ne peut avoir lieu que lorsque le choix entre les deux systèmes sera fait, car, sur les plans que j'ai reçus, chacun des deux systèmes demande un emplacement différent. Il me semble que celui qui a fait les plans n'a pas indiqué la place, la disposition, la dimension des prises d'air, ni la matière des conduites d'air échauffé ou eau chaude. En un mot, je vois tant de points à éclaircir que je ne reculerais pas absolument devant un voyage à Lyon. Il faudrait que les croisées fussent posées, vitrées, les portes extérieures en place afin d'éviter tous les courants d'air. Il faudrait encore que tous les travaux extérieurs, murs de clôture, etc., fussent terminés ; qu'il ne restât plus que les calorifères à placer et les distributions intérieures à décider.

Dans le cas où l'on traiterait avec M. Leau ou un autre fumiste, on ne devrait payer le solde de compte que quand le calorifère aurait rempli les engagements de son constructeur. Or, il est évident, vu les retards sans nombre de toute provenance, que le calorifère établi ne pourra être jugé avant l'hiver prochain, quand l'hôpital fonctionnera. Il faudrait donc l'établir à l'époque la moins éloignée de l'hiver prochain, autrement vous seriez assailli de demandes de fonds en à compte ou bien vous auriez à payer une plus value dans le prix en raison du retard du payement.

Je conclus donc que le calorifère ne serait posé que dans

la belle saison, pourvu qu'il restât assez de temps avant l'hiver pour mettre l'hôpital en mesure d'ouvrir au 1^{er} octobre prochain. Encore une fois, je crois ma présence utile pour une affaire où mon expérience personnelle peut donner à ce travail une salutaire direction. D'ici là, je prendrai de nouvelles informations sur les calorifères à eau chaude, que je ne connais pas, et pour lesquels en cette raison je ne me sens nullement porté.

M. Emery me dit qu'il a consulté le conseil sur la question des calorifères, et que le conseil à l'unanimité a été d'avis de donner la préférence à l'eau chaude. Je crois qu'il fait erreur ou je comprends mal sa phrase. Dans tous les cas, moi, je doute et crains les déceptions.

Quelques questions.

Pourquoi a-t-on percé deux puits ?

Quelle est l'orientation du bâtiment ? Je l'ai cherché sur les cartes et plans ; elle n'est pas indiquée.

Comment se font les paiements aux entrepreneurs ? Qui donne le chèque ? Qui approuve les mémoires ? A quelle caisse ? Y a-t-il régulièrement des réunions du conseil ? Rédige-t-on procès-verbal des séances ? En un mot, sous le rapport financier, les stipulations de l'acte de société sont-elles suivies ? Il faut ne pas s'en écarter et tenir la main à leur exécution.

Ainsi que vous me le dites, le devis pour la construction du bâtiment sera dépassé de beaucoup trop, mais il faut en passer par là, grâce à l'omission de bien des travaux. A ce sujet, les architectes ont-ils pris part à l'étude des calorifères et devra-t-on leur payer 5 % d'honoraires sur le prix, qui sera d'au moins 10,000 fr.

Les souscripteurs de Paris sont de votre avis sur la personne qui fait les versements, ce ne sera pas la même personne, ni à la même caisse que le premier envoi aura lieu ; au besoin, je vous demanderais de m'indiquer quelqu'un qui pût nous rendre ce service ; dans tous les cas, les fonds vous étant parvenus doivent être versés en votre nom à la caisse de la société comme provenant de souscriptions reçues par vous.

Je ne vois non plus aucun inconvénient à ce que pour activer les entrepreneurs, il soit payé à la fin de chaque mois un

iers ou même la moitié des travaux terminés dans le mois, sauf toutefois l'état de la caisse qui doit le permettre.

Si vos occupations vous le permettent, répondez-moi sans attendre la fin du mois. Voyez à concilier mes vellétés de voyage avec les intérêts de ma santé qui pourrait souffrir en tme mettant en route dans cette saison; ma présence à Lyon serait utile et très utile, mais il ne faut pas être imprudent; plus ce voyage serait différé et moins il présenterait du danger pour la santé. Dites-moi ce que vous en pensez et les dispositions que vous pouvez prendre sans que notre œuvre souffre un nouveau retard; il y en a assez.

Je vais aller à Paris dans le courant du mois, je ferai en sorte de voir des calorifères à eau chaude et je dois aller visiter l'Hôpital St-Jacques, qui fonctionne depuis trois mois; il y a environ 15 malades, le service du 1^{er} trimestre a été fait par M. Milcent, le second sera fait par M. Jousset. Les sœurs soignent les malades, elles sont en petit nombre. A cet égard, j'ai vu sur le plan que le côté droit du rez-de-chaussée était destiné à la communauté des sœurs; on y a figuré un grand nombre de lits; avez-vous vu ce plan? On ne doit pas perdre de vue que ce n'est pas une communauté de sœurs qui est le but de l'œuvre, mais les malades soignés par des sœurs ou autres. La propagation de la médecine homœopathique avant tout.

Ces plans que j'ai entre les mains, qui les a faits? Est-ce M. Leau ou l'architecte? Quand j'ai fait bâtir ma maison, l'architecte avait fait lithographier à ses frais le plan des façades, et de chaque étage pour en donner un exemplaire à chacun des entrepreneurs, et l'importance du bâtiment était plus de dix fois moins considérable que l'hôpital en construction.

Je suis bien sensible aux bons souhaits que vous m'adressez au commencement de cette année, j'en fais un, c'est que l'hôpital soit terminé assez tôt pour fonctionner au 1^{er} octobre 1872, le tout à votre satisfaction et à celle des souscripteurs de Paris.

LEGRAS

La note manuscrite suivante du Dr Gallavardin donnera le sens d'une partie de la réponse qu'il fit à M. Legras. Il parle du rôle des religieuses dans les hôpitaux et fait allusion

au Dr Edouard Dufresne, médecin de l'Hôpital Homœopathique de Plainpalais, à Genève. Pour 40 lits et 2 chambres payantes, il y a une supérieure, deux religieuses, 4 domestiques (dont une veilleuse, un infirmier, une infirmière, une cuisinière).

La supérieure des sœurs de l'Hôpital militaire de Lyon nous conseille de prendre le plus grand nombre possible de religieuses (car elles s'entendent mieux entre elles) et le moins possible de domestiques. Elle me disait l'autre jour : « Ayez quatre religieuses, dont une pour la cuisine, un domestique et une servante. Vous ne pourrez guère avoir de domestiques à meilleur compte que les religieuses, à chacune desquelles on ne donne annuellement que 200 francs ».

A part le bon marché, les religieuses sont bien préférables aux domestiques, à cause de leur dévouement et de leur éducation, de leur honnêteté. En outre, les sœurs de St-Vincent de Paul ont, chacune, la disposition de leur fortune personnelle. Leur supérieur, le Père Etienne, qui est homœopathe, pourrait, pour nous aider à nos débuts, nous envoyer une sœur riche, ou bien, chose rare, une sœur capable, comme la supérieure de Plainpalais, de faire le caissier et l'acheteur de toutes les provisions. Aussi devons-nous avoir beaucoup d'égards pour elles ; elles nous rendront d'autant plus de services, à l'Hôpital ou bien en ville, par leurs relations, qu'elles seront plus satisfaites. Pour tous ces motifs, nous ferions bien, je crois, de leur conserver toute l'aile sud du rez-de-chaussée. Nous ne pourrions guère leur y prendre que deux ou trois chambres. Si celles-ci nous font besoin, nous en installerons dix au 2^{me} étage au dessus pour 3000 francs environ. Les frais d'installation de ces dix chambres payantes seraient bien vite remboursés par les malades.

Les sommes que j'ai reçues des souscripteurs de Paris depuis septembre dernier ont été placées au Crédit Lyonnais, avec un carnet de dépôt spécial, en mon nom, avec le sous-titre de *Trésorier de la Société civile de l'Hôpital homœopathique*. Je distribue ces sommes, en à compte, à nos entrepreneurs. J'ai dû prendre cette mesure afin de pouvoir faire à nos souscripteurs un compte rendu financier *avec régularité et sans retards*. Du reste, cette mesure m'était recommandée implicitement par les souscripteurs de Paris, lorsqu'ils m'ont accordé tout pouvoir sur les architectes et les entrepreneurs

afin d'avoir, en moi, un sociétaire correspondant et une personne responsable sous tous les rapports.

Vers le 9 janvier 1872 la situation était donc très nette. Le Dr Emery laissait au Dr Gallavardin le soin de tenir M. Legras « au courant des travaux faits ou à faire », et M. Paul Borel, qui, au dire du Dr Gallavardin, avait « depuis la reprise des travaux (en 1871) mis une certaine activité dans la surveillance », écrivait à tous les sociétaires une lettre les avertissant qu'il ne pouvait plus continuer à surveiller les travaux de l'Hôpital homœopathique, de telle sorte que sur les trois sociétaires qui s'étaient occupés activement de la construction de cet hôpital il ne restait plus que le Dr Gallavardin.

Voici la *lettre recommandée* que M. Paul Borel écrivait au Dr Gallavardin :

LYON, 9 janvier 1872

Mon cher Gallavardin,

Je viens vous prévenir que je ne peux plus continuer à suivre comme par le passé les travaux de l'Hôpital Homœopathique.

En même temps que je vous fais part de cette détermination, je la communique à nos collègues de la Société civile, ainsi qu'à M. Chatron.

J'ignore si l'adoucissement de la température permet de reprendre les travaux immédiatement. Peut-être est-ce possible?

Dans tous les cas je ne veux pas qu'on puisse me reprocher un retard, ni une faute, et c'est pour constater la date de cette communication que je me fais délivrer un reçu par la poste.

Bien à vous.

Paul BOREL.

Cette retraite de M. Paul Borel fut précisément

la cause de plusieurs retards et l'occasion de plusieurs fautes, car le Dr Emery profita de ces circonstances pour faire traîner les choses en longueur, comme le prouveront les documents publiés plus loin. Cette retraite ne fut pas définitive, et quand M. Paul Borel revint à l'honneur, après que le Dr Gallavardin avait été à la peine, il ne sut pas empêcher qu'une injustice fut commise par le Conseil d'administration envers le Dr Gallavardin, qui, au moment de l'ouverture de l'hôpital, fut exclu comme médecin de cet hôpital. Il ne sut pas réparer non plus cette injustice après la mort du Dr Emery, en continuant à l'égard du Dr Gallavardin cette exclusion de l'hôpital.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-CHÉRON, 19 janvier 1872

Monsieur le Docteur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 16 courant, et comme je fais une guerre ouverte à tous ceux qui apportent des retards à l'achèvement du bâtiment, je dois donner l'exemple, je vous réponds toute autre affaire cessante.

Je me rends à vos observations, et, au nom des souscripteurs, j'accepte le système à eau chaude. Mais ce que je ne puis accepter aussi facilement, c'est l'établissement d'un troisième calorifère pour chauffer le bâtiment du milieu, ce dont il n'avait été encore question. Lorsque le plan a été présenté par les architectes, il n'avait été parlé que de deux appareils de chauffage. Si on avait parlé de trois, j'eusse été d'avis de donner au bâtiment une autre forme, pour éviter ce surcroît de dépenses, dépense d'établissement, dépense annuelle de combustible. Je crois que deux calorifères à eau chaude devraient suffire en les plaçant dans le sous-sol, tout-à-fait

contre les murs du bâtiment qui fait avant-corps, là où une gaine de cheminée permettrait de les établir. Ces calorifères seraient mixtes, c'est-à-dire que le bâtiment latéral serait chauffé par l'eau chaude et l'escalier ainsi que l'avant-corps par le même appareil, qui envierait de l'air chaud dans l'escalier, etc., cet entre-deux des corps du bâtiment consacré aux malades serait donc chauffé par les deux calorifères établis de chaque côté, au point où, sur le plan, je vois une gaine de cheminée, et ces mots *laboratoire* et de l'autre *dépense*. On prendrait l'air froid pour chacun à l'endroit le plus propice, et cette partie devrait être chauffée suffisamment dans ce système.

Ce serait une économie, et il faut en faire, car les souscripteurs de Paris ont bien de la peine à réunir les fonds pour achever l'œuvre. Voyez donc au plus tôt M. Leau, proposez-lui ce système, et transmettez-moi son dire.

Quant au traité à faire avec lui, nous en reparlerons, il doit présenter des garanties; 1^o pour l'époque où les travaux seront terminés, 2^o aux degrés de chaleur, 3^o à la dépense de combustible.

J'ai trouvé que sur les plans on avait disposé d'un trop grand emplacement pour la communauté des sœurs, ce n'est pas une communauté, mais un hôpital, et le nombre des employés doit être minime en raison de celui des malades. Songez bien que le bâtiment terminé, il faudra le mobilier, le linge, etc. Je crains que, plus tard, il ne reste plus grand chose pour soutenir l'œuvre. Encore une fois, tenez la main à l'économie la plus stricte, et résistez, au nom des souscripteurs de Paris, aux dispositions d'aller grandement qui pourraient se manifester.

J'ai été la semaine dernière à Paris, où le mauvais temps et un de ces rhumes qui me rendent si malade, m'ont empêché de faire toutes les courses que j'avais projetées pour examiner et me renseigner sur les appareils de chauffage, mais j'ai pu aller voir l'hôpital St-Jacques, qui est bien installé. J'ai vu là, M. Milcent, M. Jousset; j'ai assisté à la visite des malades et consultations. Il y a des sœurs en petit nombre; tout se fait avec le plus d'économie possible; et cependant, vu la difficulté du paiement des souscriptions, il est à craindre que la maison marche avec peine, ceci entre nous, et comme mon opinion tout-à-fait personnelle. Ils ont agi un peu gran-

dement, peut-être, ils le reconnaîtront plus tard. Il faut commencer petitement pour finir grandement.

J'ai entendu dire que l'Hôpital des Ternes, ne battait que d'une aile, si toutefois il vit encore. Je n'ai pu avoir de renseignements précis.

Je vous reparlerai des distributions, que je trouve trop grandement établies pour ce qui n'a pas un rapport très direct avec les malades payants ou non payants.

Si M. Leau n'approuve pas mon système pour deux calorifères, ne pourriez-vous pas voir un autre fumiste.

Recevez, Monsieur le Docteur, etc.

LEGRAS

PARIS, le 26 janvier 1872

Monsieur le Docteur,

Votre lettre du 24 courant vient de me parvenir à Paris, où mes affaires m'ont appelé pour quelques jours.

Je vois avec grand plaisir que vous n'avez pas perdu un instant pour prendre vos renseignements et me transmettre le résultat de vos pourparlers avec M. Leau.

Au nom des souscripteurs de Paris, je me rends à vos observations; il faut donc traiter avec M. Leau pour les trois calorifères, en débattant les prix qu'il a fixés dans ses devis. et qui, sur plusieurs articles sont susceptibles de rabais. Puisque les architectes doivent avoir leurs honoraires sur la partie du chauffage, il faut qu'ils examinent sérieusement ces devis et fixent les prix en les débattant.

Le traité avec M. Leau devra être fait parfaitement en règle. Il serait bon, je crois, de le soumettre à M. Thomasset avant de le signer. Je suis d'avis de ne payer que la moitié à la livraison des travaux, et l'autre moitié quand il aura été prouvé par l'usage que les promesses de M. Leau ont été réalisées sous tous les rapports et notamment sur les degrés de chaleur et la dépense de combustible.

A ce sujet faites le calcul de ce que coûtera en combustible pour 6 mois l'entretien de ces trois calorifères, vous verrez que ce ne sera pas une petite somme. Il faut penser à l'avenir et, une fois le bâtiment terminé, à pourvoir à toutes les dépenses.

Vous me parlez des ailes futures; à moins d'une pluie d'or qui tomberait du ciel de Lyon, je doute fort qu'elles soient jamais construites, et cette considération pour la position des

calorifères doit peser d'un faible poids dans la décision à prendre.

Vous m'annoncez comme économie ce changement du parquet en carrelage, c'est une bonne économie; quant aux sculptures de l'escalier, je ne me rappelle pas qu'il en ait été jamais question; c'est une dépense non pas à ajourner, mais à supprimer absolument, dépense de luxe, parfaitement inutile, et dont l'exécution refroidirait tout-à-fait les bonnes dispositions des souscripteurs de Paris, qui ont fait de durs sacrifices pour soutenir et continuer une œuvre commencée en des temps bien meilleurs que ceux où nous sommes maintenant et où l'argent est si rare.

Je suis bien aise de vous voir adopter mes observations sur le grand emplacement pour les sœurs, qui ne doivent être qu'en nombre strictement nécessaire pour le service. Quant à l'administration, il faudrait que les choses soient établies comme vous me dites qu'elles le sont à Genève. Tenez bon, sur ce point, car on pourrait dès maintenant proposer des emplois rétribués dont on se passe ailleurs et surtout à Genève, et qui seraient formellement refusés par les souscripteurs de Paris. Soyez bien assuré que dans un temps donné, même avec une rigoureuse économie, vous aurez encore bien de la peine à joindre les deux bouts, et les sculptures de l'escalier ne me tranquillisent pas pour l'avenir.

Je partage vos craintes au sujet de l'horizon politique, qui doit vous engager à ne pas perdre de vue les conseils de la prudence, néanmoins, il ne faut pas perdre espoir et la Providence ne nous abandonnera pas.

J'en reviens à M. Leau. terminez avec lui, faites un contrat bien étudié, et continuez les travaux que cette question peut avoir arrêtés.

Marchez toujours en avant et quel que soit l'avenir, ce qui qui sera fait le sera, et Dieu fera le reste.

Dans une de mes dernières lettres, je vous adressais quelques questions relatives à la partie financière de l'œuvre, quand vous serez délivré de la question du chauffage, vous y répondrez.

Je vous renouvelle mes compliments sur l'activité que vous venez de déployer dans l'affaire de M. Leau, de mon côté, je ferai tout ce qu'il me sera possible pour l'achèvement de notre œuvre. Recevez, etc.

LEGRAS

ST-CHÉRON, 29 janvier 1872

Monsieur le Docteur,

Je vous renvoie de suite les papiers que vous me demandez. Je suis de retour à St-Chéron depuis samedi.

Le temps me presse, je fais mettre ma lettre à la poste pour qu'elle vous arrive demain.

Recevez. etc.

LEGRAS

ST-CHÉRON, 2 février 1872

Monsieur le Docteur,

Votre lettre du 31 janvier me réclame le devis de M. Leau pour le fourneau de la cuisine. Ce devis ne m'a pas été envoyé et je n'en ai jamais entendu parler. J'ai renvoyé tout ce que j'avais reçu.

Si l'entretien des calorifères comprend le renouvellement des parties de fonte ou tuyaux que le feu pourrait détériorer et qu'en même temps il garantisse les degrés de chaleur garantis par son traité de construction, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on accepte pour dix années la proposition de M. Leau.

Il sera bon que toutes les conventions faites avec M. Leau soient soumises à M. Thomasset et au conseil de l'œuvre.

Quant aux époques de paiement des trois calorifères, il n'y a rien à dire, seulement il faut encore sur ce point ne pas prendre sur vous seul la responsabilité et vous entendre avec ces messieurs.

Agréez, etc.

LEGRAS

Voici une note manuscrite du Dr Gallavardin, probablement une lettre projetée ou écrite à M. Legras, faisant allusion à des incidents qui se passèrent à ce moment et relatant une conversation entre le Dr Emery et le Dr Gallavardin, conversation qu'un document postérieur fixe en février 1872.

Vous croyez avoir remis vos fonds et la direction de votre œuvre à une société composée de cinq membres qui décident toutes choses à la majorité des voix. Erreur, illusion, vous avez remis tout cela entre les mains d'un seul homme, qui gouverne tout et veut toujours tout gouverner, sinon il se retire de la société, il me l'a dit très nettement. Il veut pouvoir commander et, dans le cas contraire, se retirer.

Du reste, vu les statuts de la société, il pourrait dissoudre légalement la dite société et renvoyer tous les autres sociétaires et garder, pour lui seul, la fondation. Il en a le droit puisqu'il est propriétaire des $\frac{4}{5}$ des actions.

Vous le voyez donc, cette œuvre a l'air d'appartenir à une société de 5 membres. En réalité à une seule personne. Ce n'est donc plus une société, c'est un fidéicommiss.

Aussi cette constitution de la société ne garantit pas forcément la perpétuité de l'œuvre.

Il ne faut pas vous le dissimuler, notre société compte 5 membres dont 3 membres actifs. Ces derniers ont toujours pris toutes les décisions et tout fait jusqu'ici. Pendant 8 à 10 semaines, il y a eu réunion de la société pour la forme le mercredi soir, mais il n'y a jamais eu de procès-verbal de ces réunions.

Souvent même on simplifiait les formalités pour les décisions à prendre.

M. Emery, n'ayant pas le temps de s'occuper effectivement de l'œuvre déléguait son autorité souveraine à M. Borel, qui a bien souvent pris des décisions que je n'apprenais qu'après leur exécution, par exemple, le creusement des deux puits, le mode de fermeture des fenêtres du sous-sol.

Tout cela ne vous étonnera pas quand vous saurez que M. Emery m'a dit catégoriquement :

« Vous, MM. les médecins, vous serez chacun maître dans votre service, *primus inter pares*. Mais si je n'ai pas l'autorité souveraine sur l'œuvre, je préfère m'en retirer complètement. Du reste, je constate déjà des tiraillements, j'en prévois de plus grands quand fonctionnera l'œuvre. Cela ne m'encourage pas à rester. Après avoir reçu la dernière lettre de M. Legras j'ai failli donner ma démission, et je la donnerais certainement s'il m'en adressait une semblable. Si je me retirais, j'ignore quelle décision prendrait mon donateur de 100.000 fr. J'ignore moi-même celle que je prendrais à l'é-

gard des 150,000 fr. que j'ai apportés ». Puis, dans la conversation s'animant peu à peu, il a fini par me dire à plusieurs reprises : « Eh, bien, je donne ma démission ! »

Je lui ai dit que je lui faisais les mêmes propositions qu'en 1867, que je lui offrais de mettre en commun les dons des souscripteurs de Paris avec ceux de Lyon. Il a refusé, me faisant entendre qu'il voulait être le maître absolu, sinon il se retirait.

Il vous trouve beaucoup trop minutieux, et, d'après lui, vous auriez retardé de deux mois la décision relative aux calorifères.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-CHÉRON, le 3 mars 1872

Monsieur le Docteur,

Les souscripteurs de Paris ont appris avec une vive satisfaction que pendant le mois de février les travaux ont été conduits avec activité; on peut, grâce à vous, espérer qu'à la fin de la belle saison le bâtiment sera disposé pour recevoir des malades. La mise en place des croisées sera un grand pas de fait, et surtout quand elles seront vitrées. Vous m'engagez à venir à Lyon pour juger par moi-même de tout ce qui a été fait; j'en ai bien le désir, mais ma santé et mon âge exigent que ce voyage, pour ne pas m'être nuisible, n'ait lieu que dans la belle saison.

Vous abordez maintenant la question des eaux, et on voit que vous ne ménagez ni pas, ni démarches pour vous mettre au courant de ce qui existe et se fait ailleurs, pour me former une opinion à ce sujet. J'aurais besoin de quelques renseignements. Je voudrais savoir s'il existe à Lyon, comme à Paris, une compagnie des eaux qui, moyennant abonnement, fournit de l'eau dans les étages des maisons où elle est amenée par des conduits. Si cette compagnie n'existe pas, comment comptez-vous faire monter les eaux des puits aux réservoirs placés dans les galetas, d'où elle se déverserait de tous côtés? A quelle distance du sol l'eau des puits se trouve-t-elle?

Quant aux réservoirs à placer dans le galetas, dont il n'a jamais été question jusqu'ici, c'est une affaire grave relativement à la solidité du bâtiment, à la matière avec laquelle ils seraient établis, et surtout aux dépenses qu'ils amèneront. Je ne voudrais ni pour vous, ni pour moi prendre aucune responsabilité à cet égard, c'est au conseil, après vous avoir entendu et pris l'avis des architectes, à décider ce qu'il faudrait faire.

Vous parlez d'un réservoir de 1500 litres d'eau chaude, d'un second de 2000 litres d'eau froide, mais où les placerez-vous dans les galetas, le bâtiment pourra-t-il supporter un poids aussi considérable? En dernier lieu, croyez-vous avoir besoin d'une si grande quantité d'eau, dont la conduite, tuyaux et robinets, nécessitera des frais d'établissements considérables, sans compter le combustible pour le chauffage de l'eau.

Cette question des eaux est encore à ajouter aux articles qui, dans le devis général, ont été omis comme les murs de clôture, les calorifères, etc. A propos des calorifères, vous ne me parlez pas du traité avec M. Leau; est-il fait? est-il signé? l'avez-vous soumis à M. Thomasset? a-t-il été approuvé par le conseil, ainsi que je vous avais engagé à le faire? Dans une société représentée par un conseil, il est de votre intérêt de ne pas prendre sur vous des décisions importantes, marchés à faire, conventions, etc., il ne faut pas qu'un jour on puisse venir vous dire « les difficultés que nous avons n'auraient pas eu lieu si on nous eut consultés, comme le veut l'acte de société ».

Il serait fâcheux qu'après vous être donné tant de peine pour activer les travaux, vous veniez à en être récompensé par des désagréments. Les réunions du conseil doivent avoir lieu régulièrement, et c'est dans ces réunions qu'il faut décider ce qui est de la compétence du conseil. Ce conseil, d'après l'acte de société, doit administrer, fixer les dépenses, ordonnancer les paiements, accepter les marchés et conventions avec les entrepreneurs, c'est la légalité, et en dehors de la légalité on s'expose à mille inconvénients. Dans une de mes lettres, je vous faisais à cet égard quelques questions, que vous avez sans doute perdues de vue, et sur lesquelles je désire être renseigné. Obligez-moi donc de ne pas attendre la fin du mois, et répondez-moi de suite sur les

DE L'HOPITAL HOMŒOPATHIQUE ST-LUC DE LYON 65

questions que je vous adresse au sujet des eaux, des calorifères et sur celles que je vous ai adressées dans une de mes dernières lettres.

Recevez, etc.

LEGRAS.

ST CHÉRON, 8 mars 1872

Monsieur le Docteur,

Je suis bien sensible à la proposition que vous me faites de venir conférer avec moi de l'œuvre à laquelle, vous et moi portons un grand intérêt. Je l'accepte de grand cœur et vais prendre mes dispositions pour me trouver à Paris, rue des Prouvaires, N° 1, le dimanche 17 mars courant.

Il sera bon que vous apportiez les lettres que je vous ai adressées depuis votre dernier voyage à Paris, afin d'y référer au besoin.

En attendant l'avantage de vous voir, veuillez agréer mes civilités empressées.

LEGRAS.

ST-CHÉRON, 30 mars 1872

Monsieur le Docteur,

Votre lettre en date du 20 courant m'est parvenue.

Je ne sais quand je pourrai faire le voyage de Lyon, je ne crois pas que ce puisse être avant les derniers jours d'avril ou le commencement de mai.

Il ne faut pas vous mettre dans une fausse position avec M. Leau. Vous ne pouvez rien lui garantir sur l'époque de notre voyage, qui dépendra du temps; il ne faut pas non plus l'engager à conserver les matériaux qu'il pourrait employer ailleurs, mais le laisser entièrement libre d'agir comme il voudra, sans prendre aucun engagement, ni responsabilité à son égard. Dans la position où sont les choses, il faut ne pas escompter l'avenir.

Quant à cette location dont vous me parlez il n'y a rien à faire tant que le tout restera dans l'indécision, c'est un malheur auquel vous ne pouvez rien.

En résumé, il faut agir avec prudence, ne froisser per-

sonne autant que possible, et espérer qu'avec le temps les choses reprendront une marche régulière.

Recevez, monsieur le Docteur, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués

LEGRAS

ST-CHÉRON, 3 mai 1872

Monsieur le Docteur,

En réponse à votre lettre du 1^{er} mai que je viens de recevoir, j'apprends avec plaisir que certains travaux ont continué, quant aux autres la décision ne sera pas longue si le beau temps continue et si le voyage projeté peut avoir lieu sous peu de jours.

Je ne sais si le temps et ma santé ne viendront pas déranger mes projets, mais je voudrais partir entre l'Ascension et la Pentecôte. Comme je ne serai pas seul, il faut que je m'entende avec la personne qui doit faire le voyage avec moi.

En attendant l'avantage de vous voir, recevez, etc.

LEGRAS.

L'échange de lettres entre M. Legras et le Dr Gallavardin continua jusqu'à la mort de M. Legras. Dans ces lettres échangées, M. Legras demandait au Dr Gallavardin quelques conseils pour sa santé, mais il ne lui parla plus de l'Hôpital jusqu'en avril 1877.

Voici, puisées dans quelques-unes des lettres de M. Legras, des citations où l'on pourrait deviner une allusion à l'hôpital ou à l'homœopathie.

Lettre du 2 janvier 1873. — Je suis heureux du bon souvenir de Mme Gallavardin. Je n'ai pas oublié l'aimable accueil qu'elle m'a fait à Lyon.

Lettre du 20 octobre 1873. — J'étais à Paris la semaine dernière. Je pense y retourner à la fin de la semaine prochaine. Je vous écrirai pour vous indiquer le jour et l'heure où vous serez assuré de me rencontrer rue des Prouvaires. Je serai heureux de recevoir votre visite.

Lettre du 27 octobre 1873. — Je vais aller à Paris mercredi prochain 29 octobre. Vous me trouverez rue des Prouvaires, à une heure.

Lettre du 9 janvier 1874. — J'ai appris avec douleur par les journaux, la mort subite du Dr Milcent, je reçois le journal *L'Art Médical*, et j'ai lu avec un vif intérêt les articles de MM. Frédault et Davasse, sur sa mort, sa vie et les services qu'il a rendus à l'homœopathie. Je ne vous en sais pas moins bon gré de vos intentions au sujet de l'écrit de M. Davasse.

Lettre du 3 janvier 1875. — Je vous félicite de vos travaux sur la Phtisie, c'est un grand service que vous rendez à l'humanité. Les études auxquelles vous vous livrez sur les affections morales, caractères, etc., seront vivement appréciées de tous les moralistes.

Les lettres de M. Legras au Dr Gallavardin des 19 janvier 1875, 29 septembre 1875, 31 janvier 1876, 8 janvier 1877, ne contiennent aucune allusion à l'hôpital.

L'on voit donc que M. Legras semblait volontairement oublier l'hôpital qu'il avait voulu doter si magnifiquement.

Pourquoi ce silence ?

La publication de quelques documents jettera quelque jour sur ces points obscurs de l'histoire de l'hôpital.

Note manuscrite du Dr Gallavardin

L'entreprise a été inaugurée par un pot de vin, ensuite par un excédent de 30 % sur le devis des constructions, celles-ci

au lieu d'être achevées en 8 à 15 mois, ne le sont pas au bout de 3 ans. Elles ont été commencées le 19 juillet 1869.

Les constructions ne sont point irréprochables. Le pavillon écrase l'édifice et empêche à une voiture d'entrer dans la cour. Le rez-de-chaussée et le 2^{me} ne sont pas assez élevés.

Aux retard des architectes, dont l'un habite Valence et l'autre va se promener à Rome, s'ajoute des retards de plus de 4 mois, retards causés par M. Emery. Sans lui, les travaux d'intérieur seraient achevés aujourd'hui. Je vais le prouver.

Le 8 février 1872, je suis allé prier M. Emery de convoquer la réunion de la société, afin d'accepter le contrat de M. Leau, pour les calorifères, contrat qui engageait M. Leau, et pas la société. Depuis le 8 février, M. Emery n'a pas convoqué la société, la question des calorifères n'est pas résolue. Si elle l'avait été, les calorifères seraient aujourd'hui installés, et en même temps auraient été faits tous les travaux et divisions de l'intérieur.

C'est aussi probablement en 1872 qu'il faut placer cette lettre de M. Lodoïs Meaudre au Dr Gallavardin.

Ce jeudi midi

Cher Docteur,

J'arrive de Paris. J'ai vu à Evroux M. Legras. Ses instructions sont formelles. Il veut que l'acte de société soit exécuté purement et simplement, que l'œuvre reprenne son cours régulièrement. Sinon le comité de Paris nous abandonne. C'est une question de *vie* ou de *mort*. Demain à 4 heures, réunion chez le Dr Emery, et procès-verbal du tout. J'ai mission de vous convoquer. Je regrette de ne pouvoir causer avec vous, mais l'heure de l'audience me presse. A demain, vendredi, 4 heures.

L. MEAUDRE

En juillet 1875, l'Hôpital homœopathique Saint-Luc put recevoir des malades. Le Dr Emery était alors le seul médecin de cet hôpital.

En mars 1877, le conseil d'administration de l'hôpital proposa aux Facultés catholiques de leur céder cet hôpital. Voici la copie de l'imprimé envoyé par le conseil d'administration aux Evêques réunis pour organiser l'Université catholique.

Nosseigneurs les Evêques de la région, étant réunis à Lyon pour l'organisation de l'Université catholique, le conseil d'administration de l'Hôpital St-Luc à l'honneur de soumettre à Leurs Grandeurs une double proposition de nature à concourir au but qu'elles poursuivent.

1^o Il prend l'initiative de la [fondation de la *chaire de thérapeutique générale* et de *Matière médicale* de la Faculté catholique de médecine de Lyon. Il est heureux de poser ainsi la première pierre de celle des Facultés qui exige le plus de sacrifices. Cette pierre d'attente, sans obliger à la création complète et prématurée de cette Faculté, sera le noyau autour duquel se grouperont les autres fondations de chaires.

2^o En même temps qu'il prend cette initiative pour une des chaires de l'enseignement médical, il met à la disposition de l'Université catholique de Lyon l'hôpital spécial qu'il dirige, et où fonctionne, depuis bientôt deux ans, une clinique homœopathique avec dispensaire.

Ces deux propositions sont connexes, ou plutôt n'en forment qu'une seule.

En prenant l'initiative d'une chaire destinée, non pas à un enseignement spécial, mais à *l'enseignement général de la médecine*, le conseil d'administration de l'Hôpital St-Luc va au-devant de l'objection, pouvant résulter de la méthode médicale suivie dans cet hôpital, si l'on croyait un seul instant qu'il voulut imposer à la Faculté catholique de médecine de Lyon une couleur doctrinale particulière. Telles ne sont nullement ses intentions; il ne saurait trop le répéter.

Il n'entend pas davantage lier l'Université catholique à l'obligation de placer l'ensemble de la future Faculté de médecine sur les terrains de l'Hôpital St-Luc, ni même dans le quartier où il est situé.

En apportant à l'Université catholique de Lyon la dispo-

sition et même la propriété de l'Hôpital St-Luc, ses administrateurs ajoutent à l'enseignement général qu'elle devra embrasser, celui d'une méthode particulière à laquelle on fait librement appel en tout pays, et que beaucoup de jeunes médecins cherchent à connaître, sans que nul part, en France du moins, on puisse leur en fournir les moyens.

Fondé par ses adhérents, entretenu par eux, dans la mesure déterminée par les ressources qu'il tire de son propre fonctionnement, l'Hôpital St-Luc n'a pas un centime de dettes, et peut continuer à se développer par lui-même. Il a refusé d'une manière absolue tout appel à la publicité; il ne doit sa vie qu'à ses propres résultats, et sa clientèle croissante qu'à la propagande des malades eux-mêmes.

« La Providence a voulu qu'il fut, dès l'origine, confié et maintenu à des catholiques. Pourquoi l'Eglise, dont la pensée a constamment soutenu ses administrateurs ne serait-elle pas appelée à recueillir le fruit de leurs efforts, ils osent dire, de leur réussite? Ce mot leur est permis après les difficultés dont cette fondation a été entourée et auxquelles la Providence a mis fin.

Tenus de remplir les intentions formelles des fondateurs de l'Hôpital St-Luc, et de lui conserver son caractère spécial, ses administrateurs seront heureux de penser que leurs efforts pour son entretien et sa direction n'auront plus pour objet une fondation isolée, si respectable et si intéressante qu'elle soit, mais l'Université catholique de Lyon. Perpétuer leur œuvre par les institutions que fonde l'Eglise, tel est leur désir. Concourir à organiser ces institutions, non pas en leur donnant un caractère restreint et exclusif, mais en poursuivant dans leur sein la mission spéciale, dont ils ont accepté et rempli le mandat, telle est la récompense qu'ils ambitionnent aujourd'hui.

LYON, 6 mars 1877

Quand M. Legras connut cette proposition du conseil d'administration de l'Hôpital homœopathique, il écrivit au Dr Gallavardin les lettres suivantes.

M. Legras au Dr Gallavardin

ST-CHÉRON, 6 avril 1877

Monsieur le Docteur,

J'apprends qu'il est question d'un changement grave pour l'hôpital homœopathique de Lyon. Avez-vous connaissance de cette affaire? Dites moi, je vous prie, ce que vous en savez et ce que vous en pensez?

Veuillez me répondre le plus tôt possible. Avant de répondre aux ouvertures qui m'ont été faites, je désire connaître votre avis.

Recevez, etc.

LEGRAS

PARIS, 14 avril 1877

Je vous remercie des renseignements que vous m'avez donnés sur l'affaire en question. J'en ai profité pour répondre aux communications que m'a faites M. L. Meaudre, secrétaire du comité de Lyon.

En tout cas, j'ai demandé que l'on communiquât au comité de Paris, toute convention avec le comité catholique; de plus, j'ai réfléchi que désormais dans l'intérêt de l'œuvre et de votre manière d'envisager cette affaire, il serait bon d'assister aux séances du conseil de l'œuvre à Lyon, vous pourriez faire prévaloir vos idées et vos réflexions fort justes.

Recevez, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. LEGRAS

Le comité de Paris adopte toutes vos idées et se repose sur vous avec confiance pour les faire prévaloir.

M. Legras mourut le 14 août 1877, à St-Chéron, (Seine et Oise), à l'âge de 76 ans. Ces lettres furent les dernières écrites par lui au Dr Gallavardin. Elles

font allusion à leurs idées communes. Voici ces idées telles que les a exposées le Dr Gallavardin dans une lettre qu'il adressa en 1884 au Dr P. Jousset, et dont le complément sera donné plus loin.

Le Dr Emery ne s'était pas conformé une première fois aux intentions formelles de mes souscripteurs, en s'emparant, contrairement à sa promesse, de l'autorité souveraine, dans la direction de l'Hôpital St-Luc. De même, il ne se conforma nullement aux intentions non moins formelles de mes souscripteurs, en offrant le *prêt* et même la *propriété* de cet Hôpital à l'Université catholique de Lyon : c'est ce que je vais démontrer.

Le Dr Emery envoya, le 6 avril 1877, le secrétaire du comité administratif, M. Lodoïs Meaudre, auprès de M. Legras, pour lui faire accepter son projet de cession de l'Hôpital St-Luc à l'Université catholique de Lyon. Pendant le séjour de M. Meaudre auprès de lui, M. Legras m'écrivait ce qu'il avait décidé à ce sujet. Dans sa lettre du 14 avril 1877, il me disait qu'il refusait formellement tout prêt ou cession de l'Hôpital St-Luc à l'Université catholique de Lyon, et cela, pour les motifs suivants. Il appréhendait que, en un jour de révolution, l'Hôpital St-Luc ne fût incendié comme un établissement clérical, s'il appartenait à la Faculté catholique, et dès lors, disparaîtrait ainsi, le seul hôpital homœopathique existant dans la province en France. Il appréhendait aussi que les étudiants de la Faculté de médecine de l'Etat, bien disposés pour l'homœopathie, n'osassent pas y suivre les cliniques homœopathiques, qui, peut-être, ne seraient pas davantage suivies par les étudiants de la Faculté catholique. Il désirait que l'Hôpital St-Luc fut ouvert indistinctement à tous les étudiants disposés à suivre la clinique homœopathique, et, pour mieux atteindre ce but, que cet Hôpital n'appartînt à aucune faculté, mais restât un établissement complètement indépendant; car, m'écrivait-il dans sa lettre du 6 janvier 1872, il voulait « la propagation de l'homœopathie avant tout.

M. Meaudre, témoin auriculaire des décisions prises par M. Legras au nom des principaux souscripteurs, ne peut que

confirmer l'exactitude de mon rapport au sujet de ces décisions.

Vous aurez, sans doute remarqué, que le Dr Emery avait adressé sa lettre circulaire, le 6 mars 1877, aux Evêques fondateurs de l'Université catholique, et qu'il envoya, le 6 avril 1877, M. Meaudre auprès de M. Legras, pour le faire consentir à son projet de cession de l'Hôpital, et suivant l'expression vulgaire, *pour lui forcer la main* en cette occasion. Ou bien, le Dr Emery espérait-il en menaçant implicitement M. Legras de cette cession de l'Hôpital, le décider à verser les 400,000 francs restants, à la condition que cette cession n'eût pas lieu. Mais le Dr Emery ne réussit d'aucune façon dans ses dernières négociations avec M. Legras, qui, au nom des principaux souscripteurs, ne consentit pas au projet de prêt ou de cession de l'Hôpital St-Luc à la Faculté catholique de Lyon, et refusa de verser les 400,000 francs tant convoités.

Si M. Legras refusa l'Hôpital homœopathique à la Faculté catholique de Lyon, ne croyez pas que ce fut par hostilité envers celle-ci. Loin de là, car c'était un catholique zélé et surtout charitable jusqu'à l'abnégation, comme le démontre, entr'autres, le fait suivant. Allant un jour l'attendre à une gare de chemin de fer, je le vis descendre d'un wagon de troisième classe. Je lui en manifestais mon étonnement. « Ah ! me répliqua-t-il, si je n'avais pas souvent fait ainsi, je n'aurais pas pu donner tout ce que j'ai donné ».

Si M. Legras eût habité Lyon, je suis porté à croire qu'il aurait fait à la Faculté catholique une donation plus élevée que celle de son plus généreux bienfaiteur. Mais, se conformant aux intentions des principaux souscripteurs de l'Hôpital St-Luc, il réservait tout d'abord un million de francs pour celui-ci, afin qu'il fut consacré à « la propagande de l'homœopathie avant tout ».

Si un jour, à la suite d'une décision du comité administratif de l'Hôpital St-Luc, l'Université catholique de Lyon acceptait le prêt ou même la propriété de cet Hôpital, et si plus tard, un gouvernement révolutionnaire s'emparait de cet immeuble et des autres immeubles de cette Université, les administrateurs de celle-ci se plaindraient justement, que, en agissant ainsi, ce gouvernement violât les intentions formelles des bienfaiteurs de l'Université. Les membres de ce gouvernement pourraient aussi justement répliquer : Nous vous imitons en

ce point, car vous avez accepté la propriété de l'Hôpital homœopathique en violant les intentions formelles de ses principaux fondateurs.

C'est donc en violant les intentions formelles du principal donateur que le Dr Emery essayait de changer le but de l'œuvre scientifique, créée par la fondation d'un hôpital homœopathique. Il ne respecta pas davantage les intentions de ce donateur, en se conduisant comme il le fit envers ses confrères homœopathes de Lyon. Lui qui, dans sa lettre à M. Legras, en mars 1870 (voir p. 38), avait promis « de convier à l'œuvre tous les médecins homœopathes de bonne volonté, de cœur et de savoir », fit justement le contraire, en écartant de l'hôpital homœopathique tous les médecins homœopathes pouvant lui porter ombrage.

Dans une petite note, le Dr Gallavardin, résumant les rapports qu'il eut avec le Dr Emery, s'exprime ainsi :

J'ai été droit avec lui, il a été adroit avec moi; jamais je ne me serais conduit envers lui comme il s'est conduit envers moi. J'ai été loyal, confiant, désintéressé; il a été égoïste, très défiant; les statuts de la Société sont un chef-d'œuvre de défiance et d'autorité envers moi et envers tous les sociétaires. C'est un simulacre de société, c'est un fidéicomis, puisqu'un seul sociétaire, comme propriétaire des $\frac{4}{5}$ des actions, a le droit de dissoudre la Société. Quand on veut assurer la perpétuité d'une œuvre, c'est contre toute prudence humaine de faire reposer cette œuvre sur un seul homme, car aucun n'est perpétuellement immuable et infaillible.

Le Dr Emery se conduisit à l'égard de ses autres confrères homœopathes comme il se conduisit en-

vers le Dr Gallavardin. Celui-ci racontera plus loin la conduite du Dr Emery envers le Dr R. Noack. Les documents suivants, écrits de la main du Dr Gallavardin, montreront comment le Dr Emery se comporta avec le Dr Lhermier des Plantes.

Le Dr Lhermier des Plantes, ayant demandé de traiter dans une chambre à 10 fr. par jour un capitaine, son client, et faisant espérer qu'il pourrait toujours avoir à l'Hôpital St-Luc 1 ou 2 pensionnaires pris dans sa clientèle, reçut la réponse suivante du Dr Emery :

LYON, le 25 juin 1882

Monsieur et très honoré confrère,

Dans sa séance de ce jour, le conseil de la maison St-Luc, statuant sur votre demande, me charge, en l'absence de M. Meudre, secrétaire, de vous faire savoir : qu'il a le regret de ne pouvoir agréer votre demande. Le conseil veut maintenir à St-Luc le caractère de la fondation de la maison, d'être un hôpital, et non une maison de santé ouverte à tous.

L'adjonction au conseil de St-Luc d'un membre nouveau, en vue de combinaisons futures, nous fait un devoir et une nécessité de ne point modifier nos statuts : le nouveau membre du conseil ayant fait toutes ses réserves à cet égard, dans la délibération, nous ne pouvions passer outre.

Le conseil me charge de vous transmettre expressément ses regrets, auxquels je joins les miens tout particulièrement.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. EMERY

Pour éclaircir les faits relatés dans cette lettre du Dr Emery il serait nécessaire de connaître le nom de ce « membre nouveau ». Or, d'après le registre de transfert des actions de la Société civile de médecine pratique, aucune action n'a été transférée de

l'année 1875 à l'année 1883. Pour connaître son nom et ses idées, et surtout ces « combinaisons futures », il serait utile de se reporter au procès-verbal de la séance du 25 juin 1882. (1)

Quant à la question des chambres payantes de l'Hôpital homœopathique, que le Dr Emery refusait à ses confrères homœopathes, voici, pour montrer sa conduite, une lettre adressée au Dr Gallavardin, par Mme Montibert, qui consacra les dernières années de sa vie aux soins des incurables comme *Dame du Calvaire* à Lyon.

ST-VINCENT, 13 avril 1886

Monsieur,

Je viens répondre à la double question que vous m'avez adressée le 11 avril dernier. Nous sommes, en effet, restés avec mon mari à l'Hôpital homœopathique de Lyon, non pas pendant un mois, mais pendant vingt jours, et n'occupant qu'une seule chambre. Pour cela, nous payions à l'hôpital vingt francs par jour, et à M. Emery dix francs d'honoraires pour chaque visite qu'il faisait à mon mari.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J. MONTIBERT

Si le Dr Emery agissait en maître absolu dans l'Hôpital homœopathique, c'était bien plutôt pour étendre sa clientèle personnelle que pour propager l'homœopathie. Alors que M. Legras (voir sa lettre du 25 juillet 1869, p. 29) avait espéré que le Dr Gallavardin, devant prendre une part active au service médical, y rencontrerait de nouveaux cas à relater

(1) Ayant demandé l'autorisation de consulter le registre des procès-verbaux de la Société, celle-ci m'a été refusée par le conseil d'administration, présidé par M. Paul Brac de la Perrière, gendre du Dr Emery.

dans ses *Causeries cliniques*, le Dr Emery, comme médecin de l'Hôpital homœopathique, ne produisit aucun travail scientifique. Ce fait n'a pas manqué d'être remarqué par les rédacteurs des journaux homœopathiques français. Le Dr A. Claude, dans son *Histoire de l'Homœopathie en France* écrivait : « Quant à l'Hôpital St-Luc, qui est sous la direction de M. Emery, et, qui pourrait nous fournir de précieux renseignements, il n'en est pas encore sorti une seule observation après plusieurs années de fonctionnement ». (*Bulletin de la Société médicale homœopathique de France*, 1881, t. 23, p. 571. Le même médecin écrivait encore au sujet de cet hôpital : « Nombre de nos lecteurs s'intéressent à cet établissement, et estiment, sans doute, avec nous, que M. Emery s'entend à merveille à servir de bien maigres revenus scientifiques pour des dotations de 800,000 francs ». (*Bulletin*, 1883, t. 25, p. 60).

Le Dr Emery mourut le 31 mars 1884.

Dans les articles nécrologiques concernant le Dr Emery, les journaux homœopathiques parisiens, qui n'étaient pas au courant de l'Histoire de l'Hôpital homœopathique de Lyon, donnèrent des renseignements inexacts au sujet de la fondation de cet hôpital. Pour rectifier ces erreurs, le Dr Gallavardin écrivit au Dr P. Jousset, rédacteur de l'*Art Médical*, une lettre intitulée : *Notice historique sur l'Hôpital homœopathique de Lyon*. Le Dr P. Jousset en refusa l'insertion. Si, en 1884, le Dr P. Jousset ne voulut pas rectifier les renseignements inexacts qu'il avait publiés au sujet de l'Hôpital homœopathique de Lyon, l'heure est venue, aujourd'hui, de faire con-

naitre, en même temps que ce refus, la vérité sur quelques points de l'Histoire de cet hôpital. Cette lettre au Dr P. Jousset constitue, avec d'autres lettres qui furent adressées par le Dr Gallavardin aux administrateurs de l'Hôpital, la partie essentielle de l'Histoire de l'Hôpital homœopathique de Lyon, parce que ces documents ont été écrits par un témoin oculaire.

Lettre du Dr Gallavardin au Dr P. Jousset

Au mois d'octobre 1873, vous me disiez : « Le Dr Emery m'a plusieurs fois endormi en m'exposant ses idées médicales; je le crois incapable de faire un enseignement; en résumé, c'est un hypocondriaque. »

Au mois d'avril 1884, vous écrivez dans *l'Art médical*, t. 60, p. 320 : « La mort du Dr Emery est un malheur pour notre école. Ce médecin distingué avait acquis, à Lyon, une position élevée, qu'il devait aussi bien à sa parfaite honorabilité, qu'à ses grandes qualités de médecin.

« Depuis quelques années, il avait fondé l'*Hôpital St-Luc*, et son activité prodigieuse avait donné à cet établissement une vitalité, qui, nous l'espérons, lui permettra de survivre à son fondateur. »

Non content de porter sur le même homme, suivant votre habitude, des jugements si différents, vous avez encore l'étrange prétention d'écrire succinctement l'histoire d'un hôpital homœopathique qui est à cinq cents kilomètres de votre résidence, que vous n'avez jamais vu et sur lequel vous, un homme positif, n'avez pris aucun renseignement. Si vous aviez demandé les informations suivantes, vous auriez pu apprendre à vos lecteurs ce que je vais relater.

Ces faits relatés par le Dr Gallavardin ont déjà été exposés précédemment. Le Dr Gallavardin fait allusion aux lettres que M. Legras lui adressait le

25 juillet 1869 et le 19 janvier 1870; il cite la lettre écrite à M. Legras par le Dr Emery en mars 1870 (p. 36, 37, 38), et fait suivre ces lettres de quelques réflexions sur la conduite du Dr Emery (p. 72). Ces réflexions étant exposées à nouveau au commencement d'une lettre adressée par le Dr Gallavardin en mars 1887 aux administrateurs de l'Hôpital homœopathique, il est inutile de les citer à cette place puisqu'elles seront publiées plus loin.

Le Dr Gallavardin, relatant aussi une conversation dans laquelle le Dr Emery se plaignait au Dr A. Cartier de ce que les médecins homœopathes de Lyon lui avaient tourné le dos, continue sa lettre au Dr Jousset par les réflexions suivantes :

Pourquoi ces derniers se conduisirent-ils de la sorte? Vous pressentirez quelques-uns de leurs motifs quand je vous aurai rapporté le fait suivant :

Contrairement aux conseils de son père, le Dr Alphonse Noack, ancien médecin en chef du premier hôpital homœopathique qui ait existé (à Leipzig), et qui, pendant plus de trente ans de pratique à Lyon, avait trop bien appris à connaître le Dr Emery, le Dr Rodolphe Noack, ancien interne des hôpitaux, plein de zèle et d'instruction, crut devoir s'offrir à traiter les malades de l'hôpital St-Luc. Il le fit avec l'entrain et le dévouement de la jeunesse pendant trois mois, après lesquels il céda le service au Dr Emery, qui put voir les malades remercier son jeune confrère pour les soins qu'il leur avait donnés. Oubliant alors que le Dr Emery lui avait dit un jour, en parlant de l'Hôpital St-Luc : « Cette maison est à moi, je l'ai bâtie pour moi, pour y finir mes jours », le Dr R. Noack, apercevant une salle vide en descendant le grand escalier, s'écria : « Mais on pourrait y installer là un service d'enfants. » Le Dr Emery, vivement indigné qu'un intrus osât exprimer une opinion, émettre un avis « dans sa maison », fixa sur son jeune confrère des yeux me-

naçants et leva les deux poings sur lui. Dès le lendemain, le jeune confrère envoya sa démission écrite, et, malgré les instances du Dr Emery, ne retourna plus à l'Hôpital St-Luc. Et, de même que le Dr R. Noack, ne retournèrent plus à cet hôpital deux à trois jeunes docteurs allopathes qui avaient suivi son service, et lui avaient dit en le quittant : « Nous reviendrons ici si vous y revenez ; sinon, non. »

Ainsi, voilà trois recrues et probablement bien d'autres recrues perdues pour l'homœopathie par la faute du Dr Emery. Si, pendant trente-six ans, il a eu la sympathie d'un nombre graduellement croissant de clients, il n'a guère eu les sympathies des médecins de l'un et de l'autre camp, on l'a bien vu à ses funérailles. Ainsi, par exemple, pour suffire aux consultations de l'Hôpital St-Luc, il a dû recourir à un praticien homœopathe habitant un village à 17 kilomètres de Lyon. Et vous avez dû le remarquer, dans les comptes rendus annuels de cet hôpital, il n'a jamais cité le nom d'un seul de ses auxiliaires successifs faisant la principale besogne, tandis que lui, venait, les dernières années surtout, une fois par semaine, me dit-on, faire l'inspection en maître de la maison. Il signait ces comptes rendus — lui seul et c'est assez — aux autres le labeur, à lui l'honneur. Ceci me rappelle un souvenir personnel bien significatif à son égard. En 1871, je trouvai une somme de cinq mille francs pour installer une ambulance homœopathique de quarante lits, où furent successivement soignés environ deux cents soldats malades, à la suite de la guerre franco-allemande. Les trois quarts du temps je fis seul le service quotidien de cette ambulance, l'autre quart, je le fis de moitié avec le Dr Emery. Celui-ci prit ses dispositions, de façon que les journaux politiques de cette époque le citèrent comme étant seul le médecin de la dite ambulance. Si vous aviez eu à Paris un médecin homœopathe se comportant de la sorte envers ses confrères, vous l'auriez, sans doute, relégué dans un isolement de plus en plus complet, comme nous l'avons fait, à Lyon, à l'égard du Dr Emery.

Dans le but d'en faire un portrait plus complet, je pourrais signaler chez lui l'explosion de sentiments regrettables qu'il manifesta à plusieurs reprises par des paroles ou des actes. Mais, comme moi, vous les attribuerez, sans doute, à son hypocondrie, que vous avez si justement diagnostiquée

chez lui; hypocondrie qui semble avoir débuté à l'époque de sa jeunesse et n'avoir fini qu'avec la vie, croissant toujours à l'occasion d'affections successives de divers organes et viscères et se manifestant de plus en plus par ces symptômes psychiques décrits dans votre *Médecine pratique* comme propres aux névroses et si variés dans leurs modalités suivant les sujets atteints. Si vous et moi, et d'autres encore, nous étions tourmentés par cette maladie protéiforme, l'hypocondrie, nous pourrions en présenter les nombreux symptômes psychiques, variables suivant les individus, et, dès lors, nous serions incités, d'une façon plus ou moins irrésistible, à manifester des sentiments regrettables, comme le fit le Dr Emery. Jusqu'à quel point serions-nous responsables? A quel point l'a-t-il été? Dieu seul le sait. Dans tous les cas, son hypocondrie a rendu le Dr Emery très malheureux, malgré ses succès de clientèle, je dirai même excessivement malheureux et d'autant plus qu'il concentrait habituellement ses sentiments tristes même à ses plus intimes.

Le professeur Lallemand, de Montpellier, après avoir décrit, suivant leur ordre chronologique, les diverses maladies dont fut atteint successivement J.-J. Rousseau, a montré que leurs symptômes psychiques se reflétaient dans ses ouvrages correspondant chronologiquement à chacune d'elles. Il semblait que chaque ouvrage eut été écrit sous l'influence des symptômes psychiques de la maladie, durant le règne de laquelle il avait été composé. Si j'avais à faire ici une étude médicale et philosophique sur le Dr Emery, je pourrais, après avoir relaté les diverses affections successivement prédominantes durant le trop long cours de son hypocondrie, je pourrais montrer que ses sentiments et ses actes étaient successivement en rapport avec les symptômes psychiques de l'affection régnante. On pourrait faire pareille étude sur beaucoup d'hommes importants, afin d'expliquer leurs sentiments et leurs actes, et présumer, dans une certaine mesure, leur degré de responsabilité. Un de nos éminents confrères, observateur attentif, m'écrivait avoir connu des généraux qui, après avoir donné des preuves incontestables de leur bravoure, devenaient poltrons quand ils étaient malades. Voilà ce que nous pouvons devenir sous l'influence de la maladie qui suscite en nous des sentiments et des impulsions contraires à ce que nous éprouvions en état de santé.

Si je renonce, pour le moment, à peindre le Dr Emery, dans ses sentiments et dans ses actes, je puis bien rechercher quelle était sa valeur intellectuelle et scientifique, d'autant plus qu'elle a un rapport direct avec son rôle de praticien et de médecin appelé à faire un enseignement dans un hôpital. Et, comme garantie d'impartialité, j'ai fait juger sa valeur doctrinale et professorale par vous qui lui avez adressé un éloge posthume, et je la ferai encore juger par deux amis, ses confrères, appelés à son lit de mort, l'un de Genève, l'autre de Paris. Je le ferai, en outre, juger, comme praticien, par deux confrères non hostiles qui l'ont pu maintes fois apprécier comme médecin consultant, l'un à St-Etienne (Loire), l'autre à Lyon.

La plus grande ambition du Dr Emery — car il en avait plusieurs — sa principale ambition était d'être un jour chef d'Ecole, ambition inassouvie jusqu'à la fin de sa vie, ce qui a répandu tant d'amertume sur celle-ci. Or, pour être chef d'école, il faut avoir une doctrine. Pendant de longues années, il en chercha une, puis il finit par en trouver deux. D'après la première qui paraît avoir occupé son esprit plus longtemps il voyait le reflet de la trinité, la série ternaire, le nombre trois dans l'anatomie, la physiologie, la pathologie, les médicaments. Plus tard, pendant les dernières années de sa vie, rejetant la série ternaire, il avait adopté la série quaternaire, et ne voyait plus que le nombre quatre dans l'anatomie, la physiologie, la pathologie et les médicaments.

Le Dr Emery était encore absorbé par sa première doctrine, quand, il y a environ dix-huit ans, je manifestai le désir de le voir écrire, et cela en présence du Dr Edouard Dufresne, de Genève. Ce dernier me répliqua, avec beaucoup de vivacité : « Oh ! qu'il s'en garde bien, il serait incompréhensible. Si j'en juge d'après la correspondance qu'il a avec moi, il a une physiologie à lui, une pathologie à lui, une matière médicale à lui. Qu'il se garde bien d'écrire, il serait incompréhensible. »

La sympathie de cœur et d'esprit qui avait été le trait d'union entre le Dr Emery et le Dr Frédault, a porté celui-ci à parler de son ami de Lyon après sa mort, à deux reprises, dans l'*Art Médical* (mai 1884), et dans le *Bulletin homœopathique* (septembre 1884).

Je cite les deux passages où le Dr Frédault essaie d'appré-

cier la doctrine ternaire d'une manière un peu vague dans le premier, et d'une façon un peu plus explicite dans le second, où je souligne quelques mots caractéristiques.

« Que de fois, pendant des heures, jusque bien avant dans la nuit, nous parcourions à vol d'oiseau la matière médicale, nous montrant des rapprochements ou des différences entre tels et tels médicaments, essayant une synthèse, cherchant une clef qui permit de rapprocher ou de grouper les phénomènes, d'en préciser les relations, les rapports. Il (le Dr Emery) était d'une merveilleuse fécondité et d'une extrême richesse de ressources. Il croyait avoir trouvé un système avec lequel je ne répondrais pas qu'il eût touché le but, qui, d'ailleurs était obscur en bien des points, où il s'entendait plutôt qu'il ne se faisait entendre, dont je ne saurais certainement pas faire l'exposition, parce que nous n'avons jamais pu aboutir à une formule précise, mais dont l'étude incessante, qu'il en faisait, donnait de grandes ressources à sa pratique. » (*L'Art médical*, LVIII, 393.)

« Cette idée (la doctrine ternaire), qui en entraînait beaucoup d'autres dans le détail, *était en lui à l'état confus*, et il avait beau la repasser dans son esprit et l'exposer de vive voix pour l'éclaircir, je l'ai entendu cent fois, *il ne parvenait point à la clarté parfaite*. Au fond, c'était bien simple, autant que je le comprenais, et il adhérait à la formule plus précise que je lui en présentais ; mais il reprenait la parole, parce qu'il croyait sûrement que je n'avais pas tout résumé, et *noyait l'idée principale dans des comparaisons et des allusions pleines d'esprit et d'entrain* où on aimait à le suivre parce qu'il faisait briller toutes les facettes de son intelligence, *mais où l'idée première se perdait.* » (*Bulletin de la Société médicale homœopathique de France*, XXVI, 310.)

Si la fameuse doctrine ternaire du Dr Emery pouvait être étudiée, comprise, c'était bien par son ami le Dr Frédault, qui s'y était pour ainsi dire préparé en exerçant son intelligence à résoudre tant de problèmes médicaux, philosophiques, théologiques. Eh bien ! cet ami conclut en disant que cette doctrine médicale, à peu près incompréhensible pour lui, était à l'état confus dans l'esprit de son créateur.

Le Dr Emery, dévoré toute sa vie par l'ambition, hélas ! inassouvie, d'être chef d'école, avait, dans ce but, imaginé, je le répète, non pas une, mais deux doctrines médicales.

Pas content, et non sans raison, paraît-il, de la doctrine ternaire, que son ami le Dr Frédault s'est efforcé de rendre vraisemblable. Le Dr Emery avait inventé la doctrine quaternaire. Ne voyant plus désormais le reflet de la trinité dans l'organisme humain, rejetant l'application du nombre trois dans l'étude de l'anatomie, de la physiologie, de la pathologie, des médicaments, il ne retrouvait plus que le nombre quatre dans toutes ces sciences. Son ami, le Dr Frédault, n'a pas osé parler de cette trop fameuse doctrine quaternaire, la trouvant probablement si invraisemblable, qu'il la considérait, sans doute, comme une doctrine de déclin.

Vous me disiez, au mois d'octobre 1873, que le Dr Emery vous avait plusieurs fois endormi en vous exposant ses idées médicales; c'était alors le règne de la doctrine ternaire. Qu'auriez-vous donc éprouvé s'il vous avait exposé sa doctrine quaternaire?...

Combien il est regrettable que le Dr Emery ait occupé, pendant plus de trente ans, son imagination exubérante à créer ces deux doctrines médicales et à chercher leurs applications dans les diverses branches de la médecine, et tout cela au lieu de vulgariser par sa plume ou par la plume d'autrui, ces indications cliniques des médicaments que nous enseignent la pratique de notre art et particulièrement cette pathogénésie du *Ricin* faite sur lui et sur ses clients. En agissant ainsi, il aurait laissé quelques documents utiles pour la science, ce qu'il n'a malheureusement pas fait.

Quand on lui conseillait d'écrire, il répondait : « Non, je ne veux pas écrire, car l'homme qui écrit se fige ». Si beaucoup de nos ancêtres et de nos contemporains n'avaient pas consenti à se figer ainsi, que serait la science, que serait la civilisation moderne? Et lui, qu'aurait-il été? Un artisan ou un laboureur. Quand nous le pouvons, nous devons chacun porter notre pelletée de terre pour construire l'édifice scientifique qui, sans le concours de tous, n'existerait pas. Ne pas écrire uniquement de peur de se figer dénote chez un homme un orgueil exceptionnel, qui le porte à éviter de laisser des traces palpables démontrant qu'il s'est trompé une fois en sa vie. C'est vouloir être l'homme unique, l'homme infaillible. Il semble avoir été puni de cet orgueil excessif par la confusion dans l'esprit qu'ont reconnue ses amis compétents, par un isolement de plus en plus grand qu'ont fait autour de lui

médecins et élèves, et par ce fait de n'avoir laissé en ce monde que des traces éphémères, parce qu'il n'a pas voulu se figer à l'exemple d'hommes bien plus éminents que lui.

Je vais maintenant montrer le Dr Emery jugé comme praticien par deux médecins non hostiles, qui ont eu souvent l'occasion de se trouver avec lui en consultation auprès de sujets très gravement malades. Ces deux médecins sont le Dr R. Noack, de Lyon, précédemment cité, et un praticien fort réputé de St-Etienne (Loire), le Dr Tardieu.

Le Dr R. Noack, tout en abhorrant le caractère du Dr Emery, paraissait néanmoins fort admirer son intelligence et son talent de praticien. Cependant il n'en méconnaissait pas les défauts souvent dûs à cette imagination exubérante qui le portait à s'emballer dans telle ou telle voie. Ainsi la sympathie éprouvée par le Dr Emery pour l'école de J.-P. Tessier, vulgarisateur de la cardo-aortite, incitait le médecin lyonnais à trouver cette maladie chez bien des malades qui ne l'avaient pas. Le Dr R. Noack, par exemple, pendant son court séjour à l'Hôpital St-Luc, dût guérir, dans les chambres payantes, un officier atteint d'une affection du foie et que le Dr Emery traitait d'une prétendue cardo-aortite, et qui serait peut-être mort sans l'assistance du Dr Noack.

A cause de la distance de 60 kilomètres qui sépare Lyon de St-Etienne, le Dr Emery n'était appelé dans cette dernière ville que pour des gens très dangereusement malades, et toujours en consultation avec le Dr Tardieu. Or ce dernier avoue que le Dr Emery ne lui a jamais rien appris et n'a jamais été utile à ses malades.

Vous disiez plus haut que la prodigieuse activité du Dr Emery avait donné à l'Hôpital St-Luc une vitalité qui lui permettrait de survivre à son fondateur. Vous savez déjà comment ce médecin, pendant sa vie, contribua à cette vitalité, vous allez maintenant apprendre ce que celle-ci est devenue après sa mort.

Le 15 septembre 1884, je reçus la visite du Docteur Hausmann, médecin en chef de l'un des trois hôpitaux homœopathiques de Pesth (Hongrie). Dans le cours de la conversation, il me dit : « Je suis allé aujourd'hui voir votre hôpital homœopathique. En entrant dans la salle des femmes, je n'y ai trouvé que trois malades ; aussi n'ai-je pas jugé à propos de monter dans la salle des hommes, surtout après avoir ap-

pris que tous ces malades ne recevaient la visite du médecin que deux ou trois fois par semaine ».

Il est même arrivé un moment où, faute de personnel médical et durant la vie du Dr Emery, le pharmacien de l'Hôpital y a donné les consultations du dispensaire. Il aurait bien encore pu y donner les consultations aux malades alités, d'après ce que nous a raconté le Dr Hausmann. Du reste, les pharmaciens homœopathes de Lyon, sont un peu préparés à cette besogne, car, ils donnent du matin au soir des consultations aux malades venant dans leur pharmacie ; et cela en compensation, sans doute, de ce que les médecins homœopathes de Lyon, dispensent eux-mêmes leurs remèdes à leurs malades, depuis un demi-siècle, à l'exemple de Hahnemann.

[Le 11 janvier 1885, je reçus la visite du Dr Estevan Wöner, de Montevideo (Uruguay), qui, le même jour, alla voir l'Hôpital St-Luc. Le lendemain, il m'écrivit de Marseille avant de s'embarquer pour l'Amérique :

« J'ai visité la *Maison St-Luc*. Quelle désillusion marquée ! Je croyais y voir beaucoup de malades, et j'y ai vu vingt lits, dix chambres, cinq sœurs. Voilà tout ».

Il est regrettable que notre distingué confrère de Montevideo ne m'ait pas dit s'il y avait des malades dans ces 20 lits et dans ces 10 chambres.

Quant à nous, médecins, qui pratiquons l'homœopathie à Lyon depuis vingt-cinq à quarante ans, nous voulons savoir ce qui se passe à l'hôpital St-Luc, situé à deux kilomètres de notre domicile, nous devons attendre la visite d'un médecin homœopathe de la Hongrie ou de l'Uruguay. (Addition faite en 1885.)]

Il y a quelques années, le Dr Frédault me manifestait son étonnement de ce que, ayant un million en main, je n'en avais pas profité pour fonder l'hôpital homœopathique de Lyon sous ma seule direction, d'autant plus que M. Légras était tout disposé à s'entendre avec moi dans ce but. J'ai tout lieu de le regretter, et je puis bien d'ailleurs présumer que cet hôpital eût alors largement bénéficié de ma chance pour autrui, chance si exceptionnelle, qu'elle m'a permis de trouver ou de faire trouver un million et trois cent mille francs pour la fondation d'hôpitaux homœopathiques ou pour d'autres œuvres de charité. Quant à moi, je n'aurai recueilli pour tout

cela, suivant mon habitude, que l'ingratitude et quelquefois la haine.

De son côté, le Dr Emery, qui avait une belle réussite personnelle quand il agissait seul pour son compte, semble avoir joué, les Italiens diraient, le rôle de *jettatore* à l'égard des quatre ou cinq associations auxquelles il a participé, et cela à son détriment, au détriment de ses sociétaires, et particulièrement de l'Hôpital St-Luc.

Mais comment, me direz-vous, malgré tout cela, le Dr Emery a-t-il pu avoir un si beau succès de clientèle? Son ami le Dr Frédault en donne une explication suffisante dans le passage suivant: « Le Dr Emery excellait à causer, à dire mille choses qui se joignent souvent plus par l'esprit que par le sens logique, et il y apportait tant d'entrain, de verve, de sentiment, qu'il séduisait ses partenaires, et il le savait. C'était un charmeur quand il le voulait, et il le voulait presque toujours ». *Bulletin de la Société médicale homœopathique de France*, septembre 1884, p. 311.

Pour être un charmeur, il n'est pas besoin d'avoir de la logique, du jugement; il suffit de montrer de l'imagination, de l'esprit, de la verve, de l'entrain, du sentiment. Ainsi s'efforcent de faire presque tous les médecins, non seulement pendant quelques heures, comme les avocats au palais, mais du matin au soir, soit dans leur cabinet, soit au lit de leurs malades, cherchant, dans un double intérêt, à éblouir ceux-ci par des feux d'artifice oratoires. Parmi ces nombreux médecins, quelques-uns réussissent plus ou moins, ce sont des charmeurs, soit parce qu'ils ont des aptitudes oratoires suffisantes, soit surtout parce que le hasard ou la chance leur envoie des clients disposés à accepter leurs arguments; car on l'a dit justement, l'éloquence est plus dans ceux qui écoutent que dans celui qui parle.

Conformément à ce qui précède, j'ai pu voir un professeur de clinique chirurgicale, le plus habile opérateur parmi les nombreux chirurgiens d'une grande ville, et néanmoins, avoir moins de clientèle que le moins favorisé d'entre eux. Nous avons pu connaître un ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, ne manquant pas de mérite comme praticien, médecin des hôpitaux, professeur, écrivain, et cependant laisser sa veuve dans une position de fortune telle que l'Association générale des médecins de France est obligée de

lui faire une pension exceptionnelle. Ces deux médecins étaient vraiment remarquables par leur compétence professionnelle, mais ce n'était pas des charmeurs, d'où leur insuccès. Le professeur Trouseau, lui-même, malgré sa capacité supérieure, n'est arrivé à la grande clientèle, que vers l'âge de cinquante ans ; il n'a donc pu devenir un charmeur que fort tardivement. Votre maître J. P. Tessier, si digne d'être le maître de tous les médecins de ce siècle, avait moins de clientèle que le Dr Emery. Le Dr Emery était un charmeur, et Jean-Paul Tessier n'était qu'un homme de génie !

Le charmeur le plus extraordinaire que j'aie connu, c'est à Kœthen, ville de dix mille âmes, où le duc d'Anhalt-Kœthen avait autorisé, pendant de nombreuses années, Hahnemann à pratiquer l'homœopathie et surtout à dispenser lui-même les médicaments, ce qui lui avait été interdit dans les autres contrées d'Allemagne. Ce charmeur était un employé des Postes, Arthur Lutze, à qui le duc d'Anhalt-Kœthen avait accordé la même autorisation et dans cette même ville. C'était un homme de taille moyenne, à la physionomie correcte et agréable, à la barbe et aux cheveux noirs, qu'il ne coupait jamais de peur, disait-on, de perdre sa puissance magnétique, cette singularité et bien d'autres ne lui avaient pas permis de charmer un seul client à Kœthen. Mais, par compensation, hors de cette ville et dans les pays éloignés, il en charmait par correspondance un si grand nombre, que la poste lui apportait, chaque jour, le quart des lettres arrivant à Kœthen, et, chaque année, cent mille à cent vingt mille francs. Dans cette même année 1855, j'ai connu à Leipzig, Dresde, Munich, Prague, Vienne, Pesth, bien des médecins homœopathes, praticiens instruits, médecins d'hôpitaux éminents. Chacun d'eux avait une clientèle cinq à six fois moins nombreuse et surtout moins lucrative que celle du grand charmeur de Kœthen. A eux, le mérite et l'honneur, à lui, les belles recettes.

Connaissant maintenant tout ce que je viens de raconter, vous ne parlerez plus désormais de cette vitalité de l'Hôpital St-Luc, qui lui permettra de survivre à son fondateur. Le Dr Emery, en se voyant abandonné par les anciens praticiens homœopathes de Lyon, dont aucun n'a été appelé à son lit de mort, était beaucoup moins rassuré que vous sur cette vitalité. Aussi témoignait-il hautement ses craintes de voir cette

fondation homœopathique périliter après sa mort, et cela en présence du Dr Adolphe Cartier, qui pourra vous le répéter. Si cet hôpital homœopathique périlite, à qui la faute?....

Le Dr Gallavardin ne se contenta pas de rectifier les renseignements inexacts publiés par les journaux homœopathiques sur l'Hôpital homœopathique de Lyon, il crut de son devoir de s'adresser directement aux auteurs de cette décadence de cet hôpital, c'est-à-dire aux administrateurs responsables et leur envoya la lettre suivante :

LYON, Mars 1887

Monsieur et Honoré Collègue,

Le représentant des souscripteurs d'un million, M. Legras a imposé ou accepté certaines conditions en offrant cette somme pour la fondation de l'Hôpital St-Luc. Jusqu'ici ces conditions n'ont pas été remplies parce que, je le présume, elles sont ignorées des membres de la Société civile. Je viens ici les leur communiquer afin que tous s'y conforment désormais comme c'est le devoir de tous ceux qui acceptent un capital pour une fondation quelconque.

Le premier, parmi les membres de la Société civile, j'ai connu M. Legras et je l'ai décidé à consacrer ce million à la fondation d'un Hôpital homœopathique à Lyon ; fondation que nous aurions réalisée à nous deux, comme il vous l'apprendra plus loin si je ne lui avais pas présenté M. Emery.

Ayant été en correspondance avec M. Legras depuis 1866 jusqu'à sa mort je n'ai qu'à emprunter à cette correspondance les conditions qu'il imposa ou accepta en offrant un million pour la fondation de l'Hôpital St-Luc.

Pour la fondation d'un hôpital homœopathique à Lyon, le Dr Emery avait trouvé 100,000 fr. chez un client et plus tard 40.000 fr. chez un autre client. J'avais dans le même but trouvé un million chez les principaux souscripteurs dont

trois de vos collègues n'ont connu que leur représentant, M. Legras. Ce dernier m'écrivait ce qui suit dans sa lettre du 25 juillet 1869 :

« Dès l'origine je n'étais en rapport qu'avec vous seul et j'étais disposé à accepter la proposition que vous me faisiez d'offrir l'affaire à l'administration des Hospices de Lyon. Au défaut de l'administration, elle aurait pu être mise en exécution entre vous et moi. Mais comme une œuvre de cette importance ne devait pas reposer sur une seule personne, j'ai accepté les ouvertures que m'a faites M. Emery par votre intermédiaire, avec la pensée bien arrêtée de profiter concurrentement avec M. Emery de votre science et de votre zèle pour la propagation de la doctrine de Hahnemann.

« En raison des ressources que vous avez procurées à l'œuvre, ressources sans lesquelles elle n'aurait pas pu arriver au point où elle en est, vous avez droit à une position que le Conseil d'administration ou l'assemblée générale ne pourrait, sans injustice, vous refuser.

« Enfin pour vous parler comme représentant des principaux souscripteurs et donateurs, mon avis est et a toujours été que le service médical aussi bien que le service administratif ne peut être dans l'intérêt de la continuité de l'œuvre, confié à une seule personne.

« Quant à vous monsieur le docteur, sans rien préciser à cet égard et ne voulant pas plus pour moi que pour d'autres de gouvernement personnel, vous avez droit à prendre une part active au service médical. Vous y rencontrerez de nouveaux cas à relater dans vos *Causeries cliniques* qui offrent tant d'intérêt pour l'Homœopathie ».

M. Legras exigeait que dans l'intérêt de l'œuvre et sa perpétuité, l'Hôpital n'eut pas une autorité souveraine dans la personne d'un administrateur ou d'un médecin, il ne voulait verser des fonds que lorsque cette condition aurait été acceptée. Il écrivit dans ce sens au Dr Emery qui pour le rassurer sur ce point lui adressa en mars 1870 la lettre suivante :

« Dans la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, vous m'avez manifesté la crainte que le principal donateur de Lyon voulut m'imposer d'une manière exclusive et exiger une sorte de dictature de ma part. Je vous prie d'écarter cette crainte de votre esprit, il le voudrait que je ne le voudrais pas ; mais loin de le vouloir, il se préoccupe,

« comme nous, des moyens de convier à l'œuvre tous les
 « médecins homœopathes de bonne volonté, de cœur et de
 « savoir. En ce qui me concerne, je ne demande ni la pre-
 « mière ni la dernière place : je demande celle que je pour-
 « rai le mieux remplir, toujours prêt à la céder à un plus
 « habile et plus digne : ce que je demande, c'est la plus
 « grande part de travail, de peines et de sacrifices, si cette
 « part est laissée à prendre. Ni pour moi, ni pour mes en-
 « fants si parmi eux il y a des médecins je ne veux ni ne de-
 « mande rien. Je n'ai jamais eu d'ambition et maintenant que
 « je vois chaque année mes cheveux blanchir, j'en ai moins
 « encore. Quand la maison s'ouvrira, pour moi s'ouvrira la
 « cinquantième année de mon âge. je voudrais consacrer mes
 « dernières années au service des pauvres et de Dieu. c'est
 « ma seule ambition si ç'en est une. »

Pour s'approprier en réalité dans l'Hôpital homœopathi-
 que cette *dictature* qu'il rejetait si généreusement en paroles
 écrites, il s'était attribué non moins généreusement 16 ac-
 tions sur les 20 actions de la Société civile de l'Hôpital St-
 Luc. Lui ayant demandé si M. Legras l'avait autorisé à pren-
 dre 16 actions, il me répondit affirmativement ; quelque
 temps après dans une visite à M. Legras je lui dis : « Avez
 vous autorisé le Dr Emery à prendre pour lui 16 actions ? »
 « Mais pas du tout, me répliqua-t-il vivement, c'est vous qui
 êtes mon représentant à Lyon ».

C'est ce titre de son « représentant à Lyon » qui m'impose
 le devoir de vous faire connaître, et les conditions précé-
 tées et les conditions rapportées plus loin, que M. Legras im-
 posa ou accepta en versant les fonds pour la fondation de
 l'Hôpital St-Luc.

Quand M. Legras eut versé successivement diverses som-
 mes formant un total de 600,000 fr. environ, le Dr Emery se
 crût maître souverain de l'Hôpital, grâce à la précaution qu'il
 avait eue de s'attribuer 16 actions sur 20. Alors, démasquant
 ses projets, il me dit au mois de février 1872 : « Chaque méde-
 cin sera maître dans son service, mais j'aurai l'autorité sou-
 veraine, ou je me retire ».

Voyant le Dr Emery agir ainsi contrairement à ses engage-
 ments écrits et contrairement aux intentions formelles de M.
 Legras, je n'assistai plus aux réunions annuelles de la So-
 ciété, et n'en signai plus les procès verbaux. M. Legras, à qui

je fis part de ma résolution motivée, n'envoya plus dès lors, aucune somme, et ne versa pas les 400,000 fr, qu'il avait promis pour compléter le million. Dès lors l'Hôpital St-Luc fut privé de 20,000 fr. de revenus, qui auraient suffi à l'entretien annuel d'une salle de 35 malades.

Cet hôpital, réduit à vivre de quelques souscriptions annuelles et des sommes versées par quelques malades payants, éprouva tout à la fois. une grève de revenus, en partie une grève de malades, et, fait inoui dans l'histoire des Hôpitaux, une grève de médecins. Aussi, en présence du Dr Adolphe Cartier qui pourra vous le répéter, le Dr Emery se plaignait-il amèrement de ce que les médecins de Lyon lui eussent tourné le dos. et il ajoutait à titre de souhait posthume : « S'ils veulent voir l'Hôpital subsister, il faudra bien qu'ils y reviennent après ma mort ».

Jusqu'ici, le comité administratif de cet hôpital n'a point rempli le souhait posthume précité du Dr Emery, pas plus qu'il n'a rempli les conditions imposées ou acceptées par M. Legras, et cela, je présume, parce que le comité administratif n'a connu ni ce souhait, ni ces conditions.

Pendant qu'il était administrateur des Hôpitaux de Lyon, un de nos honorés collègues remplit les fonctions de Directeur de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Alors même qu'il en aurait eu le pouvoir, il n'aurait pas, j'en suis persuadé, pris la décision suivante : Installer comme médecin de l'Hôtel-Dieu pour y soigner les malades et y faire un enseignement médical, un praticien de Lyon n'ayant que 8 ans de pratique médicale et n'ayant produit aucun travail scientifique. cela préférablement à cinq autres médecins de Lyon, qui avaient tous produit des travaux scientifiques, et en outre, avaient, l'un 23 ans de pratique médicale, trois autres 30 ans de pratique médicale, et un dernier 45 ans de pratique médicale ! Si notre honoré collègue avait pris cette décision, elle aurait soulevé une légitime réprobation de la part de la presse médicale et de tous les médecins, et de la part de l'opinion publique et de la presse politique. Eh ! bien, ce que notre honoré collègue n'aurait certainement pas fait à l'Hôtel-Dieu, le comité administratif de l'Hôpital St-Luc l'a fait et le continue à l'égard de ce dernier hôpital, en y installant comme médecin le moins expérimenté des médecins homœopathes de Lyon ! Et cela, au détriment de l'enseignement et de la propagation de

l'homœopathie. Aussi, l'enseignement clinique de l'Homœopathie, exclu de l'Hôpital St-Luc, est-il réduit à se réfugier dans les Dispensaires de la rue de la République et de la rue du Plat. Assurément, tout cela n'est point conforme aux intentions formelles du Fondateur de l'Hôpital St-Luc, M. Legras, qui dans sa lettre du 6 janvier 1872, m'écrivait, vouloir « la Propagation de l'Homœopathie avant tout ».

Ce fut cette dernière intention qui décida M. Legras, à refuser la donation et même la location de l'Hôpital St-Luc à l'Université catholique de Lyon. Avant même de demander l'assentiment de M. Legras, le Dr Emery par sa lettre circulaire du 6 mars 1877, adressée aux Evêques fondateurs de cette Faculté, leur avait offert la *disposition* et même la *propriété* de cet hôpital; et cela, probablement afin d'obliger M. Legras à accepter le fait accompli. Un mois plus tard, le 6 avril suivant, le Dr Emery envoya le secrétaire de notre Société, M. Lodoïs Meaudre, auprès de M. Legras, afin de le décider à louer ou même donner l'Hôpital St-Luc à la Faculté catholique de Lyon. M. Legras, quoiqu'il fut un catholique fervent et charitable jusqu'à l'abnégation, s'y refusa formellement, comme il me l'écrivait dans sa lettre du 14 avril 1877. Il refusait, pour les motifs suivants, comme peut le témoigner M. Meaudre. M. Legras appréhendait que, en un jour de révolution, l'Hôpital St-Luc fut incendié comme un établissement clérical, s'il était occupé par la Faculté catholique; et dès lors, disparaîtrait le seul hôpital homœopathique existant dans la Province en France. Il appréhendait aussi, que les étudiants des Facultés médicales de l'Etat, bien disposés pour l'homœopathie, n'osassent pas suivre les cliniques homœopathiques de l'Hôpital St-Luc, qui, peut-être, ne seraient pas non plus suivies par les étudiants de la Faculté catholique. Il désirait que cet hôpital fut ouvert à tous les étudiants disposés à suivre les cliniques homœopathiques; et pour mieux atteindre ce but, il voulait que cet hôpital n'appartint à aucune Faculté, mais restât un hôpital complètement indépendant, ouvert à tous, et destiné à « la Propagation de l'Homœopathie avant tout ».

Si un jour, à la suite d'une décision de la Société civile de l'Hôpital St-Luc, la Faculté catholique de Lyon acceptait le prêt ou la propriété de cet hôpital, et si plus tard, un gouvernement révolutionnaire s'emparait de cet immeuble et des

autres propriétés de cette Faculté, les fondateurs de celle-ci se plaindraient justement que ce gouvernement viole ainsi les intentions formelles des fondateurs de la dite Faculté. Mais alors, les membres de ce gouvernement pourraient répliquer non moins justement : « Nous vous imitons en ce point, car vous avez accepté la propriété de l'Hôpital St-Luc, en violant les intentions formelles de son fondateur ».

Avant de suivre les errements du Dr Emery, la prudence humaine devait vous inciter à vous informer de sa valeur médicale auprès de ses confrères, les seuls hommes compétents, non auprès des médecins homœopathes de Lyon, chez qui vous pourriez suspecter l'esprit de rivalité et de dénigrement, mais chez divers médecins homœopathes de la France, par exemple, chez deux amis appelés à son lit de mort, le Dr Félix Frédault, professeur de clinique à l'Hôpital homœopathique St-Jacques à Paris, et le Dr Edouard Dufresne, médecin de l'Ancien hôpital homœopathique de Genève. et en outre chez les deux autres médecins homœopathes suivants qui ont eu occasion de juger le Dr Emery : le Dr P. Jousset, professeur de clinique à l'Hôpital St-Jacques à Paris, et le Dr Tardieu, praticien très réputé à St-Etienne (Loire). Ces quatre médecins ont formulé en des termes divers, à peu près la même appréciation sur le Dr Emery.

Si les membres de la Société civile de l'Hôpital St-Luc avaient connu cette appréciation, ils n'auraient point suivi la direction du Dr Emery relativement à cet hôpital. Et dès lors, on aurait vu affluer à cet hôpital, 1^o les médecins que, en les excluant, vous avez obligés de s'en faire presque les adversaires, 2^o les malades indigents et les malades payants envoyés par ces médecins devenus sympathiques à l'hôpital, et ayant le droit de traiter, dans les chambres payantes, les malades que chacun d'eux y a envoyés, comme cela a été décidé pour l'hôpital homœopathique St-Jacques à Paris, 3^o et surtout un accroissement de capital et de revenus, grâce à la générosité de quelques clients ou amis des médecins homœopathes de Lyon.

Cet accroissement de capital et de revenus aurait été facilité par le zèle de tous les médecins homœopathes de Lyon qui auraient pu à l'occasion décider quelques clients riches à faire acte de générosité envers l'Hôpital St-Luc. Celui-ci a

peut-être perdu, il y a deux ans, quatre cent mille francs qui auraient pu lui être légués par M. Picard, propriétaire à Venissieux et cela grâce au zèle d'un médecin homœopathe de Lyon qui le connaissait depuis 40 ans. Mais ce médecin a été comme tous les autres, exclu de l'Hôpital St-Luc? Et alors ces 400.000 francs ont été légués aux hôpitaux de Lyon. Conservez dans votre mémoire ce fait, afin d'éviter qu'il se reproduise dans l'avenir au détriment de l'Hôpital St-Luc.

Vous savez pour l'avoir entrevu dans cette communication ou pour l'avoir ouï dire ailleurs, vous savez, dis-je, la cause de l'insuccès du Dr Emery auprès des médecins homœopathes de Lyon. De son vivant, il a dit implicitement la cause de son insuccès auprès des médecins allopathes de Lyon quand il se plaignait amèrement à plusieurs reprises de n'être point salué par eux. A tort ou à raison, il n'avait donc point obtenu leur estime. Les 300 médecins allopathes de Lyon l'ont bien prouvé en assistant au nombre de deux à ses funérailles. Vous comprenez dès lors pourquoi il n'a pas pu attirer à l'Hôpital St-Luc ces médecins pour les convertir à l'Homœopathie.

Cet échec du Dr Emery doit être un enseignement pour vous qui avez à remplir les conditions imposées ou acceptées par le fondateur de cet hôpital qui voulait la *propagation de l'homœopathie avant tout par les médecins les plus expérimentés*. Dans ce but il faut dans l'intérêt des malades et de l'enseignement, choisir les praticiens homœopathes les plus expérimentés capables au besoin de faire un enseignement et ayant, en outre, obtenu la considération de la part des médecins allopathes suffisamment pour les attirer à l'hôpital homœopathique. C'est un pareil choix qu'ont pu faire pour l'Hôpital St-Jacques à Paris, les 15 médecins composant le comité administratif de cet hôpital et pour l'hôpital Hahne-mann les 12 médecins composant le comité administratif de cet hôpital.

De même que notre honoré collègue ne se croyait pas compétent pour choisir les médecins de l'Hôtel Dieu de Lyon alors qu'il en était directeur et laissait sagement faire ce choix par un jury de médecins, ainsi vous n'êtes point compétent pour choisir les médecins de l'Hôpital St-Luc et vous devez dès lors les laisser choisir par un jury de médecins homœopathes et cela dans l'intérêt des malades traités dans

cet Hôpital et dans l'intérêt de la propagation de l'Homœopathie.

Les deux hôpitaux homœopathiques prospèrent de mieux en mieux parce qu'ils sont administrés par des médecins. Ceux-ci ayant, en effet, un intérêt personnel et professionnel à la propagation de l'homœopathie font tous leurs efforts pour bien choisir les médecins de ces hôpitaux et pour chercher des souscriptions annuelles et des capitaux destinés à l'entretien de ces hôpitaux.

Les administrateurs de l'Hôpital St-Luc n'ont aucun intérêt personnel et professionnel à la propagation de l'homœopathie, d'où l'insuccès de cet hôpital qui peut-être persistera ou augmentera même tant qu'il ne sera pas administré comme les deux hôpitaux homœopathiques de Paris.

Plus haut, vous avez vu M. Legras le fondateur de l'Hôpital St-Luc me dire « Vous êtes mon représentant à Lyon » c'est ce titre qui m'a imposé le devoir de vous faire connaître les conditions signalées ou acceptées par M. Legras quand il a fourni les fonds pour cette fondation. Maintenant que vous connaissez ces conditions jusqu'ici ignorées de vous, je me plais à espérer que vous les remplirez comme c'est le devoir de toute personne acceptant un capital pour une fondation quelconque. C'est, Messieurs et honorés collègues, le souhait de

Votre collègue.

DR GALLAVARDIN.

Les administrateurs de l'Hôpital homœopathique ne tinrent aucun compte des observations faites par leur collègue le Dr Gallavardin, aussi ce dernier leur adressa-t-il, un an après, cette seconde lettre :

LYON, 8 avril 1888

Mon cher Collègue,

Je vous envoie le livre du comte de Bonneval contenant aux pages XV à XVIII un enseignement qu'il est toujours opportun de suivre. Cet enseignement démontre que les gens

réputés les plus religieux. s'ils n'ont pas le sentiment du devoir détournent de sa destination une œuvre de charité en ne remplissant pas les conditions imposées par son fondateur.

Si on m'avait donné un million pour la Faculté catholique de Lyon, et que je le détourne de sa destination pour construire un hôpital homœopathique, me considéreriez-vous comme un homme *honnête*?.. J'aurais pourtant fait le bien en consacrant ce million à une œuvre de charité et de science; mais je n'aurais pas rempli le devoir enseigné par nos traditions religieuses dans le précepte suivant: « *Non sunt facienda mala ut evenient bona* ».

Je viens de recevoir le numéro de l'*Art médical* d'Avril 1888, contenant aux pages 241 à 249 un compte rendu de l'Hôpital homœopathique St-Jacques à Paris. Vous y verrez le succès croissant de cet hôpital, qui reçoit des dons de tous côtés, parce que l'expérience a démontré qu'ils ne sont pas détournés de leur destination; il en est de même pour l'hôpital Hahnemann de Paris. Cela tient à ce que ces hôpitaux n'ont pour administrateurs rien que des médecins, qui ont tous un intérêt *personnel* au succès de leur hôpital. Quand il n'en est pas ainsi, l'hôpital homœopathique, à peine fondé, ne tarde pas à disparaître, parce qu'on détourne les dons de leur destination primitive: c'est ce qui vient d'arriver à la paroisse de Montrouge. Le dernier curé de cette paroisse avait fondé l'hôpital de Bon-Secours, confié par lui à des médecins homœopathes. Après sa mort l'Archevêque de Paris nomma des administrateurs laïques, qui s'empressèrent de confier le service de cet hôpital à des médecins allopathes, ce qui arrivera plus tard pour l'Hôpital St-Luc si l'on ne prend pas les mêmes mesures administratives que pour les deux hôpitaux St-Jacques et Hahnemann de Paris, et ce qui serait déjà fait sans

Votre honoré collègue

Dr GALLAVARDIN

Les deux faits dont parle le Dr Gallavardin ont besoin de quelque développement.

Voici d'abord le résumé de ce qu'écrivit le docteur comte Henri de Bonneval dans son livre *Considérations sur l'Homœopathie* (Bordeaux, 1881).

Malade à la suite de surmenage cérébral, le comte de Bonneval se soumit, sans résultat, pendant de longs mois au traitement des célébrités médicales de son temps. Devant l'insuccès de tant de médications, toujours malade, il alla, vers la fin de 1831, consulter Hahnemann à Cœthen (Allemagne).

Rétabli rapidement, il se mit à l'étude de l'homœopathie sous la direction de Hahnemann lui-même et revint en France en 1832 tout décidé à aider à propager cette nouvelle méthode thérapeutique.

Continuant ses études de médecine à la Faculté de Montpellier, il soutint devant elle, en 1833, « la première thèse purement et uniquement consacrée à l'homœopathie en France » et, après une lutte très vive, il fut reçu à l'unanimité.

Le docteur comte de Bonneval habitait la campagne, à Latresne, près de Bordeaux, et consacrait ses loisirs à soigner ses amis et les malades pauvres de sa commune et des communes environnantes; l'extension de sa clientèle l'amena à donner chaque jour huit heures de consultations à Bordeaux.

« La reconnaissance des malades se traduisait par des dons volontaires et toujours libres », que le Dr de Bonneval résolut de consacrer à une œuvre utile. Il fit donc construire à Latresne, sous le nom de St-Joseph du Rocher :

- « 1^o Une belle église.
- « 2^o Une école pour les filles grandes.
- « 3^o Une école pour les filles petites.
- « 4^o Une salle d'asile.
- « 5^o Un pensionnat pour les filles qui eussent voulu recevoir une instruction plus élevée.
- « 6^o Un orphelinat où les travaux des champs se fussent trouvés mêlés aux travaux manuels.
- « 7^o Un hospice pour les malades.
- « 8^o Un asile pour les vieillards et les invalides du travail, où douze lits eussent été mis à la disposition de la société de bienfaisance de la commune.

« Ces diverses fondations avaient une existence assurée, et devaient être dirigées par les sœurs de charité; c'était donc une *œuvre communale*.

« Une seule condition était demandée en échange de plus

de 600,000 fr. offerts à la commune, c'était qu'elle les acceptât gracieusement ! »

Pendant plusieurs années tous les efforts furent tentés auprès du Conseil municipal pour qu'il acceptât cette offre ; la protestation de son Eminence le Cardinal, les instances de l'autorité administrative, le vote de l'unanimité des plus forts imposés, rien n'eut raison du vote du nombre soutenu par le maire.

Au bout de neuf ans (1^{er} septembre 1854) le Dr de Bonneval offrit la direction de son œuvre aux Jésuites, qui semblèrent tout d'abord se dépenser avec dévouement et entrer dans les vues du donateur.

Mais, dérogeant à leur usage, qui est de rendre chacune de leur maison libre et indépendante, les jésuites s'étaient obstinés à faire de celle-ci une dépendance du Collège de Tivoli qui n'y envoya plus que des prêtres valétudinaires.

Bientôt enfin. « les jésuites vendirent cet établissement qui leur avait été *donné* à un prêtre-voyageur et étranger.

« Le prêtre voyageur vendit à bénéfice église, bâtiments et terrains à Mme le Kine ; cette dernière y établit les orphelins de la guerre. »

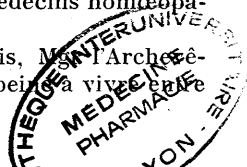
Mme le Kine fut déclarée plus tard en faillite, et c'est alors que St-Joseph du Rocher fut racheté par son fondateur, le 13 août 1878 à la barre du tribunal de Bordeaux.

« Ce qui avait été le produit du travail et qui devait abriter désormais le travail, le sacrifice, la science, l'abnégation et le dévouement, devenir un produit de spéculation !!! »

En ce qui concerne le second fait, une lettre adressée au Dr Gallavardin par le Dr Charles Ozanam, le 21 décembre 1887, donne les détails suivants sur l'hôpital de Bon-Secours :

« L'hôpital de Bon-Secours de Montrouge avait été fondé par M. l'abbé Cartère, curé de la paroisse, qui, partisan de l'homœopathie l'avait confié aux soins des médecins homœopathes.

« A sa mort, arrivée il y a quelques mois, M. l'Archevêque de Paris remit cet hospice, qui avait pei



les mains d'une société laïque et charitable, celle-ci n'étant point homœopathe, a remercié nos confrères et installé à la tête du service le Dr Bucquoy et un jeune médecin encore peu connu, mais dont l'oncle a demandé la nomination en échange d'une cotisation annuelle de 50,000 fr. qu'il fait pour cet hôpital. »

Trois ans plus tard, un des administrateurs de l'hôpital homœopathique de Lyon, M. Lodoïs Meaudre, eut l'intention d'offrir au Dr Gallavardin et aux médecins homœopathes de Lyon cet hôpital qui avait été créé pour eux⁽¹⁾. Le Dr Gallavardin répondit par la lettre suivante :

Le Dr Gallavardin à M. Lodoïs Meaudre

LYON, 31 mars 1891

Mon Cher Collègue,

Dans votre lettre du 14 mars vous offrez, par mon entremise, l'Hôpital St-Luc avec toutes les actions aux médecins homœopathes de Lyon qui voudront s'entendre à ce sujet. Mais vous appréhendez qu'ils ne s'entendent pas, et cela conformément au dicton « on ne peut faire vivre une robe avec une robe ».

La vérité de ce dicton a été contredite par ce qu'on voit à Paris, dont les deux hôpitaux homœopathiques, n'ayant que des médecins pour administrateurs, ont une prospérité croissante. Pareille chose serait arrivée pour celui de Lyon

⁽¹⁾ Cette offre fut faite par M. L. Meaudre dans une lettre adressée au Dr Gallavardin. Bien que je n'aie pas retrouvé cette lettre dans les notes de mon père, M. Meaudre me la confirma récemment dans une conversation que j'eus avec lui, le 10 février 1909, à Paris, en me disant que, quittant Lyon pour habiter Paris, il avait voulu ne pas garder ses actions et les remettre à mon père et aux médecins homœopathes de Lyon.

si les administrateurs avaient respecté et rempli les conditions imposées par le principal donateur.

Mais en 1872, le Dr Emery, violant les engagements écrits dans sa lettre à ce donateur, m'a dit : « Je veux être maître absolu, sinon je me retire ». En constatant la violation des conditions imposées par ce donateur que j'avais trouvé et qui se proposait, il me l'avait écrit, de faire l'affaire à nous deux (lui et moi), c'est moi qui me suis retiré, et le Dr Emery a préféré rester « maître absolu » plutôt que de laisser arriver 400,000 fr. pour l'hôpital par mon entremise.

Avec moi, du reste, on a vu se retirer les autres médecins homœopathes de Lyon, ce qui a porté le Dr Emery à dire au Dr Adolphe Cartier : « Tous les homœopathes de Lyon m'ont tourné le dos, il faudra qu'ils reviennent après ma mort à l'hôpital s'ils veulent le voir subsister ».

Suivant ses traditions après sa mort vous ne vous êtes pas conformés à ce désir ultime et vous avez exclu de cet hôpital les médecins les plus expérimentés de Lyon, ayant même l'inhumanité de confier le service hospitalier à un jeune médecin n'ayant pas même un an de pratique et de refuser au Dr Imbert de la Touche de fonder un dispensaire à l'hôpital le jeudi matin.

Cette année-ci est morte une dame de 92 ans, ma cliente depuis 32 ans, qui m'avait manifesté l'intention de laisser sa fortune à l'Hôpital St-Luc si j'en étais le médecin. Votre conduite à mon égard l'a détournée de son projet. Et peut-être serait-il arrivé pareille bonne fortune à d'autres médecins pour l'hôpital, mais vous les avez tournés contre cet hôpital et même vous leur avez aussi ôté le désir bien naturel d'envoyer des malades payants ou non.

Si vous n'aviez pas tous la réputation d'honorabilité dont vous jouissez à Lyon, on croirait que vous avez été payés par les médecins allopathes pour faire échouer le premier hôpital construit en France pour y appliquer l'homœopathie.

Pour n'avoir pas voulu remplir les conditions imposées par le principal donateur, *comme c'était votre devoir*, vous avez ainsi peu à peu discrédité et ruiné l'Hôpital St-Luc. Et c'est à ce moment-là que vous venez l'offrir, avec toutes ses charges aux médecins homœopathes de Lyon par l'entremise de celui d'entre eux vous apportant jadis un million, dont vous avez refusé les deux cinquièmes et que vous avez exclu

personnellement et de l'administration et du service d'hôpital, vous tous incompetents dans les questions médicales.

Après avoir, en outre, semé la désunion parmi les médecins homœopathes de Lyon, vous me demandez implicitement de dissiper leur désunion et de les réunir pour la prospérité et le service de l'hôpital, quelle tâche facile pour moi qui, à 66 ans, ai dix enfants à élever ! pour moi qui, bien que le doyen militant des homœopathes de Lyon, n'ai jamais reçu la visite d'aucun de vos médecins de l'hôpital !

Vous avez discrédité et ruiné cet hôpital, vous avez consommé la désunion des homœopathes de Lyon et vous me demandez de remédier à tout cela ! J'ignore ce qui est possible et ce que je pourrai faire sous tous ces rapports en m'entendant avec quelques médecins homœopathes de Lyon. Je ne saurais vous le dire dans une de vos réunions annuelles, l'expérience m'ayant démontré que ma présence y était tout à fait inutile, puisque j'y jouais le rôle d'une cinquième roue à un char, et que moi, le seul actionnaire compétent dans les questions médicales, j'étais constamment exclu même de l'administration.

Veillez communiquer à vos co-administrateurs cette lettre, qui tiendra amplement lieu de ma présence à la réunion du 3 avril prochain.

De la sorte, mon cher collègue, vous obligerez

Votre dévoué
Dr GALLAVARDIN

Cette lettre a-t-elle été en discussion parmi les membres du Conseil d'administration de l'Hôpital homœopathique ? La réponse à cette question pourrait être donnée par deux administrateurs encore vivants, M. Lodoïs Meaudre, le destinataire de la lettre, et M. Paul Borel. Quoi qu'il en fût, cette lettre du Dr Gallavardin n'eut pas plus d'effet que les précédentes.

Le Dr Gallavardin pouvait certes essayer de protester publiquement contre cette violation des volontés de celui qui était, en réalité, le véritable

fondateur de l'Hôpital homœopathique, mais il tenait encore à respecter, de son vivant, le sentiment de modestie et d'abnégation qui avait poussé M. Legras à conserver l'anonymat, pensant bien toutefois, que, tôt ou tard, la véritable histoire de l'Hôpital homœopathique de Lyon finirait par remplacer sa légende. Le Dr Gallavardin était aussi guidé par d'autres sentiments. En relation avec le Dr Charles Ozanam, il avait trouvé, dans cet ami sincère, qui lui fut dévoué jusqu'à sa mort, un confrère, qui, ayant les mêmes idées médicales, avait eu aussi les mêmes afflictions dans des circonstances analogues. Médecin homœopathe et chirurgien, le Dr Charles Ozanam était chirurgien de l'Hôpital homœopathique St-Jacques, il fut cependant contraint d'abandonner ce poste. Il est bon de relater le fait, afin que d'autres ne puissent ni le subir, ni s'en rendre coupables ; le voici, tel qu'il est rapporté par le Dr Landry, dans une conférence faite au Cercle du Luxembourg, le 12 février 1897, *A la mémoire de CHARLES OZANAM.*

Ici se place un événement bien pénible pour Charles Ozanam, et dont j'aurais préféré ne pas parler, si je n'y trouvais l'occasion de faire ressortir, une fois de plus, la grandeur d'âme et l'abnégation de ce grand chrétien. Cet homme qu'il était impossible de connaître sans l'estimer et le respecter, cet homme qu'on ne pouvait approcher sans l'aimer, avait pourtant des ennemis, disons plus exactement des envieux. Balzac a écrit quelque part qu'on ne comprenait guère au XIX^e siècle l'envie, ce vice qui ne rapporte rien. En flétrissant ce vice ignoble, Balzac, cependant, n'a pas tout dit. Si l'envie ne rapporte rien, elle entraîne, du moins, et comporte avec elle sa punition. L'envieux, presque toujours doublé d'un orgueilleux, porte en lui un ver rongeur qui le dévore

sans trêve ni repos. Il lui semble que tout ce qui arrive d'heureux, ou tout ce qu'on attribue de mérite aux autres est autant de tort qu'on lui fait à lui même, et il en est torturé. Vice hideux, abominable et même contre nature, car il est à remarquer, qu'on l'observe le plus souvent chez ceux-là même qui auraient tout pour être heureux, et dont la situation serait plutôt faite pour exciter l'envie des autres : tel Aman vis-à-vis de Mardochée. Je n'ai pas le courage d'en vouloir à ces malheureux, dont le supplice ne finit jamais ; mieux vaut les plaindre et leur faire l'aumône d'un peu de pitié dédaigneuse.

Certes, Charles Ozanam n'était pas un rival bien redoutable, en ce sens qu'il ne chercha jamais à faire du bruit autour de son nom ; il suivait simplement sa voie sans essayer d'éclabousser personne de sa renommée. Mais ses travaux parlaient pour lui, son nom devenait célèbre et, en dépit de sa réserve et de sa modestie, attirait forcément l'attention du monde savant et aussi des autres. Aux yeux de certaines gens, c'était là un tort impardonnable, un crime irrémissible, et il fallait promptement y mettre bon ordre. On ne s'en fit pas faute.

L'affaire fut habilement combinée et conduite savamment par des gens experts en ces sortes d'intrigues ; d'ailleurs on eut soin de ne pas précipiter les choses et d'y mettre le temps. Petit à petit et progressivement, il se trouva que Charles Ozanam avait un esprit hasardeux, des idées étranges, un jugement bizarre. Il devint de bon goût de contester toutes ses assertions, de passer au crible d'une critique acerbe toutes ses observations et même de mettre en doute son orthodoxie doctrinale, en sorte que cet homme qui avait sacrifié toutes ses chances d'avenir à ses convictions homœopathiques se vit sur le point de passer pour tiède, et même de n'avoir aucune conviction en médecine. Quand l'attaque était directe, ce qui n'arrivait pas toujours, notre ami se défendait courageusement et avec le calme que lui donnait la conscience de son bon droit. Dans une société médicale dont il faisait partie, il lui arriva plus d'une fois, sans se départir de sa sérénité, d'asséner quelques coups de boutoir vigoureux à des adversaires qui ne s'en vantaient pas toujours, mais lui en gardaient une basse rancune et finirent par lui en donner des preuves. Nous avons vu qu'il était chirurgien de l'Hôpital

St-Jacques. Je ne vous dirai pas exactement comment cela se fit : toujours est-il qu'on s'y prit de telle façon, que, par suite de manœuvres sur lesquelles il vaut mieux jeter un voile, Charles Ozanam fut acculé à donner sa démission de chirurgien de cette maison dont il avait été un des fondateurs, pour laquelle il avait recueilli d'abondantes aumônes, et où il avait rendu des services inoubliables. Ce fut pour lui un très grand chagrin ; chaque fois qu'il parlait de cet événement, il laissait percer malgré lui une émotion profonde, et je crois que s'il s'est résigné à ce sacrifice, il ne s'est jamais consolé de cet acte odieux. Ceux qui causèrent cette peine à notre ami furent assurément bien coupables, mais ils lui firent involontairement beaucoup de bien en lui fournissant une magnifique occasion de pratiquer dans toute son intégrité le pardon des injures. Certes, il lui eût été facile de se défendre et de récriminer contre des détracteurs qui ne se montrèrent si audacieux que parce qu'ils pensaient avoir facilement raison d'un homme dont ils prenaient la dignité pour de la faiblesse. Il se tint coi. Était-ce dédain de sa part, était-ce dégoût ? Peut-être les deux. Car, si avancé que l'on soit dans la perfection chrétienne, on n'est pas à l'abri pour cela des sensations de l'humanité. Mais il obéit ici surtout à un sentiment bien plus élevé de charité chrétienne sur lequel il se peut que ses envieux aient spéculé, car tout est bon pour ces gens-là.

Et pourtant, s'il l'avait voulu, rien ne lui aurait été plus facile que de triompher. Je ne parle que pour mémoire des excellentes raisons qu'il était en droit d'alléguer pour être maintenu dans un poste auquel il avait tous les droits et conserver des fonctions que lui avait valu son mérite incontesté. Mais, en outre, il aurait pu déconcerter ses adversaires, je ferais mieux de dire ses ennemis, en portant la guerre jusque dans leur camp. Je m'explique. Il honorait alors de son amitié un publiciste, qui, à cette époque précisément, eut quelque vogue dans ce microscopie médical et occasionna plus d'une insomnie à certains chefs de coterie, personnages envahissants et encombrants, bouffis de leur importance, lesquels prétendaient tirer tout à eux, garder tout pour eux seuls, laissant aux autres le reste, c'est-à-dire rien. Cet écrivain s'était donné pour mission de mettre fin à une foule d'abus et de vilénies, parmi lesquels l'expulsion de

notre ami ne fut pas un des moindres. Il offrit donc à Charles Ozanam de prendre en main sa cause, de fustiger comme il convenait ces faux bonshommes qui s'acharnaient après lui, et, comme la matière prêtait, de distribuer quelques coups de lanières à ces nouveaux Tartufes ; j'en sais plus d'un que ce spectacle aurait prodigieusement diverti. Eh bien, non seulement cet écrivain ne put jamais obtenir l'adhésion de Charles Ozanam, ou même seulement la permission de parler sous sa responsabilité personnelle, mais encore l'homme outragé lui demanda, avec instance, et comme une marque d'amitié de ne jamais faire aucune allusion à ces faits dans la feuille dont il disposait. Le publiciste rongea son frein et se tut, ce qui fut peut-être regrettable à certains points de vue, mais ajouta certainement un fleuron à la couronne du grand chrétien dont nous honorons la mémoire. Ce fut là, en effet, un de ces sacrifices héroïques que le monde est incapable d'apprécier, mais qui trouvent ailleurs leur récompense. Aujourd'hui qu'il a comparu devant son juge, Charles Ozanam s'applaudit sans nul doute de son abnégation si chrétienne, et d'avoir si largement pratiqué le pardon des injures. Il est à souhaiter que ceux auxquels il dut sa disgrâce, n'aient jamais lieu de s'en repentir à leurs dépens. Quant à nous, spectateurs du débat, nous savons de quel côté fut le beau rôle.

Si, à Paris, ces incidents pénibles avaient été subis par le Dr Charles Ozanam, à Lyon, le Dr Gallavardin en éprouvait de plus douloureux encore. Scrupuleux à l'excès pour faire respecter les volontés du souscripteur lui offrant un million pour la fondation de l'Hôpital homœopathique de Lyon, le Dr Gallavardin ne devait qu'à regret se retirer de cette œuvre et se séparer du Dr Emery qui se fit passer pour le seul fondateur de l'Hôpital Homœopathique.

Cette légende se trouve même exprimée dans la *Vie du Père Chevrier, fondateur de la Providence du*

Prado, par J.-M. Villefranche. Voici ce qu'écrivit cet auteur : « Voyant que la médecine ordinaire ne parvenait pas à le (P. Chevrier) soulager, un médecin de ses amis, le Dr Emery, qui avait créé, sur le quai du Rhône, l'hôpital homœopathique Saint-Luc, lui persuada de chercher sa guérison dans l'homœopathie. Afin de le traiter plus modément, il l'installa lui-même à l'Hôpital Saint-Luc, et l'y garda près de trois mois jusqu'au 31 janvier 1879 ». Ce même auteur transcrit une longue lettre d'une religieuse, garde-malade du P. Chevrier, Sœur M... qui écrit ceci : « J'ai entendu dire bon nombre de fois au Dr Emery que le P. Chevrier lui avait prédit tout ce qui depuis lui était arrivé par rapport à Saint-Luc ». (1)

Ces quelques phrases se rapportant au Dr Emery et à l'Hôpital homœopathique se trouvent même, dans une petite brochure de vulgarisation de la Vie du Père Chevrier, condensées dans les termes suivants : « Des témoignages nombreux nous font connaître en lui (P. Chevrier) le don de lire dans les âmes et dans l'avenir. Le Dr Emery sut de son vénérable ami tout ce qui devait lui arriver relativement à la fondation de son hôpital homœopathique (2) ».

Ces témoignages pour avoir de la valeur devraient être appuyés par d'autres documents et confrontés avec les arguments apportés ici même, de la sorte on pourrait préciser le sens des difficultés dont le

(1) Vie du Père Chevrier, par J.-M. Villefranche; Paris-Lyon, E. Vitte, 12^{me} édition, p. 297-298.

(2) Vie du Père Chevrier; Abbeville, C. Paillart, p. 26.

Dr Emery faisait déjà mention dans la lettre aux Evêques (p. 70), et qu'il prétendait avoir surmontées, difficultés que l'on pourrait tout aussi bien lui reprocher, tout en regrettant qu'il en ait rejeté la responsabilité.

Le Dr Emery s'entendait à merveille à faire courir de faux bruits, et, pendant qu'il travaillait à garder pour lui seul cette fondation il accusait le Dr Gallavardin de l'humilier en s'instituant trésorier des fonds que M. Legras versait, au fur et à mesure des constructions, et cela d'après une entente exposée par M. Legras dans sa lettre du 6 janvier 1872 (p. 51-54).⁽¹⁾

Le Dr Emery disait encore à M. Legras que si le Dr Gallavardin mourait, le tuteur de ses enfants aurait pu s'emparer de sa caisse ; à cet argument le Dr Gallavardin répliquait à M. Legras : « Mais si vous mourriez, M. Emery ne s'emparerait pas de 50.000 francs, mais de 500.000 francs. »⁽²⁾

Cette main-mise du Dr Emery sur cette donation fut, en effet, complète dans ses conséquences. Pour s'en rendre compte il suffit de suivre les titres de propriété de l'Hôpital homœopathique et de chercher

⁽¹⁾ *Note manuscrite du Dr Gallavardin* : « M. Emery m'exposa ses griefs envers moi et M. Legras et me dit qu'en gardant l'argent je l'avais profondément humilié. Je répliquai qu'il m'avait dix fois plus humilié en s'attribuant les quatre cinquièmes des actions, qui lui donnaient le droit de dissoudre la Société à lui seul ; que je lui avais offert la moitié des fonds des souscripteurs de Paris et non la totalité. »

⁽²⁾ *Note manuscrite du Dr Gallavardin* au sujet d'une conversation avec M. Legras : « M. Emery vous disait : « Si M. Gallavardin était mort, le tuteur de ses enfants aurait pu s'emparer de sa caisse ». Supposons qu'il y ait 50.000 francs, mais si vous mouriez, M. Emery ne s'emparerait pas de 50.000 francs, mais de 500.000 francs. »

quels furent et quels sont encore les détenteurs des actions.

Si l'on envisage les actions qui furent possédées par des médecins homœopathes, l'on constate qu'à la mort du Dr Emery deux de ses actions passèrent au Dr Servan ; les trois actions de ce dernier, à sa mort, revinrent à M. Meaudre, et cela au grand étonnement des héritiers du Dr Servan, héritiers qui furent d'ailleurs bienfaiteurs de l'Hôpital homœopathique.

L'action du Dr Gallavardin fut attribuée à Mme Andréanne Garin Dupasquier, le 2 janvier 1898⁽¹⁾. Cette date offre un rapprochement assez intéressant avec la date de la mort du Dr Gallavardin, survenue subitement le 22 janvier 1898. Etant donné les idées du Dr Gallavardin sur l'administration de l'Hôpital homœopathique, il est inadmissible qu'il ait consenti le transfert de son unique action, vingt jours avant sa mort, au bénéfice d'une personne qui n'avait aucune qualité pour défendre la cause de l'homœopathie. Le Dr Gallavardin, en effet, ne cessait de regretter que les actions attribuées dès l'origine, à des médecins homœopathes, ne soient pas conservées entre leurs mains.⁽²⁾

(1) Dans une conversation que j'eus, le 19 janvier 1909, avec Mme A. Garin Dupasquier, celle-ci ne se rappela pas être possesseur d'une action de l'Hôpital homœopathique. Elle me dit n'avoir pas connu le Dr Gallavardin. Dans une seconde conversation, le lendemain, elle supposa que cette action lui venait de son oncle, M. Martin Magloire, qui, comme bienfaiteur de l'Hôpital homœopathique, avait reçu trois actions du Dr Emery. Or, d'après le registre de transfert, les trois actions de M. Martin Magloire revinrent à MM. Joseph Emery, Joannès Gindre et Henri Satre.

(2) Cette opinion du Dr Gallavardin a déjà été maintes fois exprimée par lui-même dans ses lettres, et je peux d'autant

Le seul médecin homœopathe qui ait, dans la suite, possédé une action fut un des fils du Dr Emery, le Dr Michel Emery qui, au moment où il était médecin de l'Hôpital homœopathique, la reçut de M. Paul Borel, qui, lui-même, en avait reçu cinq à la mort du Dr Emery. Cette action du Dr Michel Emery fut, à sa mort, en 1896, remise à M. J. Brac de la Perrière, frère de M. Paul Brac de la Perrière, ce dernier, gendre du Dr Emery, étant lui-même possesseur d'une action et se trouvant actuellement président de la Société qui gère l'Hôpital homœopathique.

Si parmi les actionnaires on peut trouver le nom de donateurs ayant apporté une contribution financière à l'Hôpital homœopathique pour le faire vivre, l'on est autorisé à se demander si cette sorte de compensation au tort moral fait à cette fondation d'un hôpital créé pour propager l'homœopathie, les dégage de toute responsabilité envers l'idée qui a présidé à cette œuvre.

mieux affirmer cette opinion de mon père que l'aidant dans ses travaux homœopathiques pendant la dernière année de sa vie, elle faisait parfois l'objet de notre entretien quand nous causions de l'Hôpital homœopathique. Mon père espérait toujours (et je suis heureux de réaliser cette espérance, et en même temps d'accomplir ce devoir) que, un jour ou l'autre, l'histoire vraie remplacerait la légende qui, jusqu'à présent, a subsisté sur la fondation de l'Hôpital homœopathique de Lyon.

APPENDICE

Pour écrire cette *Contribution pour servir à l'Histoire de l'Hôpital homœopathique Saint-Luc, de Lyon*, je me suis servi des seuls documents qui furent entre les mains de mon père. Le Conseil d'Administration de la Société civile de Médecine pratique aurait pu faciliter ma tâche soit en m'éclairant, soit en me présentant des objections. Il ne l'a pas fait et m'a même refusé systématiquement la permission de prendre connaissance des documents en sa possession.

Cette condition de n'être pas renseigné suffisamment expose à différentes situations préjudiciables aux uns comme aux autres, partisans ou adversaires d'une même idée. Le refus de la part des administrateurs peut être considéré comme une crainte de la lumière sur certains faits, et pour moi, je risque de m'exposer au danger d'avoir été trop sévère dans l'appréciation des faits. Le souci de la vérité, souci qui m'a guidé, et la persistance que j'ai mise à faire pénétrer cette vérité dans l'esprit de ceux qui ne la connaissaient pas toute entière peuvent être une excuse aux fautes que j'aurais pu commettre. Je voudrais en porter toute la responsabilité, mais l'on admettra aisément que, ne pouvant le faire, je suis heureux d'avoir à m'en décharger sur ceux qui n'ont pas voulu contribuer de leur côté, à débrouiller les origines de la fondation de l'Hôpital homœopathique de Lyon.

Avant la date d'expiration de la Société civile de Médecine pratique, fondée le 15 janvier 1869, date fixée trente ans après cette fondation, le Conseil d'Administration devait prendre ses dispositions pour proroger la Société. A ce moment, mon père était mort, et le Conseil ne devait plus rencontrer d'opposition dans sa manière d'agir.

La Société civile de Médecine pratique fut prorogée « suivant délibérations des Assemblées générales extraordinaires du 20 décembre 1898 et 26 juin 1899, déposées aux minutes de Me Curis, notaire à Lyon, le 30 juin 1899. »

J'ai vainement tenté auprès du Conseil d'Administration actuel, de connaître le sens de cette prorogation. Je me suis de nouveau heurté à un refus. Je ne suppose pas cependant qu'en 1898 et 1899, l'acte de Société ait été profondément modifié.

Mais quelques années plus tard, le Conseil d'Administration crut opportun de prendre des dispositions qui semblaient méconnaître le but de l'œuvre et les volontés des donateurs. A quel moment cela se fit, je ne sais, mais ce que je me rappelle bien, c'est que, par une coïncidence extraordinairement curieuse, j'appris ces transformations le jour même de la soutenance de ma thèse (30 mars 1903), et que guidé par un de mes anciens camarades d'études médicales, je pus visiter l'Hôpital homœopathique pour la première fois, et constater *de visu* ces modifications.

Si le jour de la soutenance d'une thèse, il est permis de jeter un coup d'œil sur le passé et de regarder avec confiance l'avenir, c'est bien à ce mo-

ment que je me rappelai toutes les peines que mon père avait éprouvées au sujet de la fondation de l'Hôpital homœopathique, et je me demandais avec anxiété si, voulant continuer à défendre ses idées, je devais m'exposer à subir les mêmes épreuves.

Plein de ces angoissantes pensées, je résolus d'attendre les événements et, après avoir reçu dans l'Hôpital homœopathique même, un supplément d'instruction donné très confraternellement par les médecins homœopathes de cet hôpital, et en particulier par le Dr D'Espiney, je m'éloignai momentanément de Lyon, et offris mes services à la Société des Œuvres de Mer, qui m'aggréa comme médecin du navire-hôpital qu'elle envoyait, en 1903, pour secourir les pêcheurs de morue dans les eaux de Terre-Neuve. Je restai six mois en mer.

Puis, pour me perfectionner dans la pratique de la médecine homœopathique, je pris le parti de visiter les différents centres homœopathiques de la Suisse et de l'Allemagne.

Je revins à Lyon. Sachant que le Conseil d'Administration de l'Hôpital homœopathique, encore soucieux de conserver dans cet hôpital le caractère de sa fondation, quoiqu'il eût admis, pour assurer un service chirurgical, plusieurs chirurgiens ignorant les principes homœopathiques, avait demandé de jeunes élèves des hôpitaux homœopathiques parisiens, nouvellement reçus docteurs, je demandai au Conseil d'Administration à faire partie du Corps médical homœopathique de l'Hôpital, et je fus accepté en février 1904.

Un de mes camarades d'études médicales, con-

naissant un peu l'histoire de l'Hôpital homœopathique, me dit bien à ce moment que j'avais été pris comme otage. Je lui répondis que j'y entrai comme médecin homœopathe, et que si j'avais quelques idées conformes à celles de mon père au sujet de la propagation de l'Homœopathie dans un Hôpital homœopathique, je ferais tout mon possible pour les réaliser.

Ce qui, depuis mon entrée comme médecin homœopathe, est arrivé à l'Hôpital homœopathique jusqu'à ce jour, pourrait fournir des éléments pour écrire une *Nouvelle contribution* à l'Histoire de cet hôpital. Avant de l'écrire, il est bon toutefois et suffisant actuellement de montrer quelle conclusion a pu se dégager de tous les événements survenus en publiant un document émané du Conseil d'administration de la Société gérant l'Hôpital homœopathique.

Ce document a offert ceci de très curieux : il a été préparé et publié à l'insu de tous les médecins homœopathes de l'Hôpital, les Drs D'Espiney, Bernay, Vadon et Noack, et c'est par hasard que j'en eus connaissance.

Voici cet acte de *modification de la Société*, tel qu'il parut dans le *Moniteur Judiciaire de Lyon* du 18 mai 1909 ; il pourra être comparé avec l'acte de fondation de la Société, (p. 21).

D'un acte reçu par M^e Curis, notaire à Lyon, le vingt-six avril mil neuf cent neuf, contenant les statuts de la « Société anonyme de médecine pratique », ci-après dénommée ;

Et d'un procès-verbal dressé par le dit M^e Curis, le même jour (vingt-six avril mil neuf cent neuf) contenant transfor-

mation de la « Société civile de Médecine pratique » ci-après dénommée, en société anonyme commerciale en conformité de l'article sept de la loi du premier août mil huit cent quatre-vingt treize.

Il résulte ce qui suit :

I

La Société civile par actions dénommée « Société civile de Médecine pratique », ayant son siège à Lyon, quai Claude-Bernard, n° 20 (ancien n° 19), dont les statuts sont établis dans un acte reçu par M^e Messimy, notaire à Lyon, le quinze janvier mil huit cent soixante-neuf; la dite Société prorogée jusqu'au trente-un décembre mil neuf cent cinquante-huit, suivant deux délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite Société, tenues les vingt décembre mil huit cent quatre-vingt dix-huit et vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, déposées aux minutes de M^e Curis, notaire à Lyon, le trente juin mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.

Est transformée en Société anonyme sous la dénomination de

Société anonyme de Médecine pratique

et sera régie tant par les statuts de la dite Société que par les lois du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, du premier août mil huit cent quatre-vingt treize et du seize novembre mil neuf cent trois.

La Société ainsi transformée a pour objet :

La possession et l'exploitation d'une propriété bâtie portant le nom de « Maison ou Hôpital Saint-Luc », située à Lyon, quartier de la Guillotière, 20, quai Claude-Bernard, dans lequel établissement sont donnés, en appliquant de préférence, les méthodes homœopathiques, des soins médicaux aux personnes admises et spécialement aux membres des sociétés de secours mutuels, aux chefs, employés et ouvriers d'établissements industriels et autres personnes qui, par des abonnements ou fondations de lits, auraient acquis un droit à ces services.

La création et l'exploitation de toute maison de santé, de

toute clinique et généralement de tout établissement ayant trait à la médecine ou à la chirurgie.

Et enfin les bénéfices à retirer de toutes ces exploitations. La Société prend la dénomination de

Société anonyme de Médecine pratique

La Société qui a existé sous la forme civile depuis le premier janvier mil huit cent soixante-neuf, continuera d'exister sous la forme anonyme, du premier janvier mil neuf cent neuf au trente-un décembre mil neuf cent cinquante-huit, date fixée pour son expiration.

Le siège de la Société est à Lyon, à l'Hôpital Saint-Luc, quai Claude-Bernard, 20, il pourra être transféré partout ailleurs sur simple décision du Conseil d'administration.

Le capital social est fixé à cent mille francs, divisé en vingt actions de cinq mille francs chacune, toutes émises contre espèces et entièrement libérées à la souscription.

La transmission des actions s'opère conformément à l'article trente-six du Code de commerce, au moyen d'une déclaration de transfert au siège de la Société.

Toutefois, la cession d'actions ne pourra être consentie à une personne étrangère à la Société qu'après que les actions à vendre auront été offertes aux actionnaires par l'intermédiaire du Conseil d'administration, au prix fixé chaque année par l'Assemblée générale et tout cessionnaire étranger devra être agréé par le Conseil.

Les transmissions d'actions à la suite d'un décès devront être approuvées par le Conseil d'administration, sinon les actions du sociétaire décédé pourront être acquises par les membres du Conseil ou par les sociétaires dans les deux mois de la demande du transfert, et ce au prix fixé par l'Assemblée générale pour l'exercice du droit de préférence.

Le fonds social se compose de tous les droits actifs et passifs de la Société, et notamment de l'Hôpital Saint-Luc, dont il a été question ci-dessus.

Les actions sont nominatives.

La Société est gérée et administrée par un Conseil composé de cinq membres, choisis par l'Assemblée générale ordinaire, parmi les personnes propriétaires d'une action au moins, au moment de leur élection.

Le Conseil se renouvelle par cinquième chaque année.

Les administrateurs sortants sont désignés par le sort pour les quatre premières années, et ensuite par l'ancienneté. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des affaires de la Société.

Il peut conférer soit à un ou plusieurs de ses membres soit à des tiers, des pouvoirs permanents pour les affaires courantes, soit des pouvoirs généraux ou spéciaux pour une ou plusieurs affaires déterminées, et pour un temps limité.

Les fonctions des administrateurs sont gratuites.

Sur les bénéfices nets il est prélevé chaque année :

1^o Cinq pour cent pour le fonds de réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social ;

2^o Toute somme déterminée par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration pour constituer un fonds de réserve facultatif.

Le surplus des bénéfices devant être réparti entre les actionnaires à titre de dividende, aux époques et de la manière déterminées par le Conseil d'administration.

La Société finira :

1^o Par l'expiration du temps pour lequel elle est formée ;

2^o Par la perte du fonds social ;

3^o Par décision de l'Assemblée générale prise dans les formes prescrites aux dits statuts.

Dans tous les cas où il y aura lieu de procéder à la liquidation, l'Assemblée générale déterminera le mode à suivre, les membres du Conseil d'administration rempliront les fonctions de liquidateurs et jouiront à cet effet, des pouvoirs les plus étendus.

II

Aux termes de la délibération sus-énoncée du vingt-six avril mil neuf cent neuf, prise devant M^e Curis, notaire, à Lyon, l'Assemblée générale extraordinaire des sociétaires réunissant l'unanimité des membres de la Société, a décidé que la Société civile de Médecine pratique était définitivement transformée en Société anonyme, et qu'elle serait régie par les statuts sus-énoncés.

Elle a nommé comme membre du Conseil d'administration de la Société pour cinq années, sauf le renouvellement par cinquième prévu aux statuts sus-énoncés :

Monsieur Paul Borel, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, quai Tilsitt, 8 ;

Monsieur Paul-Marie-Louis Brac de la Perrière, chef du contentieux de la Société Lyonnaise de Dépôts, de Comptes courants et de Crédit industriel, demeurant à la Mulatière, près Lyon, quai Jean-Jacques Rousseau, 40 ;

Monsieur Gabriel Phélip, industriel, demeurant à Lyon, rue du Peyrat, 3 ;

Monsieur Alfred Lacombe, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Saint-Hélène, 33 ;

Et Monsieur François Jullien, industriel, demeurant à Lyon, rue la Charité, 17.

Elle a encore nommé :

Monsieur Auguste Robin, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Sala, 25 ;

Et Monsieur le baron Amédée de Raousset, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, quai de l'Archevêché, 27 ;

Commissaires chargés de faire un rapport à l'Assemblée générale sur le premier exercice social, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément.

Les fonctions d'administrateurs et de commissaires ont été acceptées dans la délibération sus-énoncée.

Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le quatorze mai mil neuf cent neuf :

Au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon et au greffe de la Justice de paix du huitième canton de la même ville.

Pour extrait et mention :

Signé : Curis.

BIBLIOGRAPHIE

TESSIER, médecin des Hôpitaux de Paris. — « Recherches cliniques sur le traitement de la pneumonie et du choléra suivant la méthode de Hahnemann. Paris, 1850.

A. CHARGÉ. — « L'Homœopathie et ses détracteurs » à l'occasion de l'épidémie de choléra qui a régné à Marseille en 1854. Paris, 1855.

Rapport adressé à M. l'Abbé Duquesnay, Curé à St-Laurent, par les Drs Chargé, Escallier. Patin, Serrand, médecins du Dispensaire homœopathique fondé et soutenu par l'Archiconfrérie de N.-D. des malades. Lettre à M. Diday, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Lyon*. Etudes et observations cliniques, par le Dr Escallier.

CATELLAN frères. — « Annuaire homœopathique », Paris, 1860, 1863.

GALLAVARDIN. — « Projet d'hôpitaux mixtes allopathiques et homœopathiques. Projet de dispensaires mixtes ». Mémoire adressé à MM. les Administrateurs des Hôpitaux. Paris, Lyon, 1861.

GALLAVARDIN. — « Expériences sur les malades des hôpitaux, instituées par l'Académie de médecine ». Mémoire adressé à MM. les Administrateurs des Hôpitaux. Paris, Lyon, 1862.

DAVENNE, directeur honoraire de l'Assistance publique à Paris. — « De l'organisation et du régime des secours publics en France ». 2 volumes. Paris, 1865.

DUMAS, sénateur. — « Opinion sur l'homœopathie », exposée devant le Sénat à l'occasion de deux pétitions. Paris, 1865.

120 CONTRIBUTION POUR L'HOPITAL HOMŒOPATHIQUE

THAYER, sénateur. — « Rapport sur une pétition relative à l'homœopathie ». (Séance du mercredi 28 juin 1865). Paris, 1865.

BONJEAN, sénateur. — « Discours sur des pétitions relatives à la médecine homœopathique ». (Séance du samedi 1^{er} juillet 1865). Paris, 1865.

« L'Homœopathie dans les hôpitaux ». Mémoire à propos de la pétition des ouvriers de Paris et de la discussion au Sénat (Séance du 1^{er} juillet 1865). Paris, 1865.

L'Hahnemannisme, journal de la médecine homœopathique, mars 1870. T. III, p. 97. « Fondation de l'Hôpital Hahnemann. Inauguration le 10 avril 1870 ».

BECKER, HENRI, avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre honoraire de la Société médicale homœopathique de France. — « La loi des Hôpitaux homœopathiques et des Ambulances homœopathiques. L'Hôpital homœopathique et le régime légal des Hôpitaux en France et à Paris ». Paris, 1870.

Bulletin de la Société médicale homœopathique de France, 1870-71. T. XIII, p. 462 et 699. « Fondation de l'Hôpital homœopathique St-Jacques, par acte du 1^{er} juillet 1870. Inauguration le 15 octobre 1871 ». — *L'Art Médical*, 1884, T. LVIII, p. 401. « Inauguration du nouvel Hôpital St-Jacques ».

H. PERRUSSEL fils. — « Considérations médicales et statistiques sur nos ambulances ». Mâcon, 1871.

